

ORDRE DU JOUR

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2019

*
* *

Le conseil municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le 19 décembre 2019 à 18H30, conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales.

Administration générale, Finances

1 - Finances - Budget primitif 2020 du budget principal, de l'eau et de l'Elispace
Création, modification et suppression d'autorisations de programmes ou d'engagements

2 - Subvention d'équilibre 2019 au budget annexe Agel

3 - Finances - Vote des taux d'imposition de l'année 2020

4 - Finances - Actualisation de la longueur de voirie communale au 1er janvier 2020

5 - Pouvoirs du Maire - délégation du Conseil Municipal en matière de couverture du besoin de financement de la collectivité

6 - DSP Gestion du Crématorium - Révision tarifaire 2020

7 - Bilan 2018 de la convention de mutualisation entre la ville de Beauvais, la communauté d'agglomération du Beauvaisis, le CCAS de Beauvais et l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais

8 - Tableau des effectifs - ajustement

9 - Régime indemnitaire - RIFSEEP - Avenant - Mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

10 - Convention de mutualisation des services : avenant n°5

Famille et Santé, Affaires Scolaires, Jeunesse

11 - Direction de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse - Convention avec l'Éducation Nationale - mise en place de "l'opération petits déjeuners"

12 - Elispace - Programmation complémentaire du 1er semestre 2020

13 - Elispace - Modification des tarifs

Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement

14 - ZAC Beauvais vallée du Thérain - accord de principe sur la réalisation d'équipements publics par l'aménageur

15 - Foncier - Régularisations foncières avec OSICA - quartier Saint-Jean

16 - Foncier - acquisition parcelles en nature de bois auprès de la SARL LOUVET

17 - Foncier - résiliation partielle du bail emphytéotique et cession des biens à la SA HLM du Beauvaisis

18 - Foncier - Transfert gratuit à la ville de Beauvais dans le cadre de la nouvelle délimitation du domaine public autoroutier

19 - Développement Durable - DSP réseau chaleur saint Jean - avenant N°6

20 - Environnement - eau potable - convention de délégation de la compétence eau potable

Circulation, Transport, Stationnement, Patrimoine immobilier, Développement numérique, Voirie

21 - Charte pour le retour du vélo dans Beauvais - déploiement des équipements - demande de subvention auprès des partenaires institutionnels au titre des acquisitions 2020

22 - Étude préalable aux travaux d'aménagement d'une voirie cyclable sécurisée en continuité de la Trans'Oise en traversée de Beauvais - demande de subvention auprès des partenaires institutionnels au titre de l'année 2020

Sport

23 - Sport - subvention - TELETHON 2019 - attribution à l'association française contre les myopathies

24 - Sport - Subvention sur projets - attribution

25 - Sports - Travaux de restructuration complète et de mise aux normes de la piscine Bellier - lancement d'opération

26 - Sports - subvention - convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association ASPTT Beauvais Omnisport

Culture

27 - Culture - convention entre l'Office de tourisme de l'agglomération de Beauvais et la Ville de Beauvais dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire

28 - Culture - Signature d'une convention avec l'association le Comptoir Magique et attribution d'une subvention

29 - Culture - ASCA et la Batoude - Signature de conventions & attribution de subventions pour l'année 2020

30 - Culture - Diaphane : convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention

31 - Culture - Ville d'art et d'histoire : demande de subvention auprès de la DRAC des Hauts-de-France (Direction régionale des affaires culturelles)

32 - Culture - Festival Pianoscope : grille tarifaire 2020 et demandes de subventions

33 - Culture - OHB - Orchestre d'Harmonie de Beauvais : convention annuelle et attribution d'une subvention

34 - Culture - Archéologie - Chantier des collections du mobilier archéologique : demande de subvention de la tranche 4 auprès de la DRAC des Hauts de France

35 - Culture - Charte Confluences Nomades - Festival Malices & Merveilles

36 - Culture - Travaux de restructuration du Quadrilatère - Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre

Délégation donnée au maire – compte rendu des décisions

Fait à Beauvais, le 13 décembre 2019

Le 19/12/2019 à 18h30

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Madame PARAGE, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame LESURE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Madame COLIGNON DUROYON, Madame ABLA, Madame BRAMARD, Monsieur DORIDAM, Monsieur LOCQUET, Monsieur JULLIEN, Madame PERNIER, Monsieur LY, Madame CAPGRAS, Madame WISSOTZKY, Monsieur LIEVAIN, Monsieur BONAL, Monsieur POLLE, Monsieur GASPART, Madame TRAORE, Monsieur NEKKAR, Madame BAPTISTE, Monsieur NOGRETTE, Monsieur SALITOT, Madame DJENADI, Monsieur VIGUIER, Madame GEFFROY, Monsieur RAHOUI, Madame FONTAINE, Monsieur NARZIS, Madame PRIOU, Madame ITALIANI.*

ABSENTS *Madame NAKIB, Monsieur ILLIGOT, Monsieur SAULNIER.*

POUVOIRS *Madame Nathalie BERTOIS à Monsieur Claude POLLE, Monsieur Benoît MIRON à Madame Caroline CAYEUX.*

Date d'affichage	27 décembre 2019
Date de la convocation	13 décembre 2019
Nombre de présents	40
Nombre de votants	42

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est madame Elodie Baptiste

MME LE MAIRE : Mes chers collègues, avant de commencer notre Conseil Municipal, je voudrais vous informer ce soir, et vous avez déjà pu vous en apercevoir, une équipe de journalistes de France 2 est venue faire un reportage sur l'organisation et le fonctionnement d'un Conseil Municipal. Je vous demanderai évidemment de leur réserver le meilleur accueil afin qu'ils puissent exercer leur mission dans les meilleures conditions possibles. Je vous en remercie.

Et puis, avant de démarrer également, je voudrais vous dire le plaisir que j'ai à accueillir parmi nous ce soir Frédéric BONAL, suite à la démission de notre collègue Madame HERBANNE, (*applaudissements*) Donc je le disais, suite à une démission, a rejoint notre assemblée en qualité de conseiller municipal. Cher Frédéric, je te souhaite la bienvenue et suis très heureuse de ta présence parmi nous.

Avant d'aborder ces délibérations, mes chers collègues, chers amis, je voudrais rendre hommage à deux de nos anciens collègues, Jean-Louis AUBRY, qui nous a quittés le 28 novembre dernier et Huguette DROIT-FLEURY, décédée le 13 décembre. Pour Jean-Louis AUBRY, il était engagé de longue date au sein du parti socialiste, il avait été conseiller municipal à Beauvais entre 1983 et 1995. Il a, par la suite, été également vice-président du Conseil Général de l'Oise entre 2004 et 2014. C'était un homme de terrain, un homme de conviction. Il était très apprécié de tous. Très attaché aux valeurs humanistes, il était toujours courtois et privilégiait l'écoute et le dialogue en toutes circonstances. Passionné de football, vous le savez, il a été le temps d'une saison, entre 2003 et 2004, Président de l'A.S.B.O. Un engagement qui prolongeait de deux décennies au sein du club des Cents et Neige pour l'ancien licencié de Saint-Germer-de-Fly et de Sérifontaine. C'était un homme chaleureux, loyal, toujours sincère dans ses prises de position. Jean-Louis AUBRY aimait en effet profondément l'Oise et ses habitants. Il en a sillonné les routes avec bonne humeur et énergie pendant près de cinq décennies. Sa santé déclinait mais cela ne l'a pas empêché de s'intéresser à tout ce qui se passait autour de lui ni de s'investir sans relâche en faveur du bien commun jusque dans ces derniers jours. A Beauvais, comme dans les communes de l'ouest de l'Oise qu'il aimait tant, nombreux sont ceux qui lui ont déjà rendu un hommage appuyé et à qui il va manquer.

Huguette DROIT-FLEURY faisait partie de la première équipe de Beauvais Pour Tous et je pense que certains ici encore à côté de moi s'en souviennent. En 2001, elle a été élue conseillère municipale à mes côtés et chacun a pu apprécier au cours de ce premier mandat sa pugnacité, son dynamisme et sa détermination à aller de l'avant. C'était une femme passionnée, généreuse, dotée d'une grande force de caractère et j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec elle. Pilier du commerce beauvaisien, elle avait dirigé à partir de 1966 l'ancienne Maison Morel que son père avait lui-même rachetée en 1933. En 1980, elle avait implanté son magasin place Jeanne Hachette, déterminée et persévérante, elle avait réussi à attirer de prestigieux clients et à faire de cette boutique une référence à Beauvais. Huguette DROIT-FLEURY savait défendre ses idées et parler franc. Mobilisée depuis toujours au service du commerce mais aussi pour la vie et l'animation de notre citée, elle avait été nommée Madame Commerce de France en 2003 et avait reçu son prix des mains de Renaud DUTREIL, qui était alors Secrétaire d'Etat au Commerce et à l'Artisanat. Sa disparition nous rend tous profondément tristes car nous perdons en elle l'inlassable défenseur de Beauvais et du commerce mais aussi, en ce qui me concerne, une amie chère, une personne attentive aux autres, généreuse et un indéfectible soutien. Je vous invite maintenant, mes chers collègues, à respecter avec moi une minute de silence pour honorer la mémoire de Jean-Louis AUBRY et celle d'Huguette DROIT-FLEURY.

(Minute de silence)

Je vous remercie.

MME LE MAIRE (suite) Mes chers collègues nous allons maintenant passer au premier dossier à l'ordre du jour, à savoir le budget primitif 2020, du budget principal de l'eau, de l'Elispace, et je donne la parole à Jean-Marie JULLIEN.

Délibération n°2019-234

(rapport réf 2019-234)

**Finances - Budget primitif 2020 du budget principal, de l'eau et de l'Elispace
Création, modification et suppression d'autorisations de programmes ou
d'engagements**

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal

Vu l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui précise que le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal,

Vu l'article L 2311-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu l'avis favorable rendu par le conseil d'exploitation de l'Elispace sur le budget primitif 2020 du budget annexe Elispace,

Vu le débat d'orientations budgétaires de la ville de Beauvais qui s'est tenu le 22 novembre 2019,

Vu le tableau des autorisations de programme et crédits de paiement joint en annexe de la maquette budgétaire,

Considérant que le budget primitif 2020 répond aux orientations définies par le conseil municipal à l'occasion du débat d'orientation budgétaire,

Considérant que le document budgétaire est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et M4 pour le budget de l'eau,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements et créations d'autorisations de programme,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le budget primitif 2020 du budget principal, du budget annexe de l'eau et du budget annexe Elispace de la Ville qui s'équilibrent de la manière suivante :

BUDGET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal	85 458 253	85 458 253	33 439 683	33 439 683
Eau	1 007 162	1 007 162	2 158 350	2 158 350
Elispace	716 012	716 012	1130	1130

- d'augmenter le montant des autorisations de programme n° 49 « Plan rénovation des écoles » de +100.000€ / no 51 « Plan rénovation des accueils de loisirs » de +100.000€ / no 52 « plan lumière » de 1.400.000€ / no 53 « plan maxi voirie » de +2.000.000€ / no 56 « Pôle solidarité » de +100.000€ ;
- de renommer l'autorisation de programme no 62 « NPRU Ingenierie » en « NPRU Ingenierie et Travaux » ;
- de créer les nouvelles autorisations de programme n° 65 « Etudes Site ancienne prison » pour 200.000€ / no 66 « Réhabilitation Piscine Bellier » pour 9.400.000€ / no 67 « Quadrilatère tranche 2 » pour 8.700.000€ ;
- d'acter la répartition des crédits de paiement telle qu'elle ressort de la nouvelle situation jointe en annexe du document budgétaire et du rapport de présentation du budget primitif 2020 ;
- de décider le versement des subventions dans le cadre du vote du budget primitif 2020 listées en annexe du document budgétaire sous réserve que les pièces justificatives relatives aux dossiers déposés soient transmises à l'autorité territoriale ;
- de décider le versement de subventions d'équilibre au budget annexe Elispace dans la limite des inscriptions budgétaires 2020, soit d'un montant maximum en fonctionnement de 410.000€ et en investissement de 55.000€ ;
- de décider le versement d'une subvention d'équilibre de 700.000€ au budget annexe Agel ;
- d'approuver le tableau des effectifs tel que repris dans l'annexe IV – Etat du personnel au 01/01/2020 – ci-joint.

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 4 décembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 1 abstention(s), avec 6 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

1 – FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL, DE L'EAU ET DE L'ELISPACE

CREATION, MODIFICATION ET SUPPRESSION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES OU D'ENGAGEMENTS

M. JULLIEN : En quelques mots, je préciserai que lors du débat d'orientations budgétaires, qui est intervenu le 22 novembre dernier, je vous avais exposé les grandes lignes de notre projet de budget 2020, et je constate que peu d'éléments ont modifié ce projet et que toutes les remarques faites demeurent d'actualité.

Mes chers collègues, je ne vous surprendrai point si le projet de budget primitif, qui est soumis à votre vote ce soir, restera très proche du contenu de rapport que je vous ai déjà présenté le mois dernier. Si je devais le résumer en un mot ce projet de budget 2020, c'est un budget de transition au tournant des réformes.

Quelques mots sur le budget de fonctionnement principal. Quelques chiffres. La section de fonctionnement atteint 85 046 000 €, sur un budget global d'investissements compris de 118 089 000 €. Cette section de fonctionnement, comment évolue-t-elle par rapport à l'année dernière ? Elle ne progresse que légèrement par rapport au budget primitif 2019, 2,01 %. Et nous avons apporté une attention toute particulière aux charges à caractère général qui progressent significativement de 5,5 % alors que les autres charges demeurent relativement stables. Quelques mots d'explications. Notamment nous pouvons constater un effort supplémentaire sur les animations, sur les A.L.S.H., sur les événements sportifs, sur l'exposition du Quadrilatère, sur le contrat de performance énergétique de l'éclairage public et des stades. Par ailleurs, nous avons porté également cet effort sur le rééquipement en vêtements de travail et en équipement de sécurité du personnel municipal. Ça a été un gros chantier mais ça devenait absolument nécessaire. Quelque chose également qui est important, sur lequel nous avons porté attention, c'est un renforcement des crédits alloués à l'Unité de Production Culinaire pour le développement des repas bio. Alors, effectivement nous prêtons attention au développement de cette politique alimentaire, notamment au niveau de nos cantines. Donc des crédits supplémentaires sont rajoutés pour pouvoir promouvoir de plus en plus les repas bio. En ce qui concerne les charges de personnel, elles progressent. Mais elles progressent essentiellement en tenant compte des nouvelles mesures pour le régime indemnitaire des agents, bien évidemment en tenant compte de l'évolution normale du G.V.T. Sur les charges de gestion courante, elles évoluent en fonction des besoins du Centre Communal d'Action Sociale. Alors vous voyez un peu cet aspect social que nous prêtons en augmentant encore les crédits du C.C.A.S. Mais aussi en tenant compte d'une reconduction de la subvention d'équilibre de 700 000 € dévolus au budget annexe Agel et qui fera l'objet d'un rapport que nous examinerons tout à l'heure. A noter, l'effort consenti pour maintenir une enveloppe de subventions aux associations à un niveau élevé. Pour financer tout ceci, deux choses, essentiellement la fiscalité et également les dotations d'Etat. Sur la fiscalité, stabilisation complète des taux communaux pour la 11^{ème} année consécutive, étant précisé que nous sommes à la veille de la suppression complète de la taxe d'habitation à partir de 2021, laquelle devrait être remplacée par une part du foncier bâti départemental. Sur le maintien des taux, il importe de préciser que l'Etat supportera le dégrèvement total accordé à 80 % des contribuables de taxe d'habitation et ceci dès l'année 2020. Sur les dotations d'Etat, elles progressent très légèrement, passant de 16,91 % de nos recettes réelles de fonctionnement à 17,01 %. C'est une quasi-stabilité. Le résultat recherché de cet équilibre en matière de fonctionnement est un maintien à un niveau élevé de notre capacité d'autofinancement de nos investissements malgré les contraintes que nous subissons, tout en assurant une bonne qualité de nos services publics municipaux.

M. JULLIEN (suite) Cette capacité d'autofinancement mes chers collègues, par le virement à la section d'investissement et par l'affectation des dotations d'amortissement, dépassera les 10 millions d'euros pour s'établir à 10 100 000 €, soit la stabilité de l'enveloppe prévue en 2019, tout en respectant le cadre de la contractualisation que nous avons conclu avec l'Etat.

Je reviens maintenant sur le budget d'investissement. Le programme des opérations d'équipement pour 2020 reste comparable à celui de 2019, à hauteur d'un montant élevé de près de 23 900 000 €. Il prendra notamment en charge les crédits de paiement prévus sur les autorisations de programme pour 2020, soit 13 084 000 €. Etant précisé que l'année 2020 ouvrira trois nouvelles autorisations de programme pour les études sur le site de l'ancienne prison, pour la réhabilitation de la piscine Bellier, et pour la tranche 2 des travaux du Quadrilatère. On notera en particulier l'enveloppe dévolue à la création de la nouvelle salle des fêtes à proximité de l'Elispace. C'est quand même un budget de 2 millions d'euros. A la poursuite des opérations cœur de ville, à la poursuite du plan lumière, à la poursuite également des travaux du pôle Solidarité qui devrait ouvrir au printemps prochain. Vous trouverez, mes chers collègues, parce que je ne vais pas vous faire la liste complète de toutes ces opérations, tout le détail de ces opérations page 22 de votre rapport. Bien évidemment, il faut financer tout ceci. Outre l'autofinancement évoqué plus haut, outre les subventions attendues, il reste l'emprunt. Alors que nous allons rembourser en capital 8 004 000 € en 2020, nous allons emprunter 16 700 000 €, soit une diminution de 6,3 % par rapport à ce que nous avons inscrit en 2019. Sur le poids de la dette, il faut préciser qu'en 2014 ce poids par rapport aux recettes réelles de fonctionnement était de 76,58 %, alors qu'au 27 novembre 2019, il ne sera plus que de 58,17 %. Et je précise que l'échelle retenue au niveau national pour le niveau de risques, c'est lorsqu'on atteint les 100 %. Vous voyez que nous sommes largement en dessous. C'est dire, mes chers collègues, l'effort de désendettement que nous avons accompli ces dernières années, malgré les investissements importants réalisés et grâce à notre travail de préservation de notre autofinancement. Vous trouverez, mes chers collègues, page 26 de votre rapport, les évolutions depuis 2017 jusqu'à notre budget 2020, et mesurer ainsi le gros travail accompli.

Un mot enfin, mes chers collègues, sur les budgets annexes. Le budget annexe eau poursuivra les opérations de renforcement du réseau ainsi que les travaux d'amélioration sur les châteaux d'eau, et ce sera au niveau de notre conseil municipal la dernière fois que nous nous prononcerons sur le budget eau, pourquoi ? Parce que ce budget devra être transféré à la Communauté d'Agglomération en 2020, conformément aux dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015 et ceci, dès que la Communauté d'Agglomération aura pris les délibérations nécessaires. Sur le budget annexe de l'Elispace, ce budget annexe devra bénéficier, comme les années précédentes, d'une subvention d'équilibre provenant du budget principal, les recettes d'exploitation restant stables par rapport à l'année 2019. Pourquoi au niveau du budget annexe Elispace nous n'arrivons pas à équilibrer avec les recettes propres ? C'est que tout simplement si nous mettons des tarifs trop élevés au niveau de la location de la salle, il est bien évident que nous ne pourrions pas attirer les spectacles qui font le bonheur des Beauvaisiens.

En conséquence, mes chers collègues, sur le budget 2020, principal comme ses budgets annexes, c'est la vigilance mais c'est aussi le réalisme pour préserver le bon fonctionnement de nos services publics municipaux, pour préserver un autofinancement cohérent de nos investissements publics. Et aussi prudence sur l'évolution de notre endettement, le tout sans toucher à nos taux communaux d'impôt local. Voilà, mes chers collègues, en quelques mots les principaux éléments que j'entends soumettre à votre vote.

MME LE MAIRE : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Monsieur NARZIS.

M. NARZIS : Madame le Maire, je ne vais pas revenir sur le contenu de votre 19^{ème} budget, qui est la suite fidèle de ce que nous dénoncions le mois dernier à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires. De notre point de vue, le budget que vous nous proposez ne modifie en rien la politique que vous menez à Beauvais depuis maintenant depuis près de 20 ans, et que nous combattons. Nous vous l'avons dit lors du D.O.B., nous vous le disons à nouveau aujourd'hui. Un budget, Madame le Maire, vous en conviendrez, est un moment de vérité parce qu'il permet de voir clairement quelles sont les priorités et les choix politiques d'une majorité municipale. Le dernier budget d'un mandat permet, lui, de faire un bilan de ses priorités et de ses choix politiques. En quelque sorte, il est l'occasion de dresser le bilan de votre 3^{ème} mandat, Madame le Maire, et ce dans plusieurs domaines. Je m'arrêterai, pour ma part, sur vos décisions en matière de fiscalité, de taxes et de tarifs municipaux qui ont grevé lourdement le pouvoir d'achat d'une partie importante des Beauvaisiens ces dernières années. Vous nous expliquez que les taux communaux, j'entends encore Monsieur JULLIEN le dire ce soir, n'augmentent pas, et ce depuis plusieurs exercices budgétaires. C'est vrai. C'est vrai. J'apporte, vous le savez, une grande importance au fait, rien que les faits, aux chiffres, rien que les chiffres, parce qu'ils permettent loin des polémiques politiciennes de juger sur pièce l'impact des décisions politiques que vous avez prises. Mais cette attention m'amène à vous dire que votre communication permanente sur les taux communaux qui n'augmentent pas à Beauvais fait croire aux Beauvaisiens que la Mairie est soucieuse de leur pouvoir d'achat. Vous le savez, Madame le Maire, ce n'est pas vrai. Et dans ce domaine, les faits, rien que les faits, les chiffres, rien que les chiffres, sont implacables pour vous Madame le Maire. Je vais prendre pour exemple fictif un homme que nous appellerons Colin et une femme que nous appellerons Jeanne. Ces trentenaires vivent en couple. Ils travaillent tous les deux et gagnent chacun un peu plus du S.M.I.C. Ils ont leurs deux enfants de 6 et 9 ans qui sont scolarisés dans une école publique de la Ville. Et comme ils travaillent tous les deux, leurs enfants vont à la cantine pour déjeuner. Aux élections municipales de mars 2014, Colin et Jeanne, devenus propriétaires d'une petite maison à Notre-Dame-du-Thil, décident de voter pour vous, Madame le Maire. Ce n'est pas un vote d'adhésion en soi mais ils sont attirés par votre promesse, martelée de nombreuses fois par vos communicants, de ne pas augmenter la fiscalité et de préserver le pouvoir d'achat des Beauvaisiens. C'est une famille heureuse mais qui fait attention aux dépenses. Les fins de mois ne sont pas toujours faciles. La fiscalité locale au sens large, c'est-à-dire les impôts locaux, les taxes et les tarifs municipaux, est donc une question importante pour eux. Aujourd'hui, Jeanne et Colin sont profondément déçus Madame le Maire. Ils n'en veulent pas particulièrement à votre personne, ils vous trouvent même sympathique. En revanche, ils ne voteront pas pour vous cette fois-ci. Pourquoi ? Tout simplement parce que vous n'avez pas tenu une partie de vos engagements, et notamment sur la fiscalité locale. En effet, Colin et Jeanne ont fait leurs comptes. Depuis 2014, vos décisions en la matière, Madame le Maire, ont lourdement atteint leur pouvoir d'achat. Entre l'augmentation brutale des tarifs de cantine scolaire décidée en 2014, la création de la taxe sur les ordures ménagères à l'Agglomération dans la foulée, et je ne parle pas de l'augmentation d'une multitude de petits tarifs municipaux, ce sont près de 4 000 € que vous leur avez prélevés pendant la durée de ce mandat, sans qu'aucune mesure de compensation ne soit mise en place à leur encontre, sans qu'aucun service public n'ait été amélioré. Je tiens à votre disposition, si vous le souhaitez, les éléments qui me permettent d'arriver à ce résultat de 4 000 €.

M. NARZIS (suite) Les faits sont les faits, les chiffres sont les chiffres. Cette fragilisation de la petite classe moyenne peut conduire à l'augmentation de la pauvreté dans une ville où une famille sur quatre est considérée comme pauvre.

Pour terminer, j'aimerais vous poser une question Madame le Maire, qui concerne le pouvoir d'achat des Beauvaisiens. Vous me direz que cette question n'est pas municipale, moi je pense que oui. Je souhaiterais savoir ce que vous pensez de la réforme des retraites proposée par le Gouvernement. Réforme qui dans son mode de calcul prévoit un affaiblissement des revenus de nombreuses catégories sociales particulièrement bien représentées dans la population beauvaisienne. Ce n'est pas une question anodine car cette réforme peut amener notre collectivité locale, à long terme, à mobiliser des ressources sociales conséquentes pour soutenir plus fortement une population beauvaisienne déjà pauvre.

MME LE MAIRE: Avant de passer la parole à Jean-Marie JULLIEN, moi je retiendrais une chose Monsieur NARZIS dans vos propos. Oui, nous avons tenu notre engagement de ne pas augmenter les bases des taux communaux et c'est déjà, j'allais dire, c'est un fait, c'est un chiffre et c'est exact. Maintenant, je vais passer la parole à Jean-Marie JULLIEN pour compléter mes propos.

M JULLIEN : Alors, mon cher collègue, là vous dressez un espèce de bilan de 6 années de notre mandat, notre mandat, majorité et opposition confondues, mais surtout très critique vis-à-vis de nous. Je vais quand même me tourner vers vous. Je me souviens que lorsque le Conseil Municipal a été installé en mars 2014, vous veniez d'être élu, vous étiez engagé à faire ce qui s'appelle une opposition constructive. Constructive ça veut dire outre les critiques, les observations mais aussi les propositions. Or, qu'est-ce que je constate, c'est que malheureusement, je n'ai pas vu beaucoup de propositions. Je n'ai pas vu beaucoup d'amendements sur les différents budgets, je n'ai pas vu également d'éléments d'informations à travers les Débats d'Orientations Budgétaires qui se sont orientés ces dernières années et même au moment des débats budgétaires, d'éléments permettant éventuellement d'inclure dans nos projets de budgets des éléments positifs. Des amendements qui tiendraient compte de vos observations. Or, j'attire votre attention, mon cher collègue, sur quelque chose d'important. Le budget 2020, c'est un budget un peu particulier, je disais tout à l'heure que c'était un budget de transition. Alors puisque vous espérez, vous espérez, prendre les rênes de la ville de Beauvais en mars prochain, ça risque d'être peut-être votre budget à exécuter. Or, sur ce budget à exécuter, qu'est-ce que vous vous nous dites ? Rien. Le néant absolu. Et pourtant je vous avais exhorté au moment du Débat d'Orientations Budgétaires à faire des propositions. Je vous avais exhorté à préciser quelle serait votre position si vous aviez en 2020 à conduire les rênes de la Ville. Sur quelles bases financières vous alliez prendre vos premières décisions ? Et il était bien évident que ces premières décisions, puisque vous aviez souhaité, vous souhaitez, vous faites campagne pour pouvoir prendre les rênes de la Ville en 2020 que ces éléments-là devaient être inclus dans le projet de budget 2020 qui sera le budget du nouveau mandat. Or, malheureusement, ce que je constate, en un mot, c'est une incapacité totale, vous ne proposez rien. Il n'y a pas de contre-budget. Il n'y a pas de proposition. Il y a des critiques peut-être. On veut bien les entendre. Elles sont stériles. Elles ne laissent pas pousser effectivement le bon grain de la nouvelle récolte, du blé qui pourrait éventuellement, comment dire, pousser au mois de juin ou juillet prochains pour pouvoir faire sourire les Beauvaisiens. Rien. La stérilité la plus totale. Alors maintenant, je vais vous critiquer là-dedans. Votre engagement d'opposition constructive, que vous avez pris en 2014, vous n'avez rien construit. Vous n'avez mis aucune pierre à l'édifice. Vous n'avez rien fait effectivement pour pouvoir concourir, concourir à la réussite effectivement de cette ville de Beauvais que nous aimons tous.

M JULLIEN (suite) Alors, voilà, mon cher collègue, le vide sidéral, pas d'opposition constructive. Vous n'avez pas tenu effectivement cet engagement de construire, peut-être dans votre sens, un projet différent, vous n'avez pas fait de contre-budget. Moi je me souviens, et là Franck PIA s'en souvient, en 2000, plutôt exactement en 2001 lorsqu'on avait voté effectivement ce budget, qu'est-ce qu'on avait fait ? On avait fait un contre-budget. On avait fait des propositions à cette époque-là. N'est-ce pas, je vois que tu opines du chef. On avait travaillé là-dedans. On avait fait essayer de faire avancer la machine. Vous, vous ne l'avez pas fait. Vous ne l'avez pas fait. Et ça, je vous en fais reproche. Et c'est pour cela que je défends ce budget 2020, pourquoi ? Parce que c'est un budget de construction que nous présentons. C'est un budget dans lequel nous allons aller de l'avant. Nous allons aller de l'avant malgré les réformes qui sont en cours. Malgré le tournant de la réforme dont je vous parlais tout à l'heure. Et ce tournant de la réforme ne va pas être facile mais ça veut dire en clair qu'il ne suffira pas de critiquer mais qu'il faudra également construire, qu'il faudra faire des propositions, qu'il faudra aller de l'avant, qu'il faudra retrousser ses manches.

MME LE MAIRE : Merci Monsieur JULLIEN. Monsieur VIGUIER ou Madame GEFFROY. Monsieur VIGUIER ?

M. VIGUIER : Merci Madame le Maire. Evidemment je vais réagir comme je l'ai fait par le passé sur ce qui vient d'être dit notamment par votre adjoint aux finances sur la soi-disant absence de contre-propositions, de propositions concrètes émanant de votre opposition municipale Utile Pour Beauvais. C'est évidemment faux puisqu'à plusieurs reprises, tant sur le précédent mandat que sur celui qui s'achève, nous vous avons fait des contre-propositions extrêmement concrètes sur un certain nombre de sujets majeurs. Je pense notamment à la question d'un centre commercial en centre-ville lorsque vous avez fait le choix de brader la place du Jeu de Paume et de la bétonner, nous avons très précisément, très précisément fait une contre-proposition pour implanter un centre commercial de taille bien plus modeste et bien plus adapté à notre Ville et à son centre-ville sur le site du Franc Marché. Vous n'avez jamais prêté la moindre attention à notre contre-proposition qui pourtant était extrêmement concrète et réfléchie, y compris par rapport aux axes de circulation et à l'organisation même de notre cœur de ville. Nous avons fait aussi un certain nombre d'alertes et de contre-propositions au sujet de la révision du fonctionnement des classes de découverte que vous avez décidé au début du présent mandat, vous ne nous avez pas écoutés avant de rétro-pédaler quelques mois après en vous rendant compte que la révision des modes de fonctionnement des classes de découverte avait quasi abouti à leur disparition dans cette Ville. Nous en avons encore parlé par l'intermédiaire de Grégory NARZIS lors du précédent Conseil Municipal. Et puis, nous vous avons alertés sur les conséquences extrêmement fortes que pourrait avoir l'augmentation des tarifs de restauration municipale que vous avez décidée au lendemain des élections municipales de 2014. Vous nous avez dit, comme vous venez de le dire, que c'était faux, que ça n'avait aucune incidence pour les familles beauvaisiennes, que ça n'aurait aucune incidence quant au nombre de rationnaires, au nombre d'usagers qui pourraient faire usage de ce service municipal de restauration scolaire. Or, que voyons-nous aujourd'hui, c'est que vous vous apprêtez, sans doute de manière aussi démagogique qu'à l'accoutumée, à proposer à l'occasion de la campagne électorale de diviser par deux le tarif des cantines et des tarifs de restauration municipale.

M. VIGUIER (suite) C'est bien au-delà de l'incohérence de votre proposition par rapport à ce que vous avez fait il y a cinq ans à peine, c'est bien que vous mesurez, malgré vos dénégations, le fait que l'opposition municipale avait raison de vous mettre en garde et que loin d'être une opposition stérile, Jean-Marie JULLIEN, nous avions noir sur blanc démontré que cette augmentation faramineuse de tarif de restauration municipale allait être extrêmement coûteuse pour les familles beauvaisiennes et pire encore, aller priver des centaines d'enfants d'un repas équilibré tous les midis puisque leur famille allait les retirer tout ou partie de la semaine en raison de cette augmentation faramineuse des tarifs. Vous l'avez finalement intégrée puisque vous, vous apprêtez à proposer aux Beauvaisiens, s'ils faisaient l'erreur de vous réélire pour un nouveau mandat, ce qu'ils ne feront pas je pense, de baisser lors du prochain mandat le tarif de restauration municipale en le divisant par deux. Vous voyez bien que nous avons raison et que votre proposition aussi démagogique que tardive nous donne raison. Je voudrais maintenant dire à Jean-Marie JULLIEN et à votre actuelle majorité municipale, qu'il est quand même extrêmement difficile de reprocher à l'opposition municipale Utile Pour Beauvais, de ne pas faire de contre-propositions, de ne pas faire de contre-projets quand votre exercice budgétaire est marqué depuis si longtemps par l'opacité et l'absence de transparence. J'en veux pour preuve l'augmentation historique, historique, des taux de fiscalité, taxe d'habitation, taxe foncière, remise en cause des abattements à la base dont je rappelle qu'elle est véritablement une peine pour les plus fragiles. Puisque, aujourd'hui encore, des familles parmi les plus modestes se retrouvent parce qu'elles ont eu quelques jours de travail, quelques semaines de travail supplémentaires par rapport à l'année suivante, se retrouvent brutalement éligibles à la taxe d'habitation du fait de la disparition ou du rétrécissement des abattements à la base, les pénalisant de plusieurs centaines d'euros chaque année alors que ce sont les familles les plus modestes et ça, ça découle directement de vos choix. Et bien lorsqu'en 2009, vous avez augmenté brutalement les taux de la fiscalité communale, que vous avez supprimé les abattements à la base, je n'ai pas souvenir que vous l'aviez annoncé aux électeurs lors de la campagne qui avait précédé lors de la campagne des municipales. Comment pouvez-vous demander à l'opposition municipale de vous faire des contre-propositions, de vous faire un contre-budget lorsque vous procédez avec aussi peu de transparence et que vous faites le lendemain le contraire de ce que vous aviez promis la veille ? Et il en est de même pour l'augmentation des tarifs municipaux de restauration de centres de loisirs décidée en juin-juillet 2014 au lendemain des élections municipales, alors que vous aviez fait toute votre campagne des municipales en 2014 en disant que vous seriez attentive au pouvoir d'achat des Beauvaisiens. Patatras, trois mois après vous avez doublé ou triplé les tarifs municipaux de cantine pour une grande partie des familles moyennes de cette Ville. Et que dire, encore, vous qui préconisiez la stabilité fiscale, que dire de votre création d'une taxe additionnelle sur les ordures ménagères au niveau de l'Agglomération, c'est-à-dire d'un nouvel impôt sur les ordures ménagères. Là encore, au lendemain de l'élection municipale de 2014 dont évidemment vous n'aviez rien dit pendant votre campagne des municipales. Devant si peu de transparence et devant tant d'opacité, je trouve qu'il est quand même, et nous trouvons qu'il est tout de même assez gonflé que l'actuelle majorité municipale, par la voix de votre maire adjoint aux finances, puisse reprocher à l'opposition municipale de ne pas faire de contre-propositions alors qu'on voit bien l'opacité de vos propos. Et puis enfin, la démocratie locale, c'est une chose, mais encore faut-il la respecter et ne pas s'asseoir dessus Madame le Maire. Est-ce qu'il faut vous rappeler le précédent du débat sur l'armement de la police municipale dans cette Ville ? Faut-il vous rappeler les débats que nous avons eus dans cette assemblée, et devant l'opinion publique ? Dans cette assemblée et devant l'opinion publique, où nous avons fait valoir un certain nombre d'arguments qui justifiaient notre hostilité à l'armement de la police municipale.

M. VIGUIER (suite) Et vous savez très bien, c'est d'ailleurs pour ça que vous avez procédé ainsi, que nos arguments étaient partagés par un certain nombre des élus de votre majorité municipale. Puis ensuite, vous avez consulté les Beauvaisiens. Et plus de 2 sur 3, je crois que c'était 67 ou 68 % de ceux qui ont participé à cette consultation, je crois plus de 20 % des Beauvaisiens avaient participé à la consultation, ce qui pour ce type de consultation était déjà très significatif. 67 ou 68 % des Beauvaisiens vous ont dit « non Madame le Maire, nous ne voulons pas de l'armement de la police municipale ». Votre opposition vous a dit « nous ne voulons pas de l'armement de la police municipale ». 2 Beauvaisiens sur 3 vous ont dit « nous ne voulons pas de l'armement de la police municipale ». Une partie des membres de votre majorité municipale vous a dit « nous ne voulons pas de l'armement de la police municipale », et qu'avez-vous fait un an après ? Qu'avez-vous fait un an après ? Vous avez pris seule, dans votre bureau, une décision, que la loi vous autorise à prendre, d'armement de la police municipale, qui était le contre-pied absolu de ce que les Beauvaisiens, de ce que l'opposition municipale et de ce qu'une partie de votre majorité souhaitait en la matière. Excusez-nous, mais dans ces conditions-là, il nous est bien difficile de vous entendre nous donner des leçons de démocratie locale.

MME LE MAIRE: Monsieur VIGUIER. Monsieur VIGUIER, c'est toujours autant de propos excessifs qui sont déplaisants à entendre parce que vous n'avez pas le sens, vous n'avez pas le sens de la nuance. Et moi je voudrais vous dire un certain nombre de choses, vous me donnez l'occasion de vous répondre sur la police municipale, parce qu'il n'y a pas si longtemps un de vos collègues parlait de sécurité dans Beauvais. Vous avez l'air d'avoir oublié qu'après le référendum concluant au non-armement de la police, il y a eu le Bataclan et puis il y a eu Trèbes et puis il y a eu d'autres attentats. Et moi j'aimerais vous poser une seule question ici, ce soir. Si demain vous gagnez les Municipales, est-ce que vous revenez sur l'armement de la police municipale ? Est-ce que vous la supprimerez ? Voilà un moment de vérité Monsieur VIGIER et c'est un moment où vous devez faire une proposition.

M. VIGUIER : Déjà je me permets de vous rappeler qu'en ce qui me concerne, je ne suis pas candidat aux élections municipales.

(Rires dans la salle)

MME LE MAIRE: Et bien ce n'est pas grave, je pose la question. Ce n'est pas grave, ça c'est courage fuyant, hein ! Ce n'est pas grave, ça n'est pas grave mes chers collègues, je vais poser la question à Monsieur NARZIS qui s'empresse d'ailleurs de lever la main.

M. VIGUIER : Mais il n'y a aucun problème. Ce que je peux vous assurer, et non je pense que vous n'allez pas m'interdire la parole Madame le Maire. Vous n'allez pas m'empêcher de finir mon propos.

MME LE MAIRE: Vous me dites que vous ne voulez pas me répondre. Je pose la question à Monsieur NARZIS.

M. VIGUIER : Je ne vous dis pas ça, je vous dis que je ne suis pas candidat aux élections municipales. Mais vous savez bien que, contrairement à vous,

MME LE MAIRE: Non, non, je ne sais pas. J'ai le droit de poser une question. Monsieur VIGUIER !

M. VIGUIER : Contrairement à vous qui n'avez de conviction que le service de votre ambition personnelle et on sait bien que

MME LE MAIRE: Oooh !!
(manifestations dans la salle)

M. VIGUIER : Et on sait bien, et on sait bien, on sait bien que vous en changez.

MME LE MAIRE: Monsieur VIGUIER !

M. VIGUIER : Que vous en changez régulièrement.

MME LE MAIRE: Monsieur VIGUIER ! Quelque part je suis soulagée de ne pas vous revoir la prochaine fois, mais deuxièmement, je voudrais quand même vous dire que finalement, pendant tout ce mandat vous avez toujours essayé de dénigrer et non pas de proposer,

M. VIGUIER : Ce qui est faux, ce qui est faux.

MME LE MAIRE: Non, Monsieur VIGUIER.

M. VIGUIER : Ce qui est faux, je vous avais fait les rappels sur

MME LE MAIRE: Monsieur VIGUIER, je parle !

M. VIGUIER : Non mais c'est vous qui parlez, vous êtes en train de m'interrompre.

MME LE MAIRE: Pour l'instant, c'est moi qui ai la parole.

M. VIGUIER : Faites la police

MME LE MAIRE: Vous serez gentil, vous répondrez tout à l'heure. Vous vous taisez.

M. VIGUIER : Faites la police de l'Assemblée Communale ! Respectez l'orateur !

MME LE MAIRE: Monsieur VIGUIER !

M. VIGUIER : Vous m'avez donné la parole, je n'ai pas fini mon propos.

MME LE MAIRE: Profitez-en c'est votre dernier Conseil, alors allez-y.

M. VIGUIER : Mais c'est probablement aussi votre dernier Conseil.

MME LE MAIRE: Sûrement pas. Sûrement pas parce que quel que soit le score, je serai présente.

M. VIGUIER : Est-ce que vous siégerez dans l'opposition ? C'est à mon tour de vous poser une question.

MME LE MAIRE: Monsieur VIGUIER.

M. VIGUIER : Est-ce que vous siégerez dans l'opposition ?

M TABOUREUX : On est sur le budget.

MME LE MAIRE: On est sur le budget. Donc moi j'ai besoin de savoir

M. VIGUIER : Est-ce que vous siégerez dans l'opposition ? Je vous pose la question ?

MME LE MAIRE: Alors je vais vous dire quelque chose sur le budget. Qui est arrivé comme Premier Ministre en 2014 et qui a annoncé les restrictions budgétaires de 11 milliards ? C'était votre ami, votre Premier Ministre, Monsieur VIGUIER. Il a bien fallu que les communes et les élus responsables prennent des décisions. Et oui, malheureusement, il y a des choix que nous avons faits mais évidemment jamais dans les proportions que vous avez l'air de sous-entendre. Le seul bilan qui compte pour vous, c'est de dénigrer ce que nous avons fait, quelles qu'aient été les raisons pour lesquelles nous les avons faites. Et donc évidemment, j'allais dire, les Beauvaisiens, j'ai le sentiment qu'ils n'ont pas du tout le même avis que vous. D'ailleurs, ils vous l'ont dit à déjà deux reprises et en 2008 ils étaient 58 % à nous amener ici au Conseil Municipal. En 2014, malgré une triangulaire, ils étaient encore 58 % à faire confiance à l'équipe qui est ici en face de vous, ils n'étaient que 26 à vous faire confiance à vous. Je peux vous dire qu'en vous entendant, nous allons redoubler de travail pour gagner ce nouveau mandat parce que vraiment les propositions que vous faites, c'est toujours une ville pauvre, une ville moche, une ville morne, triste, qui ne réussit pas. Nous, ce n'est pas notre ambition, ce n'est pas ce qu'on a fait depuis trois mandats puisque vous me donnez l'occasion de vous le dire. Alors je crois que Cécile PARAGE voulait répondre.

MME PARAGE : Monsieur VIGUIER Thibaud, je vous parle. Je voulais juste éclaircir votre propos concernant les classes de découverte. Effectivement, nous fonctionnions à 12 jours de classes de découverte. Nous étions descendus à 7 pour revenir à 9. 14, 7, 9. Si nous avons décidé de réduire ce nombre de jours, c'est pour permettre à un plus grand nombre d'écoles de pouvoir partir, parce que je vous rappelle quand même que nous finançons à hauteur de 52 €/jour et par enfant les départs en classes de découverte. Maintenant, si nous avons moins de départs c'est dû aux attentats, c'est dû aux responsabilités de plus en plus importantes que doivent prendre les enseignants, si, si, vous le savez très bien. C'est de plus en plus compliqué, les parents se méfient énormément, ont très peur de laisser partir leurs enfants et sont de plus en plus réticents à les laisser partir. C'est ça qui compte.

MME LE MAIRE: Monsieur PIA.

M. PIA : Oui, merci Madame le Maire. Je crois qu'il y a quand même une chose, il faut qu'on revienne sur le budget qui a été présenté par Jean-Marie JULLIEN. Ce budget, quand on y regarde bien, nous permet d'avoir un endettement qui est totalement maîtrisé, nous permet d'avoir un autofinancement qui nous permet d'investir pour l'avenir de la ville de Beauvais. On est sur un budget qui est sain, qui est serein et je suis désolé Monsieur NARZIS mais évoquer le cas de la famille Colin et Jeanne, c'est un peu facile. Colin et Jeanne demandent aussi une ville qui soit bien gérée.

M. PIA (suite) C'est facile, c'est facile de dire, c'est facile de dire, il ne faut pas augmenter les tarifs, il ne faut pas augmenter les impôts, il ne faut pas faire ceci, il ne faut pas faire cela, oui mais dites-moi il y a aussi les services à assurer, les services publics ! Si Colin et Jeanne sont à la ville de Beauvais, c'est justement qu'ils peuvent bénéficier des services qu'ils ne pourraient pas bénéficier s'ils habitaient à la campagne parce qu'effectivement une ville par rapport à la campagne, par rapport aux communes rurales, se distingue, se distingue par l'ampleur des services qu'elle peut rendre à sa population et ça vous ne pouvez l'ignorer. Et c'est vrai que ça a un coût, qui s'appelle du fonctionnement. Et en plus, Monsieur NARZIS, grâce, et c'est vrai, Cécile me souffle, la politique aussi sociale que nous menons avec le C.C.A.S. d'ailleurs le budget des affaires sociales va augmenter avec une nouvelle solidarité qui nous permet de soutenir les familles qui sont en difficulté. Vous parliez des travailleurs pauvres et de la pauvreté de la ville de Beauvais, nous avons maintenant un budget d'affaires sociales qui s'adresse à cette catégorie de population parce que nous avons fait évoluer ces dispositifs. Et puis en plus, on demande aussi à une ville d'investir. Et vous voyez les investissements que nous réalisons pour faire travailler entre autres les entreprises, pour pouvoir préserver justement l'emploi, le théâtre, bon ça c'est vrai que ça c'est le sujet de la Communauté d'Agglo. Mais quand je vois les perspectives que nous avons face à la rénovation urbaine et les millions d'euros que nous allons devoir engager pour rénover les quartiers, que ce soit le quartier Argentine, Saint-Lucien, l'égal de ce qui est fait sur Saint-Jean, le plan aussi cœur de ville, ça veut dire qu'effectivement notre Ville s'inscrit aussi dans une dynamique pour construire l'avenir de ses concitoyens. C'est ça Monsieur NARZIS que de gérer une ville et de gérer un budget. Et nous le faisons très bien, la preuve en est, je crois que les résultats sont tout à fait satisfaisants par rapport à la situation de bien d'autres villes. Et malgré une situation financière économique difficile, nous avons réussi ce tour de force à équilibrer les budgets et à dégager de l'autofinancement, et ça Monsieur NARZIS, c'est aussi un point qu'il faut mettre à notre crédit.

MME LE MAIRE: Monsieur NARZIS.

M. NARZIS : Oui, alors, on va reprendre juste point par point sur ce que vous avez dit. Parce que c'est intéressant quand même. Vous posez une question sur la sécurité. Alors je vais vous dire une chose. Vous allez connaître dans quelques semaines notre projet sur la sécurité, vous serez très surprise Madame le Maire et on en reparlera à ce moment-là. Mais moi j'ai une question, puisque question à question, je vous ai posé une question sur la réforme des retraites et vous l'avez éludée. Alors j'aimerais bien, non mais je pose une question. (*hors micro*) Non, non, non, parce que les politiques nationales ont aussi des conséquences, ont aussi des conséquences sur la population locale. Je vous demande simplement, c'est simple, de nous dire votre position sur la réforme des retraites, et je vais même aller plus loin. Souvenez-vous, parce que vous évoquiez les baisses de dotations, à partir de 2014, bon d'abord les baisses de dotations vous êtes bien d'accord c'est à partir surtout de 2007. Ça a commencé avec François FILLON qui a engagé le programme de baisses de dotations, mais comme par hasard entre 2007 et 2014 on ne vous a pas trop entendu sur les baisses de dotations. Ceci étant dit, vous mettrez à notre crédit, et notamment sur la question de l'opposition constructive, quand vous êtes venue, quand vous nous avez proposé de condamner les baisses de dotations, les baisses de dotations à la ville de Beauvais en 2014 et 2015, nous avons voté avec vous. Nous avons voté avec vous malgré le fait, malgré le fait que c'était effectivement un gouvernement de gauche à la tête du pays. Et nous l'avons fait, vous savez pourquoi ? Par pragmatisme et dans l'intérêt des Beauvaisiens. Parce que nous estimions que c'était juste dans l'intérêt des Beauvaisiens.

M. NARZIS (suite) Vous voyez, c'est une différence fondamentale parce que vous dites en permanence qu'on ne choisit pas les Beauvaisiens, qu'on ne choisit pas Beauvais, qu'on n'est pas pour l'image de la Ville etc. Mais vous voyez sur des décisions comme ça, quand ça nous est présenté, on choisit d'abord, nous, l'intérêt des Beauvaisiens. Par contre, Madame le Maire, je me permets quand même de vous dire que vous avez signé un contrat d'engagement sur la trajectoire budgétaire, vous avez été même quasiment l'un des seuls élus de l'Oise à le faire, je tiens à vous le dire. Non, mais attendez, je termine juste. Donc la réalité, je termine juste là-dessus, la réalité c'est que votre opposition est bien plus constructive mais vous ne l'entendez pas. C'est un problème de fond. Vous ne l'entendez pas. L'autre élément. L'autre élément. Les classes découverte, je suis désolé, alors je vais dire la vérité. Madame PARAGE, moi j'ai vraiment apprécié travailler avec vous. Vraiment. Ce n'est pas un problème de personne et vous le savez. On a passé des heures à débattre d'un certain nombre de dossiers. Donc je reconnais que là-dessus, vraiment, vous avez été une excellente adjointe dans le dialogue avec l'opposition. C'est vrai. Mais en revanche, je suis désolé de vous dire, vous ne pouvez pas dire, ce n'est pas possible de dire que c'est de la faute des attentats que les écoles ne partaient plus en classes découverte. Quand on passe, quand on passe de plus de 600 élèves qui partent en 2013-2014, à 51 élèves qui partent en 2015-2016, je suis désolé de vous dire que ce qui nous remontait des écoles, et vous le savez, je comprends, je comprends vous défendez autre chose ce soir, mais vous le savez, vous savez que c'est en grande partie lié aux décisions que vous avez prises et qui réalisaient, vous pouvez nous dire combien ça a réalisé d'économie de passer de 14 jours à 7 jours ? Vous voulez que je vous redonne le chiffre qu'on avait sorti à l'époque ? Sur lequel d'ailleurs vous n'avez pas contesté. 200 000 €. 200 000 € d'économies, 200 000 € d'économies sur les jeunes Beauvaisiens. 200 000 € d'économies. On peut ressortir les fiches, il n'y a pas de problème. Donc ça, je vous le dis quand même, ce n'est pas vrai, sur ce coup-là que c'est de la faute, de mettre tout ça sur le dos des attentats. Ce n'est pas vrai. C'est une raison budgétaire.

MME PARAGE : Je peux juste ouvrir la parenthèse ?

MME LE MAIRE : Madame PARAGE.

MME PARAGE : Est-ce que je peux juste ouvrir la parenthèse ? Sur toutes les écoles de Beauvais qui faisaient des souhaits de départs en classes de découverte, seulement deux écoles partaient 14 jours, les autres ne partaient que 7 jours. Maintenant,

M. NARZIS : Non, elles ne partaient pas 7 jours, Madame, elles partaient au moins 9 jours. Vous êtes d'accord ? Parce qu'il y avait 2 jours de voyage. Mais je connais le dossier comme vous, comme vous.

MME PARAGE : Mais les enfants montaient dans le car au 1^{er} jour et en redescendaient le 7^{ème} jour. Ils étaient peut-être 5 jours sur place mais entre le moment où ils montaient dans le car et le moment où ils en descendaient, il y en avait 7. D'accord.

M. NARZIS : Oui, sauf, excusez-moi je termine juste.

MME LE MAIRE : Laissez-lui vous répondre une seconde.

MME PARAGE : Nous avons mis en place un système pour permettre aux classes qui n'étaient jamais parties de pouvoir partir en priorité et un système après, parties l'année suivante, les deux années. Nous n'avons jamais réussi à mettre en place ce dispositif parce que nous n'avons pas suffisamment de sollicitations de classes et nous avons toujours pu satisfaire toutes les classes qui nous demandaient à partir en classes de découverte. Je peux même vous dire que pour cette année, nous avons pu satisfaire une école retardataire qui nous a fait sa demande là seulement maintenant alors que les projets doivent être déposés en juin normalement, qui nous a fait sa demande de départ maintenant et que nous allons accorder pour le mois de mai. Donc ne dites pas que nous refusons les départs.

M. NARZIS : Je peux reprendre ? J'insiste sur un point, Madame PARAGE, et vous le savez. Vous le savez. Il y a eu une économie importante de faite sur les classes découverte que vous le vouliez ou non et d'ailleurs vous l'avez reconnu, Monsieur PIA qui assurait l'intérim parce que Madame CAYEUX était dans d'autres contrées, à une autre époque, qui assurait l'intérim, a reconnu, vous l'avez reconnu que c'était une connerie et qu'il fallait repasser à 9 jours. Pourquoi ? Parce que votre décision de passer à 7 jours, en fait ça faisait 5 jours sur place et effectivement les enseignants ne partaient pas parce que dans le cadre d'un projet pédagogique (*hors micro*) mais laissez-moi finir Madame le Maire. Non, mais je suis désolé si si les jeunes Beauvaisiens ne vous intéressent pas. Mais là, on parle sérieusement budget par budget. Mai non, je suis désolé, mais je vous dis, vous avez reculé là-dessus. D'ailleurs, c'est l'opposition qui vous a dit ça ne peut pas continuer comme ça. La preuve qu'on est constructifs, la preuve qu'on est constructifs, Monsieur PIA. Enfin, bonne gestion, je vous reprends Monsieur PIA, bonne gestion. Alors je vais prendre un exemple qui caractérise la bonne gestion. Généralisation du stationnement payant dans le centre-ville de Beauvais. L'opposition a fait le même constat que vous, donc proposition constructive, vous nous dites il y a trop de voitures tampons dans Beauvais, vous nous dites généralisation du stationnement, on vous répond zone bleue. Mais à l'arrivée, on fait effectivement le même état des lieux que vous. Simplement, la traduction est différente. Donc nous vous proposons zone bleue. Vous décidez de partir sur la généralisation du stationnement payant avec une D.S.P. Et qu'est-ce qui se passe ? Quelques mois plus tard, les commerçants font le siège de la Mairie sur le thème, ce n'est pas possible cette généralisation du stationnement payant, vous devez, et ça vous le savez, vous l'avez dit vous-même, vous-même, vous devez reculer là-dessus, vous reculez et vous savez la conséquence ? C'est un avenant, d'ailleurs vous ne l'avez pas contredit, vous le savez, c'est un avenant à la D.S.P. stationnement payant qui nous coûte juste 168 000 € alors que la D.S.P. devait nous rapporter de l'argent. Je me souviens encore de Monsieur DORIDAM qui nous disait, c'est une D.S.P sérieuse qui nous rapportera de l'argent. Aujourd'hui, la D.S.P. stationnement nous coûte de l'argent. Elle ne nous rapporte pas, elle nous coûte de l'argent. Vous auriez choisi la zone bleue, on ne serait pas dans cette situation-là. Et donc, ça veut dire qu'on perd de l'argent et on perd en attractivité du centre-ville. Et là Monsieur PIA, je vous le dis, c'est un exemple de mauvaise gestion des deniers publics.

MME LE MAIRE: Monsieur NARZIS, vous pouvez retourner les problèmes à chaque fois en disant c'est de votre faute, vous vous êtes trompés. Moi je voudrais quand même reprendre la genèse de l'histoire du parking et je parle sous le contrôle de Jacques DORIDAM qui pourra compléter mes propos.

MME LE MAIRE (suite) Nous nous sommes trouvés à bénéficier du programme cœur de ville et c'est vrai que dans des discussions avec les commerçants, nous avons pensé qu'il était plus optimisant pour leur bénéfice, pour le commerce, de modifier le stationnement et de proposer des places gratuites, deux heures qui vont compléter par exemple le matin, 2 heures de 10h à 12h et 2 heures avec l'heure de déjeuner, ça permet aux gens de venir, de passer 4 heures dans Beauvais. Il y a quand même, je me permets de vous le rappeler, plus de 2 000 places gratuites dans notre Ville. Nous avons mis en place l'anneau orange qui permettait aussi d'avoir du stationnement économiquement viable et qui permettait aux gens de venir consommer en centre-ville. Notre but, ce n'était pas de faire machine arrière par rapport à une D.S.P., notre but était d'aider au dynamisme du commerce de centre-ville. Alors, je ne vais pas revenir sur les raisons mais ce que je tiens à vous dire, c'est que nous l'avons fait non pas pour modifier une DSP qu'on estimait ne pas être efficace, mais simplement d'aider les commerçants et d'aider au stationnement. Mais j'allais dire, bien sûr on fait des choix, mais gérer c'est faire des choix Monsieur NARZIS, c'est forcément s'adapter aussi à ce qui se passe mois après mois dans une ville, on n'est pas figés dans une espèce, d'être butés sur des décisions mais bien entendu d'évoluer. Et quand on travaille, réunion par réunion avec les différents protagonistes de ceux qui font le commerce en centre-ville, il y a la nouvelle taxe sur les commerces vacants qu'en c'est 4 ou 5 ans, que ce sont des friches comme le McDo. Il y a l'amélioration du parking, il y a les 52 animations que nous faisons d'une manière hebdomadaire. Et bien c'est vrai, ce sont des charges supplémentaires pour la municipalité mais ce sont nos choix politiques que nous mettons en œuvre et ça je tiens à vous le rappeler. Monsieur NARZIS.

M. NARZIS : Juste quand même, vous parlez d'adaptation mais, alors là je suis complètement d'accord avec vous, mais alors complètement d'accord. C'est pour ça d'ailleurs qu'on vous avait proposé une zone bleue, parce qu'à un moment donné il fallait tester, il fallait comprendre quel était la meilleure solution pour Beauvais, et c'est ce qu'on vous avait dit à l'époque. On vous avait dit : ne vous enfermez pas dans une D.S.P., retrouvez les procès-verbaux, on vous l'a dit, ne vous enfermez pas dans une D.S.P. Gardez de la souplesse, soyez pragmatique. Et vous, vous êtes enfermés dans une D.S.P. et, laissez-moi finir Madame le Maire, je tiens juste à vous dire que l'anneau gratuit, mais bien sûr que c'est un avenant à la D.S.P. et un avenant à la D.S.P. ça se paye. Donc clairement, cette D.S.P. nous a coûté de l'argent alors que la zone bleue ne nous en coûtait pas et qu'on pouvait peut-être, si effectivement la zone bleue s'avérait inefficace, si elle s'avérait inefficace, et bien alors au bout d'un an, au bout de deux ans, au bout de trois ans de tests, on modifiait les choses et peut-être qu'on aurait été vers une partie du centre-ville en payant. Mais il faut savoir tester, pas imposer les choses. Or, dans ce dossier-là, vous avez imposé les choses et vous les avez imposées tellement fort que vous avez rétro-pédalé quelques mois après sous la pression des commerçants. Dernière chose Madame le Maire et c'est fini pour ma part d'intervention, je n'ai pas le droit à plus. Juste vous dire, vous ne m'avez pas répondu sur la réforme, j'aimerais bien que vous ayez le courage de me répondre. Merci.

MME LE MAIRE : Oh mais alors là, je n'ai pas besoin d'avoir du courage, je considère que ça ne regarde pas le Conseil Municipal, et que la loi n'est pas déposée avant le 22 janvier en Conseil des Ministres, donc voilà.

M. TABOUREUX : Monsieur NARZIS, en fait la zone bleue c'est effectivement a priori une bonne idée mais c'est une fausse bonne idée, ça a échoué dans d'autres villes. C'est-à-dire qu'il y a d'autres exemples qui font qu'on n'a pas choisi ce système-là parce que ça ne marche plus. C'est-à-dire qu'il y a comme ça des choses qui fonctionnent, qui ont fonctionné après-guerre, qui ont fonctionné dans les années 60 et il faut admettre que quelques fois il faut changer de modèle, simplement parce que c'est très difficile à vérifier. C'est juste ça. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, pour qu'il y ait une immobilité des voitures, il faut pouvoir effectivement mettre en face des contraventions possibles, quand je dis contraventions avec la dépenalisation ce n'est pas tout à fait ça mais un tarif possible et il faut pouvoir vérifier le temps de stationnement des voitures. Avec la zone bleue c'était très, très compliqué parce que les gens reviennent dans leur voiture, changent le disque, et c'est terminé. Ce qui n'est pas le cas avec la façon d'enregistrer aujourd'hui son stationnement qui est le même dans quasiment toutes les villes de France et d'Europe.

M. SALITOT :. On avait le mange-disque Thibaud VIGUIER. Vous avez fait savoir votre souhait d'arrêter là pour votre mandat municipal. Je pense que c'est le bon moment parce que vous êtes de plus en plus agressif et c'est dommage parce qu'on avait toujours réussi à rester courtois les uns avec les autres et les propos excessifs deviennent vraiment agressifs. On a maintenant le vinyle rayé de Grégory NARZIS, puisqu'en réalité Colin et Jeanne ça ne fait que répéter ce que vous avez déjà dit la dernière fois en Conseil Municipal avec une autre présentation mais en réalité c'était exactement le même propos, sur lequel un de nos collègues vous avait affirmé qu'il n'était pas très loin de Colin et Jeanne et qu'il n'avait pas eu les mêmes effets sur son foyer. Et là, vous revenez au même stade. Vous nous parlez tout le temps de courage en politique. C'est vrai, il faut du courage en politique. Je suis désolé de ne pas avoir à faire le même choix que vous en 2014 puisque je n'ai pas besoin de faire le même vote, depuis 2017 il n'y a pas eu de baisses de dotations de l'Etat aux collectivités, donc je n'ai pas besoin de me désolidariser comme ça. Le courage en politique c'est aussi montrer sa capacité à gouverner. Vous dites toujours, on n'a rien à perdre. Vous avez quand même une crédibilité, une capacité à gouverner. Jean-Marie JULLIEN a montré que, à l'époque, ils avaient démontré cette capacité à gouverner en proposant un contre-budget. C'était, je crois, le moment, pour vous en tout cas, de montrer votre capacité à gouverner. En échange, on a eu le droit à : on n'a pas sorti notre programme, vous allez connaître dans quelques semaines ce qu'on va dire sur la sécurité, on n'a pas vraiment encore commencé. En réalité, vous n'avez pas de capacités à gouverner cette commune et c'est bien le problème. Vous cacher derrière les thèmes nationaux, en réalité la faiblesse d'une dynamique locale qui ne prend pas et c'est pour ça que vous être agressif et c'est pour ça que vous êtes obligé de venir nous interpellier sur des sujets nationaux. Enfin, sur le courage, l'exemple de l'armement de la police municipale en parlant de courage, enfin faites-moi rire. Je m'en souviens des débats, oui je m'en souviens très bien, et je me souviens du zéro courage de l'opposition municipale qui n'avait pas souhaité prendre position dans ce débat. Je me souviens d'une position municipale qui avait peur de fâcher soit les uns, soit les autres, et c'était les élus de la majorité qui avaient effectivement porté le débat en son sein. Mais si ! Vous pouvez me dire non mais on pourra retrouver les témoignages de l'époque, vous aviez zéro courage, vous n'aviez pas dit quoi que ce soit. Et ensuite, vous nous dites, gardez de la souplesse, soyez pragmatique.

M. SALITOT (suite) Et bien nous sommes extrêmement pragmatiques. Il y a eu des attentats, il y a eu effectivement un changement dans notre pays, et sur la sécurité y compris au niveau de l'Etat qui s'est opéré depuis quelques années, et là-dessus je pense qu'on sera tous d'accord pour dire qu'effectivement c'est un désastre que la police nationale soit de moins en moins présente dans nos communes, et que la sécurité repose de plus en plus sur la police municipale. Nous sommes fiers d'avoir fait le choix de la confiance envers nos agents, nous leur devons car les missions qu'ils font, elles relèvent quasiment de la police nationale, on peut le déplorer mais ce n'est pas à l'échelon municipal que ça se réglera.

MME LE MAIRE : Oui. Monsieur RAHOUI.

M. RAHOUI : Merci Madame le Maire. C'est vrai que ce dernier budget c'est l'occasion de faire une dernière fois une prospective, de faire des choix pour la majorité sortante et ce soir c'est aussi l'occasion de revenir sur le passé. Je vais m'appuyer sur l'intervention de Jean-Marie JULLIEN dans un premier temps, puisqu'il regrette le manque de propositions. Je vais aller dans le même sens que mes collègues en lui rappelant que notamment sur la thématique de l'insécurité, lors du dernier Conseil Municipal des propositions ont été posées sur la table dans ce sens-là, que nous ne les retrouvons pas dans le budget et nous le regrettons. Il s'agissait tout simplement d'acter que la Mairie avait la capacité de pouvoir déployer des forces supplémentaires sur le terrain. C'était une idée parmi d'autres. Et pour prolonger le discours de Jean-Marie JULLIEN, qui oublie un peu la totalité du passé, puisqu'il glorifie l'époque où il était dans l'opposition, en 2001, mais il le fait d'une manière un peu galvaudée. Et Madame le Maire pour ce dernier Conseil Municipal, j'ai fouillé un peu dans mes cartons et j'ai retrouvé ça. Je ne sais pas si ça vous dit quelque chose, c'était le programme que vous avez distribué dans les boîtes aux lettres des Beauvaisiens fin 2000, début 2001. Dans ce programme, on vous voit et on se dit qu'avec Caroline CAYEUX, changer c'est possible. Je vais prendre quelques exemples, faire un peu de lecture et revenir sur des points qui me semblent fondamentaux pour l'échéance de 2014, en commençant par la question de l'insécurité. Dans ce programme, en 2001, vous considériez que l'insécurité avait atteint dans tous les quartiers de Beauvais un niveau intolérable et le bilan de Walter AMSELLEM en la matière est inexistant malgré tout ce qu'il peut essayer de faire croire avant les élections. La réalité est plus qu'inquiétante, l'insécurité a augmenté à Beauvais de 25 % selon les chiffres incontestables du ministère de l'Intérieur. Elle frappe toute la population, dans tous les quartiers. Elle perturbe la scolarité des enfants avec des phénomènes inquiétants de racket, de trafics, de drogue. Elle gâche la vie des habitants, en particulier celles de nos aînés qui redoutent de plus en plus de sortir de chez eux devant la multiplication des agressions et des phénomènes importés de la banlieue parisienne, tels que les chiens dangereux utilisés comme de véritables armes. Aujourd'hui, chers collègues, on pourrait faire le même constat à Beauvais. (*protestations dans la salle*) On pourrait faire le même constat à Beauvais et que vous le vouliez ou non, les unes des presses locales le relatent régulièrement. Le trafic, ce n'est pas moi qui le dit, ce ne sont pas les journalistes qui le disent, c'est le Procureur de la République de Beauvais qui considérait que Beauvais était plus connu pour ces trafics que pour sa cathédrale. Alors Jean-Marie JULLIEN parlait d'une opposition qui à l'époque était capable de faire des propositions. Que disiez-vous ? Que proposiez-vous ? Vous proposiez, sur la période 2001-2007, 3 postes de police municipale de proximité qui seront créés ou renforcés à Argentine, dans le quartier Saint-Jean, et à la Soie Vauban.

M. RAHOUI (suite) Où sont ces antennes aujourd'hui que vous promettiez à l'époque ? Vous proposiez aussi, parallèlement, le dispositif de prévention de la délinquance qui sera considérablement renforcée avec le soutien des associations, des agents de médiation supplémentaires qui seront recrutés en liaison avec les organismes HLM. Vous avez depuis supprimé le dispositif cohabiter, qui était un partenariat entre la Ville et des organismes H.L.M., qui faisait un travail connu et reconnu dans la Ville. Bref, c'est votre choix. Vous proposiez aussi de renforcer l'éclairage public et une opération tranquillité vacances. Bref, des choses qui méritent encore d'être renforcées aujourd'hui. Toujours dans ce programme, sur la question du commerce. Que disiez-vous du commerce à l'époque ? « L'équipe Beauvais Pour Tous souhaite redynamiser le commerce de proximité à Beauvais en liaison avec l'ensemble des commerçants. Un effort tout particulier sera fait en matière de stationnements ». Vous l'avez fait depuis. « En démarrant ce 3^{ème} millénaire, les commerçants Beauvaisiens doivent avoir de vrais interlocuteurs à l'écoute de leurs besoins ». Quels étaient vos propositions ? La première priorité en matière de commerces est de redonner du souffle aux commerces de proximité, et vous soulignez la phrase que je vais dire, « en limitant au maximum », c'est écrit en gras et souligné, « les implantations et les extensions de grandes surfaces commerciales, en équilibrant les zones d'activités ». Vous l'avez fait depuis en créant le centre commercial place du Jeu de Paume. Vous proposiez à l'époque aussi des plages horaires et une extension du stationnement gratuit qui seront prévus dans les parkings municipaux en partenariat avec les commerçants et en particulier les jours de marché. Autre proposition, rénover totalement la place des Halles, vous avez été amenés à la faire et à la refaire suite à des malfaçons qui ont coûté excessivement cher aux Beauvaisiens. Dans le registre des coûts excessifs, vous parlez à un moment des emprunts, moi je voudrais rappeler les emprunts toxiques que vous avez souscrits à l'époque et qui ont coûté très chers aux contribuables Beauvaisiens, (*protestations dans la salle*) et vous proposiez aussi, à l'époque, un marché couvert. Depuis 2001, je ne crois pas qu'on ait vu apparaître ce marché couvert, si ce n'est dans les propositions de vos programmes électoraux chaque année. Moi je considère, Madame le Maire, sûrement avec mes collègues de l'opposition, que les propositions formulées en 2001 étaient avant tout électoralistes et qu'on arrive aujourd'hui dans une configuration qui y ressemble fortement. Vous étiez en 2001 dans une situation où la Ville rencontrait des problèmes d'insécurité. C'est le cas aujourd'hui. Vous étiez en 2001 dans une ville où la population s'interrogeait par rapport au dynamisme du centre-ville, c'est le cas aujourd'hui. Et je crois qu'en vous entendant rappeler les scores que vous avez pu faire précédemment sur les élections municipales, vous oubliez que Beauvais est une ville qui peut être parfois surprenante. Qui aurait prédit, Madame le Maire, en 2001 votre victoire ? Le Courrier Picard avait fait un sondage dans lequel on annonçait une gauche largement victorieuse. Vous arriviez sur Beauvais. Je me souviens de la première rencontre que j'ai eue avec vous c'était au festival Cinémalia, qui malheureusement n'existe plus aussi. Ça me paraissait d'ailleurs surprenant puisque vous et votre prédécesseur ne vouliez pas vous croiser, j'avais à peine 20 ans, je découvrais la politique sous cet angle-là et je trouvais qu'il y avait une dimension assez lourde dans cette Ville, mais qui vous a profité. Aujourd'hui, on arrive peut-être au bout d'un cycle parce que ce document que j'ai entre les mains, il a 20 ans. Il est bien conservé. Ce n'est pas le seul d'ailleurs à être bien conservé depuis le temps, alors je fais une photo pour les journalistes locaux parce que vous avez un peu plus d'avenant pour les journalistes nationaux depuis quelques temps mais il ne faut pas oublier que vos journalistes locaux sont quand même des gens avec qui on a travaillé pendant plusieurs années à Beauvais et que les sirènes parisiennes ne doivent pas vous éloigner de Beauvais, Madame le Maire.

M. RAHOUI (suite) Mais puisque vous êtes dans une période où vous réfléchissez à votre programme électoral pour la prochaine échéance, je vais conclure mon intervention en vous rappelant un bon souvenir et peut-être en vous rappelant à vos promesses fondamentales qu'il ne faut pas oublier pour les Beauvaisiens en vous remettant votre programme. C'est peut-être bien la première fois que je vais distribuer un tract de Caroline CAYEUX de ma vie.

MME LE MAIRE : Ça va, vous êtes content ? Vous avez fait votre promo ? Tout va bien ? Mais remarquez, c'est formidable, vous venez de rappeler finalement tout ce qu'on a fait pour les Beauvaisiens. Tout ce qu'on a fait. Un équipement de policiers, formidable. Merci.

M. PIA : Un plaidoyer de Caroline CAYEUX !

MME LE MAIRE : Oui, finalement, il est devenu un V.R.P. de Beauvais Pour tous ! Je voudrais quand même vous donner 2 chiffres parce que vous avez l'air de surfer sur des résultats qui vous paraissent très, très inquiétants. Moi je vais quand même vous donner 2 chiffres. Le taux de criminalité, entre 2001 et 2018, a diminué de 40 points, a diminué de 40 points. Alors aujourd'hui où vous faites des commentaires, qu'est-ce que c'était il y a 18 ans ? Et le nombre de faits de délinquances a baissé de près de 50 %. Oui, il y a encore du travail, mais oui nous allons le faire. Et en 2018, je voudrais vous dire aussi, que la délinquance générale a connu une diminution de près de 3 % par rapport à 2017, soit 3 866 faits constatés alors qu'il y en avait près de 6 000 en 2001. Oui Monsieur RAHOUI, contrairement à ce que vous essayez de faire croire, nous avons beaucoup travaillé sur la sécurité mais il y avait tellement à faire. Il a fallu installer une maison de la police, un commissariat digne de ce nom, embaucher, et nous avons encore 4 postes ouverts, embaucher plus de 50 policiers, travailler avec des associations. Vous nous reprochez qu'on ne travaille plus avec une qui vous était proche mais nous travaillons avec l'I.F.E.P., nous travaillons avec d'autres associations dans les quartiers et je dois dire qu'en effet, nous sommes très proches des associations. J'ai toujours dit que la sécurité, ça se traitait en équilibre avec de la prévention et de la répression et nous avons beaucoup travaillé. Je ne dis pas que c'est parfait, je suis très lucide, parce que les trafics de drogue, ils viennent de Creil, ils viennent de la région parisienne, et malheureusement c'est un fléau national. Mais il y a des moments où vous avez un Procureur qui punit, des policiers qui travaillent et une assemblée avec l'Etat qui aussi travaille dans le même sens. En ce moment, et depuis avec le dernier le Président du T.G.I. nous avons beaucoup travaillé sur les réseaux de drogue. Il y a eu malheureusement des règlements de compte mais c'est un travail au quotidien. Et je vois régulièrement et le D.D.S.P. et le Préfet et les forces de justice. Bien sûr c'est un travail de longue haleine, je ne prétends pas que nous avons tout fait, mais je peux vous dire que nous avons fait le maximum et nous continuerons à le faire. Je peux vous le dire. Franck PIA.

M. PIA : Oui, puisqu'on est dans les anecdotes, moi je voudrais quand même vous rappeler, à l'époque, mais j'étais déjà intervenu en ce sens dans un précédent Conseil Municipal, c'est dommage parce que je n'ai pas repris toutes ces coupures de Presse que je vous avais présentées, que j'avais gardées précieusement à mes côtés où les journalistes s'épandaient sur tous les actes de délinquance que nous vivions à l'époque dans les années 90. Je vous rappelle notamment le centre commercial des Champs Dolents qu'à l'époque, Walter AMSALLEM, je ne sais pas si tu t'en souviens Jean-Marie, avait presque l'intention de grillager, tellement les vitrines étaient cassées régulièrement. Sur le quartier de Saint-Lucien, pareil, nous avions régulièrement le 31 décembre des vitrines qui tombaient.

M. PIA (suite) L'école Lanfranchi qui avait été dévastée aussi par une bande de malfrats qui s'étaient introduits dans l'école, qui avaient tout cassé, à Cousteau également. Et même la voiture du Maire avait été caillassée à l'époque. Il s'était fait d'ailleurs poursuivre par des délinquants, c'était sur le quartier Notre-Dame-du-Thil. Si vous voulez, après tout ça c'est de l'histoire, je conçois qu'effectivement la situation elle reste encore aujourd'hui difficile parce que le trafic de drogue, quelle ville ne connaît pas le problème de la drogue ? Et croyez-bien qu'on ait bien conscients de ce souci et que nous prenons aussi des dispositions. Seulement, tout ne peut pas être fait par la Ville et c'est là aussi, comme le disait d'ailleurs Antoine SALITOT à l'instant, que nous attendons aussi beaucoup de l'Etat par rapport aux forces de polices nationales qui ne viennent pas. Et pour autant, nous mettons en place des dispositifs aussi sur la prévention de la délinquance. Alors ils ne sont peut-être pas ceux qu'il y avait du temps de Walter AMSALLEM mais ils sont similaires, nous travaillons avec les bailleurs sociaux, nous avons une veille régulière sur ce qui se passe dans les cages d'escalier. Et je peux vous dire aussi que nous faisons avec justement la rénovation urbaine, et on l'a vue sur Saint-Jean, l'objectif c'est de faire des travaux qui visent à protéger aussi les logements, à veiller à ce qu'il n'y ait pas d'intrusions en résidentialisation, tout ça ce sont des choses sur lesquelles on est bien conscients qu'il faut travailler. Je dirais très en amont aussi avec l'ensemble des partenaires, y compris, je cite aussi l'I.F.E.P. avec qui nous avons, je rappelle, une convention et qui s'occupe aussi de préventions spécialisées pour avoir une veille attentive sur les jeunes qui parfois traînent un peu trop longtemps dans les rues.

MME LE MAIRE : Moi ce qui m'inquiète quand même c'est que finalement on passe son temps avec vous, à ressasser le passé. Nous, on vote un budget pour l'avenir et on est dans les projets. Alors ressasser ce qui s'est passé il y a 20 ans, moi aussi je peux le faire. Mais ça n'est pas très positif. Je passe la parole à Monsieur LOCQUET.

M. LOCQUET : Merci Madame le Maire. Je ne sais pas si on a rencontré les mêmes, mais j'étais sur le marché de Noël juste avant de venir et j'ai croisé Colin et Jeanne. Je ne sais pas si ce sont les mêmes, mais il s'avère que, c'est marrant Madame le Maire mais ils m'ont dit, je leur ai dit qu'on avait un Conseil Municipal ce soir, ils m'ont dit, « Oh là, toute cette mauvaise foi à quelques mois des élections, est-ce que ce n'est pas trop lourd à supporter ? ». Je leur ai dit, « vous savez, nous on avance, on travaille ». Ils m'ont dit effectivement qu'ils avaient peut-être, eux, eu des coûts supplémentaires pendant ces 5 ou 6 dernières années mais en même temps ils étaient assez reconnaissants du fait que vous ayez conservé les services publics Madame le Maire et qu'ils savaient eux-mêmes parce que ce sont des gens intelligents, ils habitent à Beauvais, que dans d'autres villes, on le sait, il y avait des services publics qui avaient fermé mais que ce n'était pas le cas chez nous, alors que nous avons baissé des dotations d'Etat. Colin et Jeanne ils ont en plus la chance d'avoir un beau-frère qui est venu travailler ici, Madame le Maire, parce que vous avez créé ce pôle d'agro-machinisme qui est unique en Europe, et que le frère de Colin a pu venir dans une des 30 entreprises qui, seulement en 5 ans, 30 entreprises, 30 nouvelles entreprises sont venues s'implanter ici, il fait parti, ce frère, des 1 400 nouveaux salariés qui ont rejoint cette Ville. Il est aussi, d'ailleurs, parmi ceux qui viennent habiter une ville qui est la seule des Hauts-de-France à venir gagner des habitants. Et puis, malheureusement, ils ont perdu un de leurs parents, le papa de Colin a été obligé d'aller dans une maison de retraite mais ils sont contents parce que cette maison de retraite, qui bénéficie des subsides de la Ville, en fait a été totalement rénovée et grâce au C.C.A.S., ce papa peut faire des animations qu'il n'arrivait pas à faire il y a quelques années. Leurs enfants, évidemment, ils me l'ont dit, ils s'épanouissent dans une école où, on le sait bien, nous avons rénové le mobilier, installé des tableaux numériques où les enfants ont accès à Internet et dans des salles de classe qui sont totalement neuves.

M. LOCQUET (suite) Colin et Jeanne s'interrogent évidemment, puisqu'on est en période électorale, vous avez raison de le dire, mais ils se rendent compte aussi que l'association dans laquelle ils sont bénéficie d'un subside comme jamais elle n'a eu. En fait, c'est une association sportive, c'est incroyable on a réussi, même si c'était parfois compliqué, à équiper entièrement le nouveau gymnase et ils vont changer de gymnase dans quelques mois et ils sont ravis parce ça va bien se passer. Alors je ne vous dis pas, Jeanne, elle est fan de culture, alors elle trouve ici des animations, et une animation culturelle comme il n'y avait pas encore il y a 6 ans. Finalement, Colin et Jeanne disent qu'ils sont plutôt heureux à Beauvais. Qu'avec Caroline CAYEUX ils se sentent en sécurité, ils sont fiers de vivre et de travailler ici parce que travailler c'est quand même une valeur forte et quand on sait qu'on a 40 000 personnes qui travaillent dans l'agglomération du Beauvaisis, là où parfois c'est difficile dans certains autres secteurs et d'autres villes de notre Département, ils se disent que c'est quand même pas mal de vivre ici dans une ville où ils peuvent aller au plan d'eau du Canada, où ils peuvent traverser un marché de Noël dynamique. Ils sont heureux parce que cette Ville va de l'avant, parce que cette Ville est moderne et surtout Colin et Jeanne ils m'ont dit, « vous savez, peut-être parfois c'est dur pour nous, mais c'est une Ville qui a de l'avenir et on sait que pour nos enfants ça sera drôlement bien ici ».

MME LE MAIRE : Merci beaucoup Monsieur LOCQUET. Madame GEFFROY.

MME GEFFROY : Merci Madame le Maire. Je vais faire un point, ce n'est pas facile d'enchaîner après la discussion, là, sur ce que...

MME LE MAIRE : Ça vous a quand même un peu démonté, c'est ça Madame GEOFFROY ?

MME GEFFROY : Non, non, non, c'est parce que je voulais d'abord redire que le budget qui est présenté, c'est un budget primitif et il fera l'objet de décision modificative pour l'adapter à la nouvelle majorité éventuellement qui pourra au printemps gérer les affaires de la Ville. Les orientations peuvent encore subir des changements. Moi je voulais avoir un regard après donc 3 mandats de votre majorité sur un peu l'aménagement de la Ville, des projets et des équipements et de l'état un petit peu des réalisations qui ont pu être faites. Et j'avais remarqué que dans les rénovations urbaines, la rénovation urbaine du quartier Saint-Jean pour moi n'est pas achevée. Il reste encore des parcelles qui ne sont pas construites et qui posent questions, encore un chantier en ce moment avec des petites maisons individuelles. Moi je me pose beaucoup de questions quand même sur le fait qu'on utilise encore des terrains en ville pour faire de l'habitat individuel, et je le redis parce que pour moi c'est une question dans la transition écologique qui fait que nos villes ne peuvent plus utiliser le terrain disponible pour de la construction horizontale à mon avis mais ça je pense que ce sont encore des erreurs d'urbanisme qu'il ne faut plus faire. Je pense que cette rénovation urbaine donc de Saint-Jean il faut qu'elle aille jusqu'à son terme et pour moi elle n'est pas achevée, et c'est un quartier dans lequel je vis, donc je vois ce qui s'y passe. Je pense que les autres quartiers Argentine et Saint-Lucien attendent, tirent la langue, sont très, très impatients, et après beaucoup d'effets d'annonces sur la rénovation urbain, oui on communique, on fait des réunions, mais les chantiers importants arrivent mais c'est très, très lent. Et en fait, ces quartiers ont vu surtout la fermeture et la démolition de la piscine Dassault à Argentine, ont vu la maison de quartier Saint-Lucien qui a été rasée et plus de maison pendant le temps de la construction de la nouvelle. Donc, et bien si, c'est bien ça, la maison de quartier a été démolie et les activités ont dû aller ailleurs le temps de la reconstruction.

MME GEFFROY (suite) Et cette nouvelle maison de quartier de Saint-Lucien, bon, voilà j'ai l'impression qu'elle offre un bâtiment neuf, certes, mais je ne suis pas sûre qu'elle réponde vraiment aux besoins du quartier qui est très dégradé, entre autres sur le sujet de la sécurité et de la jeunesse de ce quartier. Je voulais aussi dire que la rénovation des Champs Dolents, du centre commercial sur Argentine, paraît un chantier qu'il fallait refaire mais aussi parce qu'il fallait montrer que des choses bougeaient dans le quartier mais elle n'est pas aboutie au sens où elle pourrait encore être nettement améliorée et la rénovation urbaine qui devrait arriver, qui va arriver mais elle est attendue par tous les habitants qui se sentent vraiment très, très impatients et depuis longtemps un sentiment quasiment, pas d'abandon, mais vraiment de délaissement de ce quartier. Je voulais aussi faire remarquer que durant ces 20 ans, vous avez installé des coordinations associatives sur les quartiers mais au détriment des centres sociaux qui existaient puisque nous avons vu la fermeture de l'association Adèle, nous avons vu la fermeture de l'association Utile à Saint-Jean, et en fait ces associations géraient des centres sociaux agréés. Et en fait, là, votre projet est donc de remettre en place des centres sociaux mais là des centres sociaux municipaux et je pense que c'est dommage de ne pas garder la diversité apportée par les associations et que des centres sociaux municipaux n'ont pas la même philosophie, le même projet sur les quartiers. Et je pense qu'il va manquer quelque chose dans ces centres sociaux municipaux qui pour l'instant, pour moi, ne sont pas identifiés. Pour moi, ce sont des structures municipales mais qui, à mon avis, ont encore beaucoup de choses à avancer dans ces projets parce que quand un centre social, par exemple à Saint-Jean quand je passe à la M.J.A. et que le samedi après-midi c'est fermé, pour moi un centre social doit être ouvert un samedi après-midi. Son rôle c'est d'accueillir les jeunes, les familles, et un samedi après-midi il y a du monde dans le quartier. Je voulais dire aussi que le fait de ce centre social, par exemple à M.A.J.I. qui se transforme en centre social, a fait que le service qui était labellisé Maison des Associations, tout le service de vie associative est maintenant à la M.S.I.H. à Saint-Jean. Et donc ça veut dire qu'une maison des associations n'est plus identifiée comme telle puisqu'elle est maintenant noyée dans les services municipaux de la M.S.I.H., puisqu'on y trouve là la vie associative, le service patrimoine, la mairie annexe, tout est ensemble. Et pour moi il y a un problème d'identification d'une structure et une maison des associations pour moi elle doit avoir un sens très, très fort sur une ville et je pense que là, vous êtes un peu à côté de la réalité de ce qu'il faudrait installer. D'autre part, je terminerai en parlant de, pour moi évidemment, du problème du centre-ville puisque, je ne suis pas vraiment d'accord avec Monsieur LOCQUET sur l'impression du centre-ville et je pense qu'il y a quand même un sentiment de nombreux commerces fermés et que des erreurs, dont on a déjà parlé, ont amené cette situation. Et le choix, le choix mortifère du Jeu de Paume, ça c'est sûr et certain, puisqu'on a vraiment du mal avec cette structure qui devient un grand paquebot là qui commence à, bon ce n'est pas le Titanic mais c'est quand même un bâtiment maintenant qui cherche désespérément à se réinstaller, à bouger mais c'est bien compliqué et ça a vraiment porté préjudice au centre-ville et aux commerces du centre-ville parce que ça n'a pas apporté plus de clientèle dans le centre-ville. Je pense que ça c'est une erreur, et que vous avez aussi fait les erreurs mais nous en avons déjà parlé, des marchés pour la vie du centre-ville, le marché de plein air des après-midi, c'était un moment d'animation et qui permettait aux habitants de venir au centre-ville et de partager un moment parce que la Ville, le centre-ville et la vie de la Ville, ce n'est pas que le commerce, c'est aussi les relations entre les personnes, c'est l'animation et c'est dommage que le centre-ville donne cette impression de grand vide, bien souvent.

MME GEFFROY (suite) Je terminerai en disant qu'il y a quand même un gros problème avec toutes les activités qui sont parties dans la zone franche urbaine et que les activités de services, les professions libérales, qui sont parties du centre-ville, ont encore continué à dégrader la situation et à faire que c'est si difficile de remettre de la vie et, je terminerai en disant que c'est l'image un peu de la grande roue, la grande roue est belle, elle faisait rêver mais elle ne marche pas.

MME LE MAIRE : Bien, je crois qu'il bien temps de passer au vote. Non, Madame FONTAINE ?

MME FONTAINE : Oui merci Madame le Maire. Donc c'est chacun son tour. Depuis 20 ans Madame le Maire, vos politiques municipales ont-elles permis à Beauvais d'engager une vraie transition écologique et aux Beauvaisiens de préserver leur santé ? Nous avons la remise en cause du couvre-feu de l'aéroport de Beauvais-Tillé, seul outil de régulation du développement, de l'équipement et de protection de la tranquillité des riverains. L'autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires a déjà émis un avis défavorable au projet. L'augmentation du trafic aura des conséquences climatiques catastrophiques, et d'ailleurs je trouve que les enfants qui vivent sur Argentine toussent de plus en plus fréquemment. (*hors micro*) Et oui, je suis dans les classes, effectivement. Absence d'un plan ambitieux de développement des circulations douces. Dans le B.N.V. de décembre, on peut lire que notre réseau cyclable à haut niveau de performances, futures bien sûr, était de 47 km. Cela voudrait dire qu'il a été multiplié par 2 ces 4 dernières années. Pour la conférence de l'institut LaSalle en 2015, 25,150 km étaient répertoriés. D'où vient cette différence ? Peut-être pouvez-vous les justifier voie par voie ? Quand on fait du vélo, la peur n'évite pas le danger. Ainsi, serait-il souhaitable que l'on se sente en sécurité lorsque l'on fait du vélo à Beauvais. La mise en place d'un réseau complet, je dis bien complet, adapté et sécurisé pour diminuer la part carbone aurait pu être mise en place depuis longtemps. Les transports collectifs sont dégradés, des lignes et des arrêts de bus sont supprimés alors que c'est tout l'inverse qu'il fallait faire. Quant à la restauration, l'absence d'une vraie politique volontariste quant à l'usage de produits bio est flagrante. Nous n'en sommes qu'à 20 petits % de produit bio alors qu'il est démontré que la présence de perturbateurs endocriniens dans l'alimentation du jeune enfant nuit à son bon développement. Depuis le temps, Madame, nous devrions être à au moins plus de 50 % de bio dans la restauration. La communication en écologie ne suffit pas. L'écologie cela s'intègre, cela se vit pour le bien-être de l'humanité. Je vous remercie.

MME LE MAIRE : Très bien. Je prends note. Je vous propose de passer au vote. Monsieur VIGUIER.

M. VIGUIER : Je vais ajouter un petit mot. Mais avant, refaire ce constat qu'il vous est quand même très difficile d'évoquer une opposition qui serait insuffisamment constructive alors que manifestement vous n'avez absolument rien à faire de ce que nous pouvons vous dire ce soir, que vous ne nous écoutez pas. Ce n'est même pas que vous ne nous entendez pas, vous ne nous écoutez pas, vous n'écoutez rien de ce que vous dit votre opposition municipale. Vous êtes dans ce mépris qui vous caractérise si bien et véritablement ce soir,

MME LE MAIRE : Monsieur VIGUIER, je vais vous couper la parole, si vous continuez sur ce ton-là,

M. VIGUIER : Non, mais non.

MME LE MAIRE : Parce qu'on vous a écouté et on vous a répondu.

M. VIGUIER : Mais non, vous n'avez manifestement prêté aucune attention à ce que nos deux collègues viennent de nous le dire, qui sont aussi très concrètement la traduction de vos exercices budgétaires, de vos orientations budgétaires, sur lesquels vous vous contentez de dire que vous prenez acte mais on sent bien poindre chez vous l'envie de rentrer très vite à Paris et de ne pas vous éterniser ce soir. Et c'est vraiment (*protestations dans la salle*) et c'est vraiment, mais ça suffit, ça suffit...

MME LE MAIRE : Vous êtes toujours aussi constructif et élégant. Ça, vraiment de ce côté-là, oui.

M. VIGUIER : Je n'ai jamais prouvé, je n'ai jamais fait preuve de la moindre inélégance à votre égard et vous le savez bien, Madame le Maire.

MME LE MAIRE : Non, évidemment.

M. VIGUIER : Jamais.

MME LE MAIRE : Vos propos, ce sont des fleurs que vous envoyez ?

M. VIGUIER : Non, ce sont des critiques de vos politiques et ça n'a rien à voir avec de l'élégance ou de l'inélégance vous concernant. Vous le savez bien.

MME LE MAIRE : Parce que le mot mépris, tout ça, c'est flatteur ?

M. VIGUIER : Non, c'est la critique de vos politiques ou d'un certain nombre de vos politiques. Alors je comprends que vous ayez beaucoup de mal à le supporter, puisque vous ne supportez pas le moindre point de vue divergeant par rapport au vôtre mais il n'empêche que c'est aussi la possibilité pour l'opposition municipale de faire entendre d'autres orientations, ce que nous ne nous privons pas de faire, même si ça vous est insupportable. Je veux quand même me répéter. Je ne pense pas que cela justifie pour autant le fait que vous traitiez avec aussi peu d'intérêt et d'attention ce que les différents élus de l'opposition peuvent vous dire. Je pense que vous avez tout à fait le droit de dire je prends acte, allez on vote et on en fini, mais très objectivement, notre Ville gagnerait à avoir un débat démocratique de meilleure qualité et qui permette de confronter véritablement des points de vue qui sur certains sujets peuvent être divergents. Je vous rappelle que dans un Conseil Municipal on traite 30-40 dossiers et qu'il y en a 2 ou 3 qui potentiellement font débat entre nous et que les autres sont votés à l'unanimité parce que soit ils requièrent l'unanimité parce que nous sommes tous d'accord sur tel ou tel sujet, soit parce qu'ils sont d'essence très technique et lorsque vous faites une demande de subvention etc., voilà il est peu probable que nous nous opposions à cela. Mais pour autant, il faut aussi admettre qu'entre une majorité municipale et une opposition municipale il puisse y avoir sur un certain nombre de sujets, qui sont d'importance pour notre Ville et pour son territoire, des divergences, des oppositions, parfois de simples nuances, et qu'il serait bon qu'on puisse aussi les écouter, et potentiellement en débattre au sein de notre assemblée communale. En tout cas, c'est un vœu que je forme pour la prochaine mandature et je souhaite que vraiment, que la future majorité municipale, en tout cas ait toujours à l'esprit d'être à l'écoute de ce que son opposition pourra proposer.

M. VIGUIER (suite) Parce que je pense que si vous nous aviez écoutés plus souvent, et nous l'avons rappelé, sur la question des classes de découverte, sur la question de l'aménagement commercial du centre-ville, sur d'autres questions encore, je pense que vous y auriez gagné et Beauvais y aurait gagné. Véritablement, je crois que nous avons tout intérêt à de toute façon imaginer que le débat démocratique il ne nous affaiblit pas collectivement, mais qu'il nous enrichit. J'en viens maintenant à mon intervention sur le budget et sur un autre aspect aussi de votre bilan. A savoir que depuis près de 20 ans que vous êtes Maire de Beauvais, Madame CAYEUX, je me posais la question de savoir si vos politiques municipales ont amélioré ou dégradé l'accès et la qualité des services publics locaux, ainsi d'ailleurs que les conditions de travail de nos agents municipaux, et de voir si vos choix politiques ont permis ou au contraire ont empêché à un bon entretien et à une valorisation du patrimoine communal, si vos choix ont témoigné de votre souci de bien gérer l'argent public. Or, nous constatons depuis bientôt 20 ans, et cela s'est accru ces dernières années, que le non-remplacement d'une partie des départs en retraite d'agents municipaux, la disparition de dizaines de postes dans les services ces dernières années mais aussi de la hausse, et je n'y reviendrai pas, de certains tarifs municipaux, tout cela a entraîné une nette dégradation de l'accessibilité et de la qualité parfois, des services publics locaux. Je rappelle pourtant que ces services publics locaux, que les services publics en général sont le seul capital de ceux qui n'en ont pas. De toutes ces familles modestes de Beauvais, et ça a été rappelée par mes collègues précédemment, une famille Beauvaisienne sur 4 vit sous le seuil de pauvreté. Et ces familles modestes tout particulièrement, mais plus largement tous les Beauvaisiens, ont besoin de politiques publiques municipales et de services publics locaux. Or, vos choix politiques en la matière se sont concrétisés, hélas, ces dernières années, par la disparition d'ateliers techniques municipaux, la serrurerie, la métallerie, qui ont été en règle générale remplacés par une coûteuse externalisation de ces tâches précédemment assumées en régie par les services municipaux, par des entreprises privées avec des coûts bien plus élevés. Mais je pourrais aussi parler de la suppression, par exemple, des équipes techniques dédiées à l'entretien des écoles de Beauvais. Je ne sais pas, notre collègue Charles LOCQUET avait rencontré tout à l'heure deux Beauvaisiens qui étaient ravis de l'état général des écoles de leurs enfants, je pense qu'entre nous ils devraient être adhérents de Beauvais Pour Tous, parce que je pense que sinon, je ne pense pas qu'ils seraient aussi béats d'admiration pour le bilan qui est le vôtre, mais je veux aussi rappeler que la disparition, la suppression des équipes techniques dédiées à l'entretien des écoles de Beauvais, a pesé pour beaucoup dans l'état général dégradé qui se ressent aujourd'hui de plus en plus fortement dans les établissements scolaires beauvaisiens. Je pourrais aussi parler, parce que c'est la conséquence de vos choix budgétaires en matière de dépenses de personnel, la dégradation des conditions de travail des agents municipaux, beaucoup nous en parlent d'ailleurs, tout simplement parce qu'ils sont aujourd'hui contraints de reprendre le travail, les tâches qui étaient précédemment assumées par les personnes parties par mutation ou parties en retraite et qui n'ont pas été remplacées, sans compter le recul du nombre de bénéficiaires et d'usagers, de nombreux dispositifs municipaux rendus moins accessibles, nous l'avons dit, par la hausse de leurs tarifs ou parfois par la complexité de leur instruction et des modalités d'inscriptions. Ou encore, ceux créés dans le seul objectif, parce que vous le savez bien que c'est une réalité aussi, de faire un coup médiatique en présentant, on y a eu droit tellement souvent, le premier bénéficiaire de telle ou telle mesure d'harmonie sociale dont on peut parfois douter, qu'il y ait eu d'autres bénéficiaires en plus de celui qui avait eu droit aux honneurs de la Presse. Et que dire de l'entretien ou même de la simple valorisation du patrimoine communal ?

M. VIGUIER (suite) J'ai cité à l'instant la dégradation de nombreux bâtiments scolaires qui devront faire l'objet d'un sévère plan de rattrapage et de rénovation dans les prochaines années, ce qui incontestablement parce que ça fait partie du diagnostic que l'opposition municipale a pu faire ces dernières années, fera probablement l'objet d'un vrai plan de rénovation qui sera au cœur du projet municipal de l'actuelle opposition, future majorité de gauche et écologiste pour Beauvais. Tout comme, tout comme et vous l'avez découvert il y a 2 ans à peine à l'issue d'un audit, le grand nombre de gymnases de notre Ville qui, n'ayant fait l'objet d'aucun travaux d'ampleur et d'aucun entretien véritable ces 20 dernières années, depuis que vous êtes à la tête de cette Ville, sont devenus potentiellement dangereux pour leurs usagers et assurément de véritables passoires énergétiques, quand ce ne sont pas des passoires tout court avec des seaux sur les terrains de basket ou sur les terrains de hand pour éponger l'eau qui tombe à chaque averse forte. Il vous aura fallu un audit pour vous rendre compte que vous aviez bien mal travaillé et que cela allait coûter au bas mot 6 millions d'euros de travaux de rénovation des principaux gymnases de la Ville. Et entre nous, ce n'est pas en rénovant un seul gymnase tous les 5 ou 6 ans, ce qui est votre simple bilan sur ce mandat, que notre Ville pourra rattraper son retard dans le domaine des équipements sportifs. Un gymnase par mandat ça ne va pas suffire, le compte n'y sera pas parce que dans 30 ou 40 ans quand vous aurez fini de rénover les 6 ou 7 premiers gymnases qui sont vraiment dans un état pitoyable, il faudra commencer à s'occuper des autres qui n'auront donné lieu à aucun travaux durant toute cette période. Il est bien loin le temps où Beauvais, c'est vrai c'était en 2006, pouvait prétendre être une ville parmi les plus sportives de France. Je crois que nous sommes aujourd'hui dans les profondeurs du classement. Je pourrais encore citer les voiries de Beauvais qui malgré, je l'avais dit déjà l'autre jour, ça ne vous avait pas plu, vos ronflants plans maxi bidule, sont surtout reconnues ces voiries pour leur nid de poule, que vous vous efforcez, ça c'est un fait, de colmater aujourd'hui à la veille des élections municipales. Comme je pourrais citer encore la piscine Marcel Dassault du quartier Argentine, condamnée et rasée en quelques semaines après 40 années de bons et loyaux services, faute d'avoir fait l'objet d'un entretien régulier. Il est vrai que vous n'avez pas démontré, Madame CAYEUX, depuis 20 ans, un grand souci de modération et de sérieux dans la gestion de l'argent public. Mauvaise gestion quand vous bradez à bas prix une place publique essentielle de Beauvais pour la bétonner avec un centre commercial voué à l'échec. Ça a été rappelé par notre collègue Anne GEFFROY, c'est un bradage d'une place publique centrale dans Beauvais, dont le coût d'acquisition par le groupe Hammerson à l'époque, Forum Invest dans un premier temps, Hammerson ensuite, ne couvrait même pas le coût des travaux de voirie réalisés aux frais des contribuables Beauvaisiens pour aménager les abords de, moi je le dis, je suis un peu plus avancé dans ma réflexion qu'Anne GEFFROY, pour aménager les abords de ce Titanic du commerce. Titanic car c'est comme pour le Titanic en fait, tout le monde connaît déjà hélas la fin de cette triste histoire pour notre Ville et pour son centre. Mauvaise gestion toujours, quand notre Ville doit supporter une copieuse indemnité payée à Véolia pour compenser l'annulation par le Préfet et le report d'un marché de distribution de l'eau, en raison d'un défaut de procédure par la Mairie. Mauvaise gestion encore, ça a été rappelé par Grégory NARZIS tout à l'heure. Mauvaise gestion encore avec votre décision funeste de généraliser le stationnement payant en centre-ville avant de faire mine de rétro pédaler devant les protestations des commerçants et des Beauvaisiens générant, ça a été dit, d'importants surcoûts payés par la Ville à l'entreprise Vinci, délégataire du marché de stationnement, c'est très exactement, rappelé par Grégory NARZIS, 168 000 € de pertes annuelles pour la Ville et pour ses finances. Est-il besoin pour conclure mon propos de rappeler le triste et récent épisode de la patinoire en plastique acquise pour plus de 200 000 €, soi-disant vous nous l'aviez dit, on n'était pas bien sûr de vous avoir crû mais enfin bon, soi-disant pour faire des économies.

M. VIGUIER (suite) Et qui 3 ans après son achat végété, aujourd'hui, au centre technique municipal, remplacée cette année, après seulement 3 années d'activité, par une patinoire de glace à vocation évidemment électoraliste, louée quant à elle pour la modique somme de 75 000 €. Alors voilà, Madame le Maire, pourquoi nous voterons évidemment contre, contre votre mauvais budget. Le 20^{ème}, le 20^{ème} mais heureusement le dernier de l'ère CAYEUX. Car pour les Beauvaisiens, car pour les Beauvaisiens, il est grand temps, Madame le Maire, d'arrêter les frais et de renouer à Beauvais avec des politiques municipales vraiment utiles pour notre Ville et pour ses habitants, loin des paillettes que vous affectionnez temps.

MME LE MAIRE: Avant de passer au vote, Olivier TABOUREUX ne résiste pas à vous donner une petite précision.

M. TABOUREUX : Je vous avais promis des chiffres pour la patinoire, donc il ne s'agit pas de 200 000 €. Pour être tout à fait transparent, la patinoire avait été louée une année pour voir si effectivement elle rencontrait un public. Elle a été achetée 92 000 €, plus les patins, donc les patins c'était 17 000 € mais les patins il y en a quel que soit le type de patinoire, et donc elle a été mise en place 3 ans, ce qui fait 30 000 €, et elle peut être revendue ou cédée, donc vous voyez que c'est très inférieur à ce que coûte une patinoire. Normalement, c'était une bonne affaire pour les Beauvaisiens, simplement ça n'a effectivement pas rencontré un public suffisant et les Beauvaisiens préfèrent une patinoire en glace, c'est pour ça qu'on a changé mais il n'y a pas de mauvaise gestion dans cet achat.

MME LE MAIRE : Allez, on passe au vote.

Qui vote contre ? Donc vous êtes 6. Vous avez un pouvoir Madame GEFROY ? (*hors micro*) Ah pardon ! Donc ça fait 6, c'est bien ce que je dis. Qui s'abstient ? Madame ITALIANI et les autres ? Le Groupe Beauvais pour Tous vote pour.

Le Conseil Municipal, à la majorité avec 1 abstention(s), avec 6 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Subvention d'équilibre 2019 au budget annexe Agel

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal

Par délibération du 20 juin dernier, les dernières parcelles du lotissement Agel ont été attribuées à l'euro symbolique, à la SA HLM du Beauvaisis en vue d'un programme de construction de collectifs et de maisons à réaliser en 2020 et 2022.

Le bilan comptable du budget annexe, issu du compte administratif 2018, fait état d'un excédent de fonctionnement de 700.000€, d'un besoin de financement de -39 996€, et d'un remboursement d'avance de 3 900 000 € au budget principal, soit un déficit global de 3 240 000€.

Il est prévu de couvrir progressivement ce déficit par le versement chaque année d'une subvention du budget principal.

Une subvention de 700 000€ avait été prévue à ce titre au budget primitif 2019 du budget principal, mais non votée. En effet, il convenait de vérifier le respect de la trajectoire contractuelle relative à l'exercice comptable en cours.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de voter au titre de l'exercice 2019, le versement par le budget principal d'une subvention d'équilibre de 700.000€ au budget annexe Agel.

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 4 décembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 7 abstention(s) décide d'adopter le rapport ci-dessus.

2-FINANCES – SUBVENTION D’EQUILIBRE 2019 AU BUDGET ANNEXE AGEL

M. JULLIEN : C’est un dossier effectivement qui, à mon avis, va être beaucoup plus court que le précédent.

Il s’agit tout simplement de régulariser le vote que nous avons fait au budget primitif 2019 d’une subvention au budget annexe donc Agel. Pour préciser sur le plan de la technique, il ne suffit pas que la subvention soit votée au sein du conseil, il faut ensuite prendre une délibération spécifique pour que cette subvention puisse être votée.

Actuellement, nous sommes en mesure, compte tenu des besoins de ce budget annexe Agel, de pouvoir délibérer sur l’attribution effective de cette subvention votée au titre du budget primitif 2019. Et c’est l’objet de ce que je vous propose aujourd’hui, c’est-à-dire de bien vouloir prendre la décision officielle de verser ces 700 000 € au budget annexe Agel.

MME LE MAIRE : Est-ce qu’il y a des questions ? Pas de questions.

Même vote, vous votez contre ? Là, vous vous abstenez, et Madame ITALIANI aussi ? Les autres élus votent pour.

le Conseil Municipal, à l’unanimité des suffrages exprimés avec 7 abstention(s) décide d’adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2019-231

(rapport réf 2019-231)

Finances - Vote des taux d'imposition de l'année 2020

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal

Conformément à l'article 1636 B sexies du code général des impôts, le conseil municipal vote chaque année les taux des impôts locaux.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition de chaque contribuable Beauvaisien. Cette base est déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale fixée par la loi de finances.

Il est proposé de maintenir les taux en 2020 pour la onzième année consécutive. Ainsi, les contribuables beauvaisiens ne subiront pas, à situation égale, d'augmentation de la pression fiscale communale.

En conséquence, les taux d'imposition communaux 2020 sont fixés à :

- taxe d'habitation (TH) : 16,60 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35,66 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 68,56%

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 4 décembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, avec 6 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

3 – FINANCES - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE L'ANNEE 2020

M. JULLIEN : Alors là, il s'agit de la conséquence directe du dossier que nous avons présenté pour le budget primitif 2020.

Il s'agit tout simplement de reconduire les taux de taxe d'habitation, de taxe foncière sur les propriétés bâties, et de taxe foncière sur les propriétés non bâties, pour la 11^{ème} année consécutive, ce sont exactement les mêmes taux. Alors certains pourraient me dire : oui mais pourquoi il faudrait voter un taux de taxe d'habitation ? Tout simplement parce que cette année, la taxe d'habitation ne sera plus payée par les contribuables pour 80 % d'entre eux, ceux qui sont en-dessous d'un revenu fiscal de référence. Mais il n'en demeure pas moins que si nous voulons que l'Etat nous reverse le montant qui est dégrèvé, il faut fixer ce taux qui reste fixé à 16,6 %. Je précise d'ailleurs, simplement pour mémoire, que les taux moyens de taxe d'habitation qui sont votés au niveau de la strate des communes de 50 000 à 100 000 habitants, pour la taxe d'habitation, sont quand même de 20,85 %, ce qui veut dire que nous sommes plus de 4 points en dessous de la moyenne de la même strate.

MME LE MAIRE: Je vous remercie.

Même vote ? Vous votez contre les taux d'imposition ? D'accord. Madame ITALIANI ? Vous votez pour ? Pour, très bien. Merci beaucoup. Alors 6 votes contre.

Le Conseil Municipal, à la majorité, avec 6 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Finances - Actualisation de la longueur de voirie communale au 1^{er} janvier 2020

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal

La Préfecture sollicite chaque année la ville pour la préparation de la dotation globale de fonctionnement dont l'actualisation de la longueur de la voirie publique communale.

C'est ainsi que la ville va être amenée à déclarer la longueur de la voirie au 1^{er} janvier 2020 dans le cadre de la préparation de la DGF 2021.

Par délibération du 21 décembre 2018, le conseil municipal a arrêté la longueur de la voirie communale à 208 068 mètres linéaires (ml) au 1^{er} janvier 2019.

Il est proposé au conseil municipal d'arrêter au 1^{er} janvier 2020 la longueur de la voirie communale à 208 219 mètres linéaires.

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 4 décembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

4 – FINANCES - ACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE AU 1^{ER} JANVIER 2020

M. JULLIEN : Notre collègue, Monsieur VIGUIER, nous parlait tout à l'heure d'un dossier technique, en voilà un d'ailleurs. Ça peut se mesurer, si vous le voulez, avec un décamètre ou avec un double décimètre.

Il faut qu'on fixe par délibération la longueur de la voirie communale pour l'année 2020, parce que c'est cette délibération qui nous permet d'être un des éléments de calcul de la dotation globale de fonctionnement. Alors on va être effectivement précis, 1^{er} janvier 2020, la longueur de la voirie communale, je vais être très précis, elle doit être de 208 219 mètres linéaires. Pourquoi ça a augmenté par rapport à l'année précédente ? C'est tout simplement qu'il faut intégrer l'augmentation de la rue Léonidas Gourdain suite à la création de logements, et c'est ce qui explique matériellement pourquoi ce linéaire a augmenté.

MME LE MAIRE: Je vous remercie. Monsieur VIGUIER.

M. VIGUIER : Madame le Maire, c'était juste pour vous dire qu'en effet c'était un dossier technique, qu'avec Anne GEFROY, Jacqueline FONTAINE, Stéphanie PRIOU, Grégory NARZIS, Mehdi RAHOUI et moi-même, nous avons aussi remesuré précisément l'ensemble du linéaire des voiries et que nous arrivons au même résultat que Jean-Marie JULLIEN, donc une fois n'est pas coutume, nous voterons pour ce rapport.

M. JULLIEN : C'est très bien.

MME LE MAIRE: le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pouvoirs du Maire - délégation du Conseil Municipal en matière de couverture du besoin de financement de la collectivité

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal

Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences ;

Vu la délibération du 21 décembre 2018 donnant délégation au Maire et à l'élu délégué en matière de couverture du besoin de financement ;

Vu la circulaire interministérielle du 25 juin 2010 (NOR n° IOCB1015077C) qui a pour objet d'appeler l'attention sur les risques inhérents à la gestion active de la dette par les collectivités territoriales et de rappeler l'état de droit sur le recours aux produits financiers et aux instruments de couverture du risque financier ;

Vu la « charte de bonne conduite entre établissements bancaires et les collectivités locales » dont le 5^{ème} engagement prévoit que les collectivités locales s'engagent à développer la transparence des décisions concernant leur politique d'emprunts et de gestion de la dette ;

Article 1

Le Conseil Municipal donne délégation au Maire, ou en son absence ou en cas d'empêchement, au à l'élu délégué par arrêté sur la période d'absence concernée, pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. dans les conditions et limites ci-après définies.

Article 2

Le Conseil Municipal prend acte de la situation de l'endettement comme suit :

L'encours de la dette présente les caractéristiques suivantes :

Encours total de la dette au 1^{er} janvier 2020 ⁽¹⁾ (tous budgets confondus) : 53 211 337 euros répartis sur 44 contrats.

La présentation détaillée de la dette est ventilée, en appliquant la double échelle de cotation fondée sur l'indice sous-jacente et la structure :

Encours total		Nombre de contrats		Part du capital restant dû		Classification risques Gissler ⁽²⁾
01/01/2019	01/01/2020 ⁽¹⁾	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2019	01/01/2020	
52 977 507	53 211 337	42	44	100,00%	100,00%	1A
0	0	0	0	0,00%	0,00%	1B
0	0	0	0	0,00%	0,00%	1C
0	0	0	0	0,00%	0,00%	1F
0	0	0	0	0,00%	0,00%	4B
52 977 507	53 211 337	42	44	100,00%	100,00%	

(1) Montant prévisionnel effectif au 01/01/2020 simulé au 28/10/2019

(2) cf. classification Gissler en fin de document

Répartition budgétaire

Budget	CRD au 1/01/2019	part	CRD au 1/01/2020	part
Principal Ville	48 385 484 €	91,33%	48 272 063 €	90,72%
Eau	4 592 023 €	8,67%	4 939 274 €	9,28%
Agel	3 900 000 €	7,36%	3 900 000 €	7,32%
Tilloy	0 €	-	0 €	-
Avance du Budget Principal à Agel	-3 900 000 €	-7,36%	-3 900 000 €	-7,32%
Totaux :	52 977 507 €	100,00%	53 211 337 €	100,00%

Article 3 : Gestion de la dette - Les instruments de couverture

→ Stratégie d'endettement

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, l'agglomération du Beauvaisis souhaite recourir à des instruments de couverture afin de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux ou au contraire afin de profiter d'éventuelles baisses.

Ces instruments permettent de modifier un taux (contrats d'échange de taux ou swap), de figer un taux (contrats d'accord de taux futur ou FRA, contrats de terme contre terme ou FORWARD/FORWARD), de garantir un taux (contrats de garantie de taux plafond ou CAP, contrats de garantie de taux plancher ou FLOOR, contrat de garantie de taux plafond et de taux plancher ou COLLAR).

→ Caractéristiques essentielles des contrats

L'assemblée délibérante décide, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, de recourir à des opérations de couverture des risques de taux qui pourront être :

- ▪ des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP)
- ▪ et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA)
- ▪ et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP)
- ▪ et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR)
- ▪ et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR)

L'assemblée délibérante autorise les opérations de couverture pour le présent exercice budgétaire sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette, ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice et qui seront inscrits en section d'investissement du budget primitif.

En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette de la collectivité (seuil maximum retenu conformément aux critères arrêtés par le Conseil National de la comptabilité).

La durée des contrats de couverture ne peut être supérieure à la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins trois établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

- ▪ 3 % de l'encours visé par l'opération pour les primes,
- ▪ 3 % du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci.

A cet effet, l'assemblée délibérante décide de donner délégation à madame le Maire, ou en son absence ou en cas d'empêchement, à l' élu délégué sur la période d'absence concernée, et les autorise :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,

- à résilier l'opération arrêtée,
- à signer les contrats de couverture répondant aux conditions posées aux alinéas précédents.

Article 4 : Gestion de la dette - Des produits de refinancement

En substitution des contrats existants, madame le Maire, ou en cas d'empêchement, l'élu délégué par arrêté sur la période d'absence concernée, sont autorisés **à souscrire des produits de refinancement**.

Ces produits porteront exclusivement sur des contrats classés 1A, 1B ou 1C.

→ Caractéristiques essentielles des contrats

L'assemblée délibérante décide, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, de recourir à des produits de refinancement qui pourront être :

- des emprunts obligataires,
- et/ou des emprunts classiques : taux fixe ou taux variable sans structuration,
- et/ou des barrières sur Euribor.

Le recours à des contrats avec effet de levier n'est pas autorisé.

Le montant du prêt de refinancement ne pourra pas excéder le montant du capital restant dû augmenté des indemnités contractuelles, dans la limite de 10% du capital restant dû.

La durée des produits de refinancement ne pourra excéder la durée résiduelle du contrat refinancé augmentée de 5 ans.

Article 5 : Les produits de financement : financement à moyen et long terme

→ Stratégie d'endettement

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, l'agglomération du Beauvaisis souhaite recourir à ses produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.

Le recours à de nouveaux emprunts envisagé pour l'année **2020** portera exclusivement sur des contrats classés 1A, 1B ou 1C. Il est précisé que la proportion des contrats classés 1A représenteront à minima les 2/3 des sommes empruntées.

→ Caractéristiques essentielles des contrats

L'assemblée délibérante décide, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, de recourir à des produits de financement qui pourront être :

- ▪ des emprunts obligataires,
- ▪ et/ou des emprunts classiques : taux fixe ou taux variable sans structuration,
- ▪ et/ou des barrières sur Euribor.

Le recours à des contrats avec effet de levier n'est pas autorisé.

L'assemblée délibérante autorise les produits de financement pour le présent exercice budgétaire dans les limites des sommes inscrites aux budgets.

La durée des produits de financement ne pourra excéder 20 années.

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins trois établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versés aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant de maximum de :

- ▪ 3% de l'encours visé par l'opération pour les primes,
- ▪ 3% du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci.

Article 6 : Les produits de financement : financement à court terme

Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, l'élu délégué sur la période d'absence concernée, sont autorisés à souscrire pour les besoins de trésorerie de la collectivité une ligne de trésorerie pour un montant maximum de 10.000.000 €.

Les index de références de la ligne de trésorerie pourront être :

- le T4M,
- l'EONIA,
- l'EURIBOR
- un taux fixe

La marge appliquée sur les index à taux variable ne pourra pas excéder 3%.

Les commissions et/ou frais ne pourront pas excéder 3% du montant de la ligne.

Article 7

Pour l'exécution des articles précédents, l'assemblée délibérante décide de donner délégation à madame le Maire, ou en son absence ou en cas d'empêchement, à l'élu délégué par arrêté sur la période d'absence concernée et les autorise :

- ▪ à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- ▪ à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,

- ▪ à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- à résilier l'opération arrêtée,
- ▪ à signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents,
- ▪ à définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement,
- ▪ à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soulte,
- ▪ et notamment pour les réaménagements de dettes, la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêts, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.
- ▪ Et enfin de conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Article 8

Le conseil sera tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L. 2122-23 du C.G.C.T.

Classification risques Gissler :

	Indices sous-jacents
1	Indices zone euro
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écarts entre ces indices
3	Écarts d'indices zone euro
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro
5	Ecart d'indices hors zone euro
6*	Indexations non autorisées dans le cadre de la charte (Taux de change...)

	Structures
A	Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
C	Option d'échange (swaption)
D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
E	Multiplicateur jusqu'à 5
F*	Structures non autorisées par la charte (Cumulatif, multiplicateur >5...)

**Produits non catégorisés par la charte.*

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 4 décembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

5 – POUVOIRS DU MAIRE - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN MATIERE DE COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA COLLECTIVITE

M. JULLIEN : Il s'agit encore d'un dossier technique que nous présentons chaque année.

Il s'agit tout simplement, comme le veut la loi, de renouveler chaque année à Madame le Maire une délégation en matière de couverture de besoin de financement de la collectivité. De quoi s'agit-il ? Il s'agit tout simplement de définir, dans la limite des crédits qui sont inscrits au budget, les pouvoirs du Maire pour pouvoir négocier les lignes de trésorerie, pour pouvoir négocier également les emprunts qui ont été votés par le Conseil Municipal. Je vous fais grâce de tous les éléments techniques qui figurent dans ce rapport, notamment les modalités d'application de cette règle. Vous avez pu le lire. Je précise simplement que nous avons un endettement qui actuellement est sécurisé à 100 % selon l'échelle Gisler, et vous en avez les chiffres dans votre dossier.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir donner cette délégation à Madame le Maire pour qu'on puisse mettre en œuvre le budget dès le 2 janvier 2020.

MME LE MAIRE: Je vous remercie.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DSP Gestion du Crématorium - Révision tarifaire 2020

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal

La Ville de Beauvais a confié le 12 mai 2017 à la Société OGF la gestion déléguée du service public du crématorium pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} juillet 2017.

L'article 26 « Evolution de la rémunération du délégataire » du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du crématorium de Beauvais prévoit les modalités de révision des tarifs.

Les rémunérations que le délégataire perçoit auprès des usagers du service sont calculées à partir des tarifs de base définis à l'article 25 du contrat de délégation auxquels sont appliqués les principes d'évolution.

Les tarifs du délégataire sont indexés une fois par an au 1^{er} janvier par application de la formule suivante :

$T_n = T_o \times K_n$, avec :

- T_n = Tarif applicable à la facturation pendant l'année n
- T_o = tarif de base
- K_n = coefficient de variation représentatif de l'évolution des charges supportées par le délégataire entre la période o et la période n
- K_n est composé de paramètres représentatifs des charges figurant au compte d'exploitation prévisionnel, affectés du poids relatif de ces charges.

$$K_n = 0,33 + 0,26 \times \text{ICHT-IME} / \text{ICHT-IME}_o + 0,03 \times 35111407 / 35111407_o + 0,06 \times 04521 / 04521_o + 0,32 \times \text{FSD2} / \text{FSD2}_o$$

ICHT-IME est l'indice du coût horaire du travail, tous salariés, dans les industries mécaniques et électriques, révision 2009 (base 100 décembre 2008 – identifiant INSEE 001565183)

35111407 est l'indice électricité tarif bleu professionnel option heures creuses, prix de production de l'industrie française pour le marché français (base 100 en 2010) - Identifiant 010534763 (A partir de la diffusion de janvier 2018, la série précédente, en base 2010, est arrêtée et poursuivie par la série équivalente, en base 2015, avec le coefficient de raccordement 1,1722)

04521 est l'indice gaz naturel et gaz de ville, indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages en France (base 100 en 2015) - Identifiant 1765319

FSD2 est l'indice des frais et services divers – modèle de référence n°2 (base 100 en juillet 2004)

La valeur de base des paramètres indice o est celle connue au 1^{er} juillet 2017.

La valeur de base des paramètres indice n est celle connue au 1^{er} décembre de l'année N-1 pour une application sur l'année contractuelle N.

La formule de révision est mentionnée en annexe dans le document présenté par la Société OGF et dénommé « révision tarifaire 2020 ».

Le coefficient de révision pour l'année 2020 ressort à 1,04308.

La variation des tarifs qui est proposée est donc de + 4,31 % par rapport à ceux d'origine, et de + 0,35 % par rapport à ceux de l'année en cours.

L'article 28 « fixation des tarifs » du contrat de délégation dispose que les nouveaux tarifs devront obligatoirement être votés par l'assemblée délibérante et ne pourront être appliqués qu'après cette délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la révision tarifaire 2020 applicable au 1^{er} janvier 2020 ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document concourant à sa bonne exécution.

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 4 décembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

6 – D.S.P. GESTION DU CREMATORIUM - REVISION TARIFAIRE 2020

M. JULLIEN : Il s'agit également d'un dossier que nous présentons chaque année. C'est l'actualisation des tarifs de crématorium, compte tenu de l'indice qui a été prévu au niveau de la Délégation de Service Public. Alors je vous épargnerai la lecture de la formule extrêmement complexe du calcul de cette révision. Ce que je vous précise simplement c'est que les résultats du calcul permettent d'évoluer le taux de variation des tarifs à 4,31 % par rapport à ceux d'origine, mais par rapport à 2019, l'augmentation n'est que de 0,35 %.

MME LE MAIRE: Je vous remercie.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Bilan 2018 de la convention de mutualisation entre la ville de Beauvais, la communauté d'agglomération du Beauvaisis, le CCAS de Beauvais et l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal

La mutualisation des services entre la ville de Beauvais et la communauté d'agglomération du Beauvaisis a connu en 2018 sa quatorzième année de mise en application. Permise par des textes fondateurs tels que la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales et la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, ou encore plus récemment par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), la mutualisation constitue aujourd'hui le socle de l'organisation des services au sein des différentes administrations.

Chaque année, et conformément aux dispositions convenues dans le cadre de la convention de mutualisation, des remboursements inter-collectivités ont lieu et permettent ainsi de répartir de manière équitable et rationnelle les charges entre les différentes collectivités et à chacune de réaliser des économies sur ses charges générales afin de minimiser les coûts de son administration, tout en améliorant la qualité de service rendu aux usagers.

Afin de garantir la transparence des flux financiers, il est présenté chaque année un bilan synthétisant les remboursements inter-collectivités et répartissant les unités de fonctionnement tel qu'imposé par le décret 2011-515 relatif aux modalités de refacturation des services mutualisés.

Il est donc proposé au conseil municipal d'acter le bilan 2018 de la convention de mutualisation entre la ville de Beauvais, la communauté d'agglomération du Beauvaisis, le centre communal d'action sociale et l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais.

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 4 décembre 2019, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte du bilan 2018 de la convention de mutualisation entre la ville de Beauvais, la communauté d'agglomération du Beauvaisis, le centre communal d'action sociale et l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais.

tableau des effectifs - ajustement

Madame Caroline CAYEUX, Maire

Il est proposé un ajustement du tableau des effectifs de la Ville de Beauvais pour les motifs suivants :

- modification de grades suite aux remplacements d'agents mutés ou partis en retraite ou pour favoriser le déroulement de carrière des agents suite à des réussites aux concours,
- besoins de ressources supplémentaires au sein des services,
- suppression des emplois non pourvus suite aux créations/transformations intervenues tout au long de l'année (bilan de l'année 2019).

1. Concernant le 1^{er} premier point il s'agit, en l'espèce, d'une transformation (suppression/création) d'emplois tels que mentionnés au tableau ci-après.

Nature de la modification du tableau	Service ou direction	Emploi / grade préexistant à temps complet* à supprimer à terme	Emploi / grade créé à temps complet*	Nombre
Création/suppression	Services intérieurs/logistique interne	Agent d'entretien polyvalent/ Adjoint technique ppal de 2 ^e classe	Agent d'entretien polyvalent/ Adjoint technique	1
Création/suppression	Parcs et jardins	Agent d'entretien des espaces verts/ Agent de maîtrise	Agent d'entretien des espaces verts/ Adjoint technique	1
Création/suppression	Direction des services techniques	Assistant (e) de direction/ Adjoint administratif ppal de 1 ^{re} classe	Assistant (e) de direction / Cadre d'emplois des rédacteurs	1
Création/suppression	Logement	Agent de gestion administrative/Adjoint administratif ppal de 2 ^e classe	Agent de gestion administrative/Adjoint administratif	1
Création/suppression (réussite concours)	Cabinet	Assistant-e administratif-ve/ Adjoint administratif ppal de 1 ^{re} classe	Assistant-e administratif-ve/ Rédacteur	1

*sauf indication contraire

Concernant le 2^e point, il s'agit de créations permettant de répondre de façon plus pérenne aux besoins des services. En l'espèce un poste d'agent d'entretien de locaux pour le pôle Clemenceau qui s'est fortement développé et au quadrilatère, équipement culturel ouvert du lundi au dimanche qui nécessite 2 agents supplémentaires d'accueil et de médiation, missions occupées par des vacataires aujourd'hui.

Nature de la modification du tableau	Service	Emploi / grade préexistant à temps complet* à supprimer à terme	Emploi / grade créé à temps complet*	Nombre
Création	Développement durable – santé - prospective territoriale pôle santé Clémenceau	Néant	Agent d'entretien des locaux/ Cadre d'emplois des adjoints techniques	1
Création	Quadrilatère	Néant	Chargé d'accueil, de surveillance et de médiation/ Cadre d'emplois des adjoints administratifs ou du patrimoine	2

Enfin il convient enfin de supprimer des emplois vacants. En effet, tout au long de l'année 2019 le conseil a été amené à créer des postes pour ajuster le tableau des emplois. Ces créations étaient liées aux :

- déroulement de carrières des agents de la Ville par des avancements de grade et des promotions internes (procédure annuelle suite aux commissions administratives paritaires du 27 juin 2019) ou réussite concours ;
- modification de grades ou de temps de travail suite aux remplacements d'agents mutés ou partis en retraite.

Il est désormais proposé de présenter un tableau unique (ci-dessous) en fin d'année qui récapitule tous les postes à supprimer, soit 150, compte tenu des créations opérées tout au long de l'année.

Motif de la suppression	Grades à temps complet* à supprimer	Nombre
Avancement de grade	Adjoint administratif	4
Avancement de grade	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	4
Avancement de grade	Adjoint d'animation	9
Avancement de grade	Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	3
Avancement de grade	Agent social principal de 2 ^e classe	2
Avancement de grade	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^e classe	1
Avancement de grade	ASEM principal de 2 ^e classe	7
Avancement de grade	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	22
Avancement de grade	Adjoint technique	11
Avancement de grade	Adjoint technique à TNC (81% ; 89,7 % ; 83%)	3
Avancement de grade	Agent de maîtrise	4

Motif de la suppression	Grades à temps complet* à supprimer	Nombre
Avancement de grade	Gardien-brigadier	3
Avancement de grade	Rédacteur principal de 2 ^e classe	1
Avancement de grade	Educateur de aps	1
Avancement de grade	Attaché principal	1
Promotion interne	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	1
Promotion interne	Agent de maîtrise principal	3
Promotion interne	Rédacteur principal de 1 ^{re} classe	1
Promotion interne	Brigadier-chef principal	1
Promotion interne	Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	2
Promotion interne	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	4
Promotion interne sur concours	Adjoint technique	1
Délibération du 22 novembre 2019		
Emploi remplacé sur autre grade	Adjoint administratif ppal de 2 ^e classe	1
Délibération du 27 septembre 2019		
Emploi remplacé sur autre temps de travail	Adjoint technique à 83%	2
Emploi remplacé sur autre grade	Adjoint technique à 90%	1
Emploi remplacé sur autre grade	Technicien	1
Emploi remplacé sur autre grade	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	3
Délibération du 8 juillet 2019		
Emploi remplacé sur autre emploi fonctionnel	Directeur général adjoint des services	1
Emploi remplacé sur autre grade et fondement juridique	Attaché	1
Emploi remplacé sur autre grade	Cadre de santé	1
Emploi remplacé sur autre grade	Agent de maîtrise principal	1
Emploi remplacé sur autre grade	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	5
Emploi remplacé sur autre grade	Agent de maîtrise	1

Motif de la suppression	Grades à temps complet* à supprimer	Nombre
Emploi remplacé sur autre grade	Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	1
Emploi remplacé sur autre grade	Educateur des aps ppal de 1 ^{re} classe	1
Emploi remplacé sur autre grade	Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	5
Emploi remplacé sur autre grade	Assistant socio-éducatif de 1 ^{re} catégorie	1
Emploi remplacé sur autre grade	Adjoint technique principal de 2 ^e classe à 94% et 76 %	2
Délibération du 22 mars 2019		
Emploi remplacé sur autre grade	Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	3
Emploi remplacé sur autre grade	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	3
Emploi remplacé sur autre grade	Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	2
Emploi remplacé sur autre grade	Auxiliaire de puériculture ppal de 2 ^e classe	1
Emploi remplacé sur autre grade	Technicien ppal de 1 ^{re} classe	1
Emploi remplacé sur autre grade	ATSEM ppal de 1 ^{re} classe	1
Emploi remplacé sur autre grade	Rédacteur principal de 1 ^{re} classe	1
Emploi remplacé sur autre grade et fondement juridique	Emploi contractuel de catégorie A	1
Emploi remplacé sur autre grade et fondement juridique	attaché	1
Délibération du 4 février 2019		
Emploi remplacé sur autre grade	Chef de service de PM	1
Emploi remplacé sur autre grade	Agent de maîtrise principal	1
Emploi remplacé sur autre grade	Technicien des affaires culturelles	1
Emploi remplacé sur autre grade	Adjoint technique ppal de 2 ^e classe	1
Autres cas		
Emploi remplacé sur autre grade (emploi gardé dans l'attente de la fin de détachement)	Conseiller des aps	1
Emploi créé mais non servi	Adjoint technique	1
Emploi non remplacé suite à retraite agent	administrateur	1

Motif de la suppression	Grades à temps complet* à supprimer	Nombre
Emploi remplacé sur autre grade (poste gardé dans l'attente de la retraite anticipée de l'agent)	Adjoint administratif ppal de 2 ^e classe	1
Emploi non remplacé sur à mutation de l'agent	Adjoint administratif ppal de 2 ^e classe	1
Emploi non remplacé suite à mutation agent	Adjoint d'animation	1
Emploi non remplacé suite à retraite agent	Assistante maternelle	1
Emploi non remplacé suite à retraite agent	Rédacteur	1
Emploi non remplacé à la ville suite à retraite agent (transfert de l'emploi à la CAB)	Cadre de santé de 1 ^{re} classe	1
Emploi non remplacé suite à retraite agent	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	1
Emploi remplacé sur autre grade (délibération 2018)	Attaché	1
Emploi non remplacé à la ville suite à mobilité agent (transfert de l'emploi à la CAB)	Rédacteur principal de 2 ^e classe	1
Emplois remplacés mais postes gardés temporairement en doublon (agents en CLM)	Adjoint technique	2
Emploi remplacé mais poste gardé temporairement en doublon (agents en CLM)	Adjoint technique ppal de 2 ^e classe	1

* sauf indications contraires

Considérant l'avis du comité technique en date du 6 décembre 2019,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de ce rapport et de décider :

- de la suppression des postes vacants susvisés au 31 décembre 2019 ;
- de la création des postes susvisés (point 2) au 1^{er} janvier 2020 ;
- de la création des postes susvisés (points 1) au 1^{er} janvier 2020 (pour les quatre premiers) et 1^{er} février 2020 et de la suppression des anciens postes au 31 décembre 2019 et 31 janvier 2020.

Le conseil municipal est par ailleurs informé de la mise à disposition de deux agents administratifs à l'association du C.O.S., et d'un agent administratif à la maison de l'emploi et de la formation du pays du grand Beauvaisis.

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 4 décembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

8 – TABLEAU DES EFFECTIFS - AJUSTEMENT

MME LE MAIRE: Je vous propose d'approuver les termes de ce rapport et de décider de la suppression des postes vacants susvisés au 31 décembre 2019 ; de la création des postes sur le point 2 au 1^{er} janvier 2020 ; de la création des postes point 1 au 1^{er} janvier 2020 et 1^{er} février 2020 ; et de la suppression des anciens postes en décembre et en janvier 2020.

Le Conseil Municipal est d'ailleurs informé de la mise à disposition de deux agents administratifs à l'association du C.O.S. et d'un agent administratif à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays du Grand Beauvaisis.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Régime indemnitaire - RIFSEEP - Avenant - Mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

Madame Caroline CAYEUX, Maire

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 septembre 2018, validant le nouveau règlement relatif au régime indemnitaire et instaurant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel (RIFSEEP) pour une partie des cadres d'emplois de la ville de Beauvais, composé pour partie de l'indemnité de fonction sujétions et expertise (IFSE) et pour partie du complément indemnitaire annuel (CIA) ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 décembre 2018, rectifiant certaines erreurs matérielles de ce règlement, précisant les modalités de fonctionnement de l'indemnité de régisseurs et du régime de primes de la police municipale ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 04 février 2019, amendant le règlement relatif à ce régime indemnitaire afin d'y intégrer les évolutions des cadres d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs, des éducateurs territoriaux de jeunes enfants et des conseillers socio-éducatifs ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 08 juillet 2019, portant modification de ce règlement afin d'y intégrer le cadre d'emplois des ingénieurs en chef, des modalités relatives à l'IFSE régisseurs, des aménagements des dispositions relatives à la clause de sauvegarde et de modifier les conditions de prise en compte de l'expérience professionnelle indépendamment du grade ;

Considérant les modalités de fonctionnement du CIA d'ores et déjà établies dans le règlement régime indemnitaire, notamment le montant maximum par catégorie d'emplois, fixé à l'article II-D du chapitre II du titre 2 et les modalités de minoration prévues au titre 6 ;

Considérant les contraintes de la contractualisation avec l'État supportées par la ville de Beauvais qui ont conduit les collectivités (ville de Beauvais, CCAS de Beauvais et communauté d'agglomération du Beauvaisis) à revoir à la baisse leurs ambitions en matière de progression de régime indemnitaire lors de la mise en place du RIFSEEP ;

Considérant que le respect des contraintes susvisées, résultant de la mobilisation de l'ensemble des agents, qui démontre notamment leur implication dans les projets des collectivités, leur capacité à être force de proposition et à apporter des réponses adaptées aux enjeux permet de revenir aux objectifs initiaux ;

Considérant que l'organisation mutualisée de la ville de Beauvais, de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, et du CCAS conduit à arrêter un dispositif commun à l'ensemble des collectivités ;

Il est proposé de valoriser cette implication collective à raison de 150 € par agent éligible au titre de l'année 2018.

Par ailleurs l'engagement relatif au CIA, pris à l'article II-B du chapitre II du Titre 2 du règlement relatif au régime indemnitaire, dispose que « les règles permettant de déterminer le montant attribué à chaque agent seront définies par une délibération spécifique adoptée courant 2019 en concertation avec les représentants du personnel » ;

Considérant que le temps n'a pas été suffisant cette année pour permettre un dialogue social élargi significatif autour de ce dispositif à fort enjeu managérial ;

Considérant qu'il convient néanmoins de fixer le montant du CIA 2020 à verser en juin prochain au titre de l'année 2019 ;

Considérant qu'à l'instar de 2018, l'objectif de contractualisation 2019 devrait être respecté ;

Il est proposé de reconduire un CIA arrêté à hauteur de 150 € par agent éligible au titre de l'engagement professionnel 2019 ;

Considérant qu'il convient de préciser les modalités de versement de CIA pour les agents amenés à quitter la collectivité en cours d'année ;

Il est proposé d'introduire le principe d'un versement anticipé à l'agent, à l'occasion de la dernière paye, correspondant au CIA de l'année N-1 et au prorata temporis du CIA de l'année N.

Enfin, considérant les difficultés de gestion liées à la prise en compte du CIA annuel dans le cadre des modalités de calcul de la clause de sauvegarde mensuelle,
Il est proposé de supprimer la référence au CIA dans les modalités de calcul de la clause de sauvegarde.

Vu l'avis du comité technique, émis lors de la réunion du 6 décembre 2019 ;

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

- de modifier l'article II-A alinéa 3 du chapitre II du titre 2 du règlement relatif au régime indemnitaire comme suit : « le CIA est versé en 2019 sur la base de la manière de servir 2018 » ;
- de fixer à 150 € les montants 2018 et 2019 de CIA versés respectivement en 2019 et 2020 ;
- de modifier l'article II-B alinéa 4 du chapitre II du titre 2 comme suit : « les règles permettant de déterminer le montant attribué à chaque agent à compter de 2021 seront définies par une délibération spécifique adoptée courant 2020 en concertation avec les représentants du personnel » ;
- d'amender l'article II-B du chapitre II du titre 2 comme suit : « Tout agent qui quitte la collectivité bénéficie :

- si ce départ intervient avant le mois de juin de l'année N : du versement anticipé du CIA au titre de l'année N-1,
- quelle que soit sa date de départ : du versement de CIA au prorata temporis au titre de l'année en cours, calculé sur la base du dernier montant de CIA connu.

Le versement de ce CIA intervient sur la dernière paye. »

- de modifier l'article IV-C-1 du chapitre IV du titre 2 comme suit :

« (RI mensuel septembre 2018 + moyenne des sujétions 2017*) - (IFSE mensuelle du poste, toutes majorations comprises) = montant de la « clause de sauvegarde » si = ou > à 1.
*sujétions 2017 = indemnités bruit, travail en hauteur etc. à l'exclusion des IHTS. Elle suit le sort du traitement en cas de temps partiel ou de temps non complet. »

D'appliquer l'ensemble de ces dispositions aux agents en activité à la date d'entrée en vigueur de la présente délibération.

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 4 décembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

9 – REGIME INDEMNITAIRE – R.I.F.S.E.E.P. - AVENANT - MISE EN PLACE DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (C.I.A.)

MME LE MAIRE: Il vous est proposé de fixer à 150 € les montants 2018 et 2019 de C.I.A. versés respectivement en 2019 et 2020 ; ensuite de modifier l'article du chapitre 2 du titre 2, les règles permettant de déterminer le montant attribué à chaque agent à compter de 2021 seront définies par une délibération spécifique adoptée courant 2020, en concertation avec les représentants du personnel. Et vous dire que le versement de ce C.I.A. interviendra sur la dernière paye ; et d'appliquer l'ensemble de ces dispositions aux agents en activité à la date d'entrée en vigueur de la présente délibération.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Convention de mutualisation des services : avenant n°5

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal

Il est rappelé qu'une première convention de mutualisation des services a été conclue le 10 novembre 2005 afin que la communauté d'agglomération du Beauvaisis puisse bénéficier en tant que de besoin des moyens humains, techniques de la ville de Beauvais.

Réciproquement, la communauté d'agglomération du Beauvaisis a, par une 1^{ère} convention du 28 décembre 2007, mis à disposition certain de ses personnels au profit de la ville.

Enfin la mutualisation des services « ressources » de la ville de Beauvais au profit du centre communal d'action social à partir de 2009 s'est opérée dans le cadre d'une convention dite « tripartite », à compter du 1^{er} janvier 2011. Par avenant passé au cours de l'année 2013, l'office du tourisme de l'agglomération du Beauvaisis est devenu la quatrième partie de la convention et bénéficie depuis des services mutualisés.

Cette convention, unique permet donc de définir les règles et modalités de mutualisation des services au sein des 4 entités juridiques. Un 3^{ème} avenant à cette convention a été délibéré à la séance du conseil communautaire en date du 12 novembre 2014, il actait entre autres la création de services communs et prolongeait la durée de la convention de mutualisation jusqu'au 31 décembre 2018.

Enfin en 2016, un 4^{ème} avenant à la convention de mutualisation de 2011 a été rendu nécessaire afin d'introduire de nouveaux services et de réviser certains critères. Cet avenant conservait l'échéance du 31 décembre 2018.

A ce jour il convient, dans l'attente d'une nouvelle convention de mutualisation, de prolonger la durée de la convention et de fixer son terme au 31 décembre 2019.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant n°5 à la convention de mutualisation prolongeant sa durée et fixant son terme au 31 décembre 2019.

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 4 décembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

10 – CONVENTION DE MUTUALISATION DES SERVICES : AVENANT N° 5

M. JULLIEN : Il s'agit d'une régularisation. C'est la convention de mutualisation des services entre la ville de Beauvais, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, l'Office du Tourisme et le C.C.A.S.

La dernière convention avait comme échéance au 31 décembre 2018 selon l'avenant n° 4 et on s'aperçoit qu'en attendant de retravailler sur une nouvelle convention de mutualisation, il fallait effectivement prolonger cette convention jusqu'au 31 décembre 2019. C'est l'objet de la délibération.

Ce que je vous propose, mes chers collègues, c'est de régulariser la situation et de faire en sorte que cette convention puisse fonctionner normalement et de fixer son échéance au 31 décembre 2019. Lors de l'année 2020, nous aurons l'occasion de débattre de cette nouvelle convention.

MME LE MAIRE: Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions, pas d'avis contraires ?
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mes chers collègues, si vous le voulez bien, nous allons passer maintenant à la délibération n° 27 et aborder les dossiers culture, nous reviendrons ensuite dans l'ordre des délibérations.

Le 19/12/2019 à 18h30

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Madame PARAGE, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame LESURE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Madame COLIGNON DUROYON, Madame ABLA, Madame BRAMARD, Monsieur DORIDAM, Monsieur LOCQUET, Monsieur JULLIEN, Madame PERNIER, Monsieur LY, Madame CAPGRAS, Madame WISSOTZKY, Monsieur LIEVAIN, Monsieur BONAL, Monsieur POLLE, Monsieur GASPART, Madame TRAORE, Monsieur NEKKAR, Madame BAPTISTE, Monsieur NOGRETTE, Monsieur SALITOT, Madame DJENADI, Monsieur VIGUIER, Madame GEFFROY, Monsieur RAHOUI, Madame FONTAINE, Monsieur NARZIS, Madame PRIOU, Madame ITALIANI.*

ABSENTS *Madame NAKIB, Monsieur ILLIGOT, Monsieur SAULNIER.*

POUVOIRS *Madame Nathalie BERTOIS à Monsieur Claude POLLE, Monsieur Benoît MIRON à Madame Caroline CAYEUX.*

Date d'affichage	27 décembre 2019
Date de la convocation	13 décembre 2019
Nombre de présents	40
Nombre de votants	42

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est madame Elodie Baptiste

Culture - convention entre l'Office de tourisme de l'agglomération de Beauvais et la Ville de Beauvais dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire

Madame Catherine THIEBLIN, Maire Adjoint

Le label « Ville d'art et d'histoire », obtenu le 6 février 2012, engage la ville à mener une politique de valorisation de son patrimoine et à développer des actions en matière de conservation et d'animation. A cet effet, la Ville a recruté une animatrice de l'architecture et du patrimoine qui a en charge la programmation et le suivi des projets organisés en concertation avec l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais.

La mise en œuvre de la convention « Ville d'art et d'histoire » signée avec l'État (Ministère de la culture et de la communication) doit notamment inscrire le développement de partenariats visant à fédérer autour d'actions communes les acteurs qui s'intéressent directement au développement urbain, culturel, éducatif et touristique de la ville.

Ainsi, il convient de reconduire la convention de partenariat avec l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais pour mettre en cohérence les actions de valorisation du patrimoine menées sur le territoire, en direction des publics locaux et touristiques.

Les dispositions principales du partenariat portent sur :

- le développement des visites guidées ;
- la formation continue pour les guides-conférenciers ;
- et la mise en place d'outils de communication et diffusion du patrimoine.

La convention, proposée pour les 3 années à venir 2020-2023, définit les champs d'intervention de chacun des deux partenaires ainsi que leurs relations techniques, administratives et financières.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ci-annexée.

La commission "Culture", réunie le 12 décembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Culture - Signature d'une convention avec l'association le Comptoir Magique et attribution d'une subvention

Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Maire Adjoint

Le festival Le Blues autour du Zinc fêtera ses 25 ans du 19 au 29 mars 2020.

La programmation du festival repose sur un équilibre entre artistes reconnus, têtes d'affiches et artistes ou groupes émergents. Il investira divers lieux culturels de Beauvais ainsi que les bars et restaurants du centre-ville de Beauvais les 27 et 28 mars au soir. Le festival poursuit également ses partenariats avec des institutions ou associations œuvrant dans le champ médico-social, social.

Compte tenu de l'intérêt de la manifestation en matière d'animation culturelle de la ville, il est proposé de signer une nouvelle convention et d'attribuer une subvention de 81 000 € pour l'organisation de cette 25^{ème} édition à Beauvais.

Le versement de la subvention au Comptoir Magique nécessite un échéancier adapté compte tenu de la programmation du festival en début d'année, établi de la façon suivante :

- 7 000 € d'acompte en 2019 à la signature de la convention ;
- le solde, soit 74 000 € en 2020, selon l'échéancier fixé par la convention.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ci-annexée ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 81 000 € ; l'acompte ci-dessus fixé sera prélevé sur les crédits inscrits au budget 2019 ; le solde est inscrit au budget primitif 2020.

La commission "Culture", réunie le 12 décembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Culture - ASCA et la Batoude - Signature de conventions & attribution de subventions pour l'année 2020

Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Maire Adjoint

Dans le cadre de sa politique de soutien aux lieux culturels de création et de diffusion, la Ville de Beauvais a contractualisé des conventions d'objectifs et de moyens avec l'ASCA et la Batoude.

Ces conventions arrivant à échéance au 30 décembre prochain, il convient de signer de nouveaux contrats qui visent à préciser d'une part, les objectifs au regard de l'intérêt local des projets, les engagements de chacune des parties et d'autre part, les modalités d'attribution des subventions.

Les missions de service public développées par l'ASCA en matière de musiques actuelles et d'image et par la Batoude dans le domaine des arts de la rue et du cirque, se déclinent autour d'axes communs : le soutien à la création, la diffusion, l'action culturelle et éducative.

Implantées respectivement au cœur des quartiers Argentine et Saint-Jean, les deux structures conjuguent accompagnement et exigence artistique et créent du lien avec les publics à la fois dans une dimension artistique et culturelle, mais aussi sociale.

Depuis plusieurs années, les deux associations sont soutenues par la Ville de manière constante dans le cadre de sa politique culturelle et de divers dispositifs (CLEA, Passeurs d'Images...). L'une et l'autre bénéficient également du soutien de l'Agglomération du Beauvaisis au titre de la politique de la Ville.

ASCA - Association Culturelle Argentine

La Ville souhaite reconduire son soutien à l'association en formalisant les conventions suivantes :

- pour la période 2020-2021, une convention d'objectifs et de moyens ;
- pour l'année 2020, une convention sur projet relative à l'action Passeurs d'images.

Ces conventions s'accompagnent du soutien financier suivant :

- 465 000 € pour le fonctionnement de l'ASCA ;
- 15 000 € pour le dispositif Passeur d'images.

La Batoude, centre des arts de la rue et du cirque

Une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens a été établie pour les trois prochaines années 2020-2021 afin d'accompagner le développement des activités de la Batoude.

Le soutien financier proposé est fixé à 110 000 €.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer les conventions ci-annexées ;
- d'allouer à l'ASCA et à la Batoude, au titre de l'exercice 2020, les subventions définies ci-dessus qui seront prélevées sur les crédits disponibles inscrits au budget primitif.

La commission "Culture", réunie le 12 décembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Le 19/12/2019 à 18h30

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Madame PARAGE, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Monsieur DE SAINTE MARIE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Madame COLIGNON DUROYON, Madame ABLA, Madame BRAMARD, Monsieur DORIDAM, Monsieur LOCQUET, Monsieur JULLIEN, Madame PERNIER, Monsieur LY, Madame CAPGRAS, Madame WISSOTZKY, Monsieur LIEVAIN, Monsieur BONAL, Monsieur POLLE, Monsieur GASPART, Madame TRAORE, Monsieur NEKKAR, Madame BAPTISTE, Monsieur NOGRETTE, Monsieur SALITOT, Madame DJENADI, Monsieur VIGUIER, Madame GEFFROY, Monsieur RAHOUI, Madame FONTAINE, Monsieur NARZIS, Madame PRIOU, Madame ITALIANI.*

ABSENTS *Madame NAKIB, Monsieur ILLIGOT, Monsieur SAULNIER.*

POUVOIRS *Madame Elisabeth LESURE à Monsieur Franck PIA, Madame Nathalie BERTOIS à Monsieur Claude POLLE, Monsieur Benoît MIRON à Madame Caroline CAYEUX.*

Date d'affichage	27 décembre 2019
Date de la convocation	13 décembre 2019
Nombre de présents	39
Nombre de votants	42

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est madame Elodie Baptiste

Culture - Diaphane : convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention

Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Maire Adjoint

Pôle Photographique Régional, l'association Diaphane met en œuvre « Les Photaumnales » à Beauvais qui constitue, depuis sa première édition en 2004, le point d'ancrage historique du festival.

Chaque année, le festival qui réunit près de 9 000 visiteurs participe activement à la diffusion et à la production de la création contemporaine photographique et développe des actions de médiations culturelles et éducatives, notamment en direction des jeunes. Il contribue à développer l'identité de la vie culturelle de la ville et participe à son rayonnement en favorisant l'accès à une offre culturelle de qualité et à la visibilité des actions menées.

La 17^e édition se tiendra au Quadrilatère de septembre à décembre 2020 sur la thématique « Flux, une société en mouvement ».

Ce thème répond à un appel à projet lancé par le Centre national des arts plastiques (CNAP) en juin 2018 en partenariat avec le CRP/Centre régional de la photographie Hauts-de-France et Diaphane. 15 projets photographiques retenus dans le cadre de cette commande initiée par le ministère de la culture seront présentés pour la première fois à l'occasion du festival.

Dans cette perspective, il convient :

- de signer une nouvelle convention annuelle. Elle définit l'engagement de la Ville à soutenir la création photographique dans sa pluralité et précise les relations techniques, administratives et financières entre les deux parties ;
- et d'allouer une subvention de 54 000 € afin d'accompagner la réalisation du festival 2020.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ci-annexée et toutes les pièces relatives à ce dossier;
- d'allouer à Diaphane au titre de l'exercice 2020, une subvention de 54 000 € qui sera prélevée sur les crédits disponibles inscrits au budget primitif.

La commission "Culture", réunie le 12 décembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Culture - Ville d'art et d'histoire : demande de subvention auprès de la DRAC des Hauts-de-France (Direction régionale des affaires culturelles)

Madame Catherine THIEBLIN, Maire Adjoint

La Ville bénéficie du label "Ville ou Pays d'art et d'histoire" depuis 2012. Attribué par le Ministère de la Culture et de la Communication, il qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

La convention attribuant le label Ville d'art et d'histoire institue un partenariat permanent entre la Ville et l'État. Elle fait l'objet d'un programme annuel d'actions élaboré par l'animatrice de l'architecture et du patrimoine et instruit par la Direction des Affaires Culturelles de la région Hauts-de-France autour des objectifs suivants :

- valoriser le patrimoine et promouvoir la qualité architecturale :
 - développer la connaissance du patrimoine beauvaisien pour mieux le valoriser ;
 - poursuivre la protection et la restauration du patrimoine ;
 - valoriser la ville de demain à partir de la ville d'hier ;
 - mettre en place une nouvelle signalétique d'interprétation du patrimoine.
- développer une politique des publics :
 - sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement architectural et paysager ;
 - initier le jeune public à l'architecture et au patrimoine ;
 - accueillir les visiteurs.

Le financement de ce programme d'actions est assuré par la Ville avec le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication. Pour l'année 2020, l'aide sollicitée par la Ville s'élève à 13 000 € conformément aux priorités définies dans la convention « Ville d'Art et d'Histoire ».

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce relative à ce projet et à solliciter le concours financier de la DRAC Hauts-de-France.

La commission "Culture", réunie le 12 décembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Culture - Festival Pianoscope : grille tarifaire 2020 et demandes de subventions

Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Maire Adjoint

Carte blanche

La 15^{ème} édition du festival Pianoscope se déroulera du 2 au 4 octobre 2020.

La carte blanche musicale est confiée au pianiste Nicholas Angelich. Né aux États-Unis en 1970, Nicholas Angelich donne son premier concert à 7 ans et entre à 13 ans au Conservatoire National Supérieur de Paris. Grand interprète du répertoire classique et romantique, il s'intéresse également à la musique du vingtième siècle. Il se produit avec les ensembles les plus prestigieux et a reçu de multiples prix et récompenses. En 2013 et en 2019, il est désigné comme « soliste instrumental de l'année » aux Victoires de la musique classique.

Grille tarifaire

La promotion du festival s'engageant dès le printemps 2020, il convient de fixer les tarifs applicables à cette prochaine édition dont la programmation est en voie de finalisation.

Les tarifs varient de 10 à 24 € pour les adultes et de 0 à 8 € pour le jeune public. A travers ces différents tarifs, la grille tarifaire 2020 répond à la diversité des concerts proposés, à une volonté de fidélisation des publics mais également d'incitation à la découverte.

Dans le cadre du partenariat avec le Théâtre du Beauvaisis, celui-ci assure la vente de la billetterie avec ses moyens logistiques.

Demandes de subventions

Au regard du rayonnement du festival et de son attractivité, le festival bénéficie depuis plusieurs années du soutien financier de la Région Hauts-de-France, du conseil départemental de l'Oise et de la Caisse des dépôts et consignations ; il convient donc de solliciter les subventions pour la réalisation du festival 2020.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'adopter la grille tarifaire 2020 conformément au tableau joint en annexe ;
- de reconduire la convention de mandat avec le Théâtre du Beauvaisis pour la vente de la billetterie de l'ensemble des concerts ;
- d'autoriser Madame le maire ou l'adjoint délégué à solliciter les concours financiers aux taux les plus élevés des différents partenaires publics et privés pouvant être mobilisés par ce projet notamment la Région Hauts-de-France, le Département de l'Oise et la Caisse des dépôts et consignations, et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

La commission "Culture", réunie le 12 décembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Culture - OHB - Orchestre d'Harmonie de Beauvais : convention annuelle et attribution d'une subvention

Madame Nicole WISSOTZKY, Conseillère Municipale

Le décret du 6 juin 2001 pris pour l'application de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations impose à toute collectivité l'obligation de conclure une convention avec les organismes de droit privé bénéficiant de subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €. En vertu d'un principe de précaution, la Ville a décidé d'abaisser ce seuil de conventionnement à 15 000 €.

Le présent rapport concerne l'Orchestre d'Harmonie de Beauvais qui contribue depuis 1968 au développement musical à Beauvais et favorise la pratique instrumentale amateur.

La convention annuelle définit les conditions dans lesquelles la collectivité apporte son soutien aux activités menées, concernant notamment la participation de la formation aux cérémonies commémoratives.

Il est également proposé de reconduire pour l'année à venir, la subvention de fonctionnement de 17 000 €.

L'Orchestre d'Harmonie de Beauvais bénéficie également du soutien de l'Agglomération du Beauvaisis par la mise à disposition d'un local pour ses répétitions au sein du conservatoire.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ci-annexée ;
- d'attribuer à l'OHB une subvention de fonctionnement de 17 000 € qui sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif 2020.

La commission "Culture", réunie le 12 décembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Culture - Archéologie - Chantier des collections du mobilier archéologique :
demande de subvention de la tranche 4 auprès de la DRAC des Hauts de France**

Madame Catherine THIEBLIN, Maire Adjoint

Agréé depuis 2001, le service archéologique de la ville de Beauvais contribue à la mise au jour, à la conservation ainsi qu'à la mise en valeur du patrimoine beauvaisien. Dans ce cadre, la gestion du mobilier associé aux nombreuses opérations de fouilles est un enjeu essentiel. Les dépôts archéologiques du château d'eau Argentine et de Saint-Lazare renferment un important mobilier issu des nombreuses opérations réalisées, depuis plus de cinquante ans, sur la commune de Beauvais ainsi que sur une grande partie du territoire du Beauvaisis.

Pour aboutir à une connaissance optimale de ce mobilier tout en assurant sa bonne conservation, il s'avérait indispensable de rationaliser son stockage comme son conditionnement et de réaliser son inventaire. Le chantier des collections, prévu pour une durée initiale de trois ans et en partie subventionné par la DRAC des Hauts-de-France, a donc été lancé en 2017.

Les trois tranches précédentes ont permis de traiter un grand volume de mobilier (céramique, petits objets, faune, etc.) entreposé au château d'eau Argentine. A ce jour près de 21% des 12 000 caisses de ce matériel archéologique ont été répertoriés, nettoyés et reconditionnés. Nous avons ainsi pu réduire plus de 46% des anciens contenants et, donc, obtenir un gain de place très significatif.

D'autre part, une grande partie des éléments architecturaux, entreposée dans le dépôt de Saint-Lazare, correspondant à des fragments de colonnes, architraves, bases, statues, meules à grain, etc. a été également, après nettoyage, inventoriée et reconditionnée.

Les inventaires de toutes ces collections ont été réalisés au fur et à mesure permettant, de surcroît, de sortir de l'anonymat un grand nombre d'objets.

Bilan des tranches 1, 2 et 3

	Nb sites traités	Nb boîtes traitées	Réduction	Lapidaire traité	Nb Conditionnement
Bilan de la tranche 1 (2017)	31	1 514	58%	498 blocs	90 palettes
Bilan de la tranche 2 (2018)	20	666	56,78%	632 blocs	65 palettes
Bilan de la tranche 3 (2019)	10	327	25%	398 blocs	40 palettes
TOTAL	61	2 507	46,59%	1 528	195 palettes

Après trois années de traitement, l'expérience démontre que ce chantier des collections s'avère être titanesque. D'autres structures, qui réalisent également ce travail de récolement, font le même constat. Il donc a été décidé, d'un commun accord avec les services de l'État, de prolonger ce chantier dans les années à venir.

La quatrième tranche de ce chantier, programmée pour 2020, nécessitera le travail à plein temps de quatre agents ayant des compétences dans la gestion et l'étude du mobilier : deux agents sur une durée de 16 mois, un pendant 2 mois et un autre pendant 4 mois, soit un total de 22 mois. Le personnel ayant déjà mené à bien cette tâche les années précédentes (2017, 2018 et 2019) sera à nouveau missionné pour poursuivre la mise en œuvre de ce chantier en 2020.

L'estimation du budget prévisionnel de cette quatrième tranche s'élève à :

Ressources humaines :	42 000,00 €
Fonctionnement :	6 000,00 €
Total prévisionnel :	48 000,00 €

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire ou Monsieur l'adjoint délégué à solliciter, au titre de l'année 2020, le concours financier de la DRAC - Service régional de l'archéologie au taux le plus élevé, 80% du coût total, et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

La commission "Culture", réunie le 12 décembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Culture - Charte Confluences Nomades - Festival Malices & Merveilles

Madame Fatima ABLA, Conseillère Municipale

Confluences Nomades est un réseau de coopération qui réunit différents partenaires des Hauts-de-France ayant une démarche en faveur du cirque et des arts dans l'espace public.

Il est porté par le Cirque Jules Verne – pôle national cirque et arts de la rue – Amiens qui l'a initié en 2011. En tant que Pôle national cirque et arts de la rue, le Cirque Jules Verne inscrit son action à l'échelle régionale conformément à ses missions.

Confluences Nomades permet donc de développer les actions du Pôle sur l'ensemble du territoire régional et en particulier dans le sud des Hauts-de-France. Il fédère ainsi de nombreuses manifestations culturelles, créant ainsi des synergies qui rendent possibles la présence d'artistes et une diversité de spectacles sur des zones géographiques où les acteurs culturels ont souhaité bénéficier de l'appui du Pôle.

Le réseau Confluences Nomades comptent près de 20 partenaires : lieux culturels, collectivités, associations du territoire. Ils co-construisent les projets en concertant les dates des événements pour renforcer la cohérence et la complémentarité des actions menées, en visant à mutualiser les tournées.

La Ville souhaite intégrer le réseau Confluences Nomades :

- afin de favoriser la reconnaissance et l'identification du festival Malices & Merveilles par les professionnels du secteur ;
- et de bénéficier de l'appui du pôle grâce notamment à la mutualisation de moyens et de ressources. En fonction des projets artistiques, le réseau peut en effet aider à accueillir des formes artistiques que les partenaires ne pourraient assumer seuls (cachets ou déplacements trop importants, aide technique). En 2020, le réseau prendra en charge une partie des frais de déplacements de deux compagnies qui se produiront à Beauvais dans le cadre du festival Malices & Merveilles mais aussi au festival de Flers (80) et au festival Le Chahut Vert.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Madame le maire ou l'adjoint délégué à signer la convention jointe en annexe de la présente délibération.

La commission "Culture", réunie le 12 décembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Culture - Travaux de restructuration du Quadrilatère - Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre

Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Maire Adjoint

Le Quadrilatère inaugure un nouveau projet artistique et culturel qui tisse un lien singulier entre art et architecture à travers l'histoire et le patrimoine jusqu'aux expérimentations contemporaines. Il développe aujourd'hui un projet de production, diffusion et médiation de la création contemporaine en s'adossant à ses riches fondations : une architecture remarquable du XXe siècle qui se superpose aux strates historiques de la ville, des galeries d'exposition en suspens au-dessus des vestiges gallo-romains (1976, architecte André Hermant, Union des Artistes Modernes).

À travers un parcours d'expositions qui intègre une tour de l'enceinte antique, un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) et révèle des points de vue uniques sur la cathédrale et la ville, Le Quadrilatère invite ainsi au dialogue entre le patrimoine, l'art de notre temps, et les questions que nous pose notre monde contemporain en présentant une scène artistique internationale au cœur de la cité.

Anciennement Galerie nationale de la tapisserie initiée par André Malraux, le bâtiment propriété du Mobilier national est repris en gestion par la Ville de Beauvais en 2013. Depuis son inauguration en 1976, il n'a pas fait l'objet de travaux. Ainsi, le bâtiment ne répond plus aux normes actuelles en matière d'accessibilité, d'efficacité énergétique, de contrôle hygrométrique... ainsi qu'aux exigences muséographiques indispensables au développement du nouveau projet artistique et culturel. Le bâtiment est donc à repenser et à rénover.

En 2018, la ville engage une étude de programmation qui permet d'établir le programme technique détaillé de cette restructuration globale qui vise les volets suivants :

- **architectural** : restructuration intérieure pour le développement des espaces d'accueil et de convivialité (café-boutique, vestiaires, sanitaires) et l'intégration de nouvelles fonctions notamment l'aménagement de 2 ateliers pédagogiques ;
- **règlementaire** : mise aux normes (accessibilité complète du bâtiment et sécurité incendie) ;
- **fonctionnel** : réorganisation des espaces de travail, des locaux techniques et logistiques en lien avec le projet d'établissement ;
- **technique** : rénovation du chauffage, éclairage, qualité de l'air, contrôle hygrométrique, sécurité, sureté... ;
- **muséographique et scénographique** : rénovation des espaces publics notamment des espaces d'exposition, de l'auditorium, valorisation des vestiges archéologiques avec la création d'un parcours scénographique, présentation permanente CIAP (centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine), outil de médiation et de sensibilisation aux enjeux de l'évolution architecturale, urbaine et paysagère de Beauvais ;

- **paysager** : création d'espaces extérieurs qualitatifs, rénovation du patio et du jardin intérieur.

Budget prévisionnel	8 642 000 € TTC	7 201 667 € HT
Travaux bâtiment	4 943 850 € TTC	4 119 875 € HT
Muséographie	1 700 000 € TTC	1 416 667 € HT
Aménagements paysagers	498 150 € TTC	415 125 € HT
Honoraires/études	1 200 000 € TTC	1 000 000 € HT
Provisions pour révisions	300 000 € TTC	259 000 € HT

Dans cette perspective, il convient de désigner le maître d'œuvre qui conduira les travaux. La collectivité n'étant pas tenue d'organiser un concours dans le cas de la réhabilitation d'ouvrage existant, il est proposé d'engager une procédure concurrentielle avec négociation. Le nombre de candidats admis à remettre une offre sera limité à 3 maximum. L'indemnité versée à chaque candidat est fixée à 37 000 € HT soit 44 400 € TTC.

Un comité interne sera constitué pour la validation des candidatures et la négociation. Il pourra être complété de personnalités compétentes en rapport avec l'objet de la consultation. A l'issue de la négociation, la commission d'appel d'offres désignera l'équipe et le projet lauréat. Le délai de mise en œuvre de la procédure est estimé à près de 6 mois

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le principe de la consultation décrite ci-dessus ;
- d'autoriser le lancement de cette opération sur la base du programme de travaux présenté ci-dessus et du budget prévisionnel global évalué à 8,642 M€ TTC ;
- d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter les concours de tous partenaires financiers au taux le plus élevé ;
- d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter une dérogation auprès des partenaires financiers pour commencement anticipé afin d'être en capacité de lancer la procédure de consultation dans les meilleurs délais ;
- d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier.

La commission "Culture", réunie le 12 décembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

36 - CULTURE - TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU QUADRILATERE - LANCEMENT DE LA CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE

M. DE SAINTE MARIE : Souhaitée par André MALRAUX dans les années 60, élaborée dans les années 70, inaugurée en 76 par Françoise GIROUD alors Secrétaire d'Etat, achetée en 2013 par la Ville, l'ancienne Galerie Nationale de la Tapisserie, devenue le Quadrilatère en 2016, doit être rénovée et ses fonctions repensées.

A ce titre, nous avons engagé une étude préalable qui portait sur la définition d'un programme technique détaillé et une aide à l'élaboration du projet d'établissement. Et je tiens, à ce sujet d'ailleurs à saluer tout le travail de l'ensemble de la Direction des Affaires Culturelles. Au-delà de l'aspect architectural, réglementaire, fonctionnel et technique qui nécessite mise aux normes et aménagement pour le public, et notamment pour l'accessibilité envers les personnes à mobilité réduite, ce bâtiment d'une surface d'exposition de 1 800 m² doit être envisagé comme une nouvelle entrée culturelle pour notre cœur de ville. Au cœur du quartier cathédrale, sur les vestiges de notre cité, dans un angle du castrum romain, le mot culturel doit prendre sa pleine mesure, bien sûr avec ses propositions contemporaines et patrimoniales relevant des arts visuels et plastiques mais également au plan historique et touristique.

La délibération qui vous est proposée a pour objet la réhabilitation de ce bâtiment et son aménagement intérieur, muséographique et scénique afin d'offrir aux Beauvaisiens et aux visiteurs un lieu d'accueil et d'échanges, un espace culturel convivial ainsi que la formalisation d'un parcours touristique et patrimonial. Le budget prévisionnel se monte à 7 201 667 € H.T. Dans cette perspective, il convient de désigner le maître d'œuvre qui conduira les travaux et d'engager une procédure concurrentielle avec négociation. Le nombre de candidats admis à remettre une offre sera limité à trois maximum. Ils recevront chacun une indemnité fixée à 37 000 € H.T. Un comité interne sera constitué pour la validation des candidatures et pourra être complété de personnalités compétentes avec l'objet de la consultation. La commission d'appel d'offres désignera l'équipe et le projet lauréat.

Il vous est donc proposé, mes chers collègues, d'approuver le principe de la consultation décrite ; d'autoriser le lancement de cette opération sur la base du programme de travaux annexé ; d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter les concours de tous partenaires financiers au taux le plus élevé ; d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter une dérogation auprès des partenaires financiers pour commencement anticipé ; et d'autoriser enfin le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

La commission « Culture », réunie le 12 décembre 2019, a émis un avis favorable.

MME LE MAIRE: Je vous remercie.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions, pas d'avis contraires ?
le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.
Et nous revenons au dossier n° 11. Madame PARAGE.

Le 19/12/2019 à 18h30

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Madame PARAGE, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Monsieur DE SAINTE MARIE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Madame COLIGNON DUROYON, Madame ABLA, Madame BRAMARD, Monsieur DORIDAM, Monsieur LOCQUET, Monsieur JULLIEN, Madame PERNIER, Monsieur LY, Madame CAPGRAS, Madame WISSOTZKY, Monsieur LIEVAIN, Monsieur BONAL, Monsieur POLLE, Monsieur GASPART, Madame TRAORE, Monsieur NEKKAR, Madame BAPTISTE, Monsieur NOGRETTE, Monsieur SALITOT, Madame DJENADI, Monsieur VIGUIER, Madame GEFFROY, Monsieur RAHOUI, Madame FONTAINE, Monsieur NARZIS, Madame PRIOU, Madame ITALIANI.*

ABSENTS *Madame NAKIB, Monsieur ILLIGOT, Monsieur SAULNIER.*

POUVOIRS *Madame Elisabeth LESURE à Monsieur Franck PIA, Madame Nathalie BERTOIS à Monsieur Claude POLLE, Monsieur Benoît MIRON à Madame Caroline CAYEUX.*

Date d'affichage	27 décembre 2019
Date de la convocation	13 décembre 2019
Nombre de présents	39
Nombre de votants	42

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est madame Elodie Baptiste

Direction de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse - Convention avec l'Éducation Nationale - mise en place de "l'opération petits déjeuners"

Madame Cécile PARAGE, Maire Adjoint

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'Etat finance des petits déjeuners pour les écoles situées dans les territoires prioritaires (REP+). L'objectif est de permettre aux enfants de ne pas commencer la journée le ventre vide, de rester concentrés pendant toute la matinée et ainsi d'apprendre dans les meilleures conditions.

Cette mesure participe à la réduction des inégalités dès le plus jeune âge.

La Ville de Beauvais soucieuse du bien-être et de la réussite scolaire de ses petits citoyens a décidé de soutenir et d'accompagner l'Education Nationale dans la mise en place de cette opération destinée aux écoles sur la base du volontariat.

Une compensation financière sera versée à la ville de Beauvais par l'Education Nationale.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention ci-jointe ;
- d'autoriser Madame le Maire ou son adjoint à solliciter le versement de la subvention ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

La commission "Famille et Santé, Affaires Scolaires, Jeunesse", réunie le 3 décembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

11 – DIRECTION DE L'ENFANCE, DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE - CONVENTION AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE - MISE EN PLACE DE "L'OPERATION PETITS DEJEUNERS"

MME PARAGE : La ville de Beauvais, comme vous le savez, est soucieuse du bien-être et de la réussite scolaire de ses petits concitoyens. Et à ce titre, nous avons décidé de soutenir l'opération Petits Déjeuners dans les écoles volontaires en R.E.P. + sur notre territoire. Cette opération rentre dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et est financée en partie par l'Etat. A ce titre, une compensation financière sera versée à la ville de Beauvais par l'Education Nationale. Chaque école volontaire a produit un projet en incluant un planning des jours de distribution des petits déjeuners, l'U.P.C. sera en charge de les livrer dans les écoles. Chaque petit déjeuner sera composé d'un produit laitier, d'un produit céréalier et d'un produit fruitier. Les produits bio ainsi que les circuits courts seront bien entendu favorisés.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son conjoint, ou son conjoint !! (*rires*) Ou son adjoint à solliciter le versement de la subvention et de signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

La commission « Famille et Santé, Affaires Scolaires et Jeunesse », réunie le 3 décembre 2019, a émis un avis favorable.

MME LE MAIRE: Merci beaucoup. Madame ITALIANI.

MME ITALIANI : Merci Madame le Maire. Les études de santé sur les enfants de maternelle jusqu'en primaire ont montré qu'il y avait des problèmes de nutrition et d'équilibre alimentaire. Cette délibération propose le volontariat des écoles. Je pense qu'il serait plus intéressant de le faire dans toutes les écoles avec le volontariat des enfants car il est quand même très difficile de savoir quel enfant a fait un petit déjeuner de celui qu'il ne l'a pas fait, et dans toutes les classes sociales, il n'y a pas de différenciation à faire. Merci.

MME LE MAIRE: Merci Madame ITALIANI. Madame FONTAINE.

MME FONTAINE : Merci Madame le Maire. Cette délibération, que je trouve un peu légère, concerne la mise en place de l'opération Petits Déjeuners dans les écoles situées en R.E.P. +. Effectivement il est dommage que cette action ne concerne que les écoles situées en R.E.P. + car c'est ignorer les difficultés sociales et économiques d'autres quartiers comme la Soie Vauban. Pouvez-vous nous indiquer quelle est la base du forfait par élève sur laquelle s'engage le Ministère ? Lors de la rédaction des projets, il a été demandé par les enseignants que ces aliments soient bio et locaux, ce que vous avez donné comme indication, avec zéro déchet ou un minimum de déchets, qu'en est-il ? C'est-à-dire avec qui avez-vous passé contrat ? Car il n'est plus possible de voir arriver dans les écoles maternelles, de surcroît citoyen de demain, pour la semaine du goût, des gobelets, des bols, des cuillères en plastique, des dosettes de Nesquik, et des dosettes de sucre dont la qualité nutritionnelle est contestable. Je vous remercie.

MME LE MAIRE: Madame PARAGE.

MME PARAGE : La subvention proposée est de l'ordre de 1 €. Nous avons pu échanger sur l'avant-dernière commission scolaire sur les contraintes liées à la mise en place de ces petits déjeuners. Nous étions tout à fait d'accord avec vous sur le fait de mettre en place majoritairement les circuits courts et les produits bio. Nous nous y engageons. Maintenant, nous attendons également les retours de chaque enseignant quant à leurs attentes pour mettre en place dans leur classe les petits déjeuners des enfants. Et ensuite, pour répondre à Madame ITALIANI, nous sommes d'accord sur le fait que tous les enfants ont besoin d'un petit déjeuner équilibré. Maintenant, c'est la convention mise en place par l'Education Nationale qui est formulée de la sorte. J'espère que ce n'est qu'un avant-goût et que ça se généralisera ensuite à toutes les écoles.

MME LE MAIRE: Merci beaucoup. On passe au vote ? Oui, Monsieur VIGUIER.

M. VIGUIER : Juste une remarque. C'est une attention louable et je pense que nous la partageons, même si quand même nous pouvons là encore nous étonner qu'elle vous vienne après 20 ans de mandat. (*hors micro*) Oui, d'accord mais vous faites le choix d'adhérer à un dispositif, qui, il me semble, (*hors micro*) est-ce que pour autant ça ne rentre pas à un moment en contradiction avec ce que vous aviez fait il y a 10 ou 15 ans autour du plan E.P.O.D.E., qui avait, je pense, à l'époque, en tout cas, accéléré la disparition des collations et des petits déjeuners dans les écoles ? En fait, il me semble bien, étant à l'époque parent d'élève, que les collations là où elles existaient encore dans les écoles, elles sont nées dans les années 2006-2007, avaient progressivement disparu dans le cadre de la préconisation nutritionnelle du plan E.P.O.D.E. Est-ce qu'on n'est pas en train de refaire potentiellement ce qu'on a défait il y a 10 ou 15 ans ? Voilà, il me semble.

MME LE MAIRE: Madame PARAGE.

MME PARAGE : L'innovation c'est en fait que là, le petit déjeuner proposé est équilibré. C'est vrai que nous, en tant que parents, on déposait un paquet de gâteaux qui allait être riche en matières grasses saturées, en sucre, qui n'était pas du tout équilibré. Là, l'objectif est quand même de proposer des céréales, un produit laitier et un fruit, soit une pomme soit une compote. Ce qui n'était pas le cas lorsque nous déposions les paquets de gâteaux dans les classes de nos enfants quand ils étaient en maternelle ou en élémentaire.

MME LE MAIRE: Bien, on passe au vote.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions, pas d'avis contraires ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2019-236

(rapport réf 2019-236)

Elispace - Programmation complémentaire du 1er semestre 2020

Madame Corinne CORILLION, Maire Adjoint

Conformément à l'article 11 des statuts de la régie d'exploitation d'Elispace, votés par le conseil municipal du 27 septembre 2002, il est proposé au conseil municipal d'adopter le programme d'activités générales suivant :

Programmation complémentaire du 1^{er} semestre 2020 :

Mercredi 5 février : AG du Crédit Agricole Régional

Les 22 et 23 février : Salon du chiot

Mardi 10 mars : AG du Crédit Agricole Local

Vendredi 13 mars : Nos collégiens ont du talent

Dimanche 15 mars : spectacle Roland Magdane

Les 20,21 et 22 mars : salon de l'habitat

Samedi 28 mars : concert Black M

Samedi 4 avril : Festival fanfares TAPTOO

Mercredi 8 avril : Salon Journée du recrutement

Samedi 25 avril : concert Party 80

Dimanche 26 avril : Jeremstar

Les 15,16 et 17 mai : Expo 60

Mardi 26 mai : concert Chorales REVE

Jeudi 11 juin : Salon IDDEBA

Les 13 et 14 juin : Salon du tatouage

Samedi 20 juin : gala de danse Saint-Aubin

Il est proposé au conseil municipal d'adopter ce programme complémentaire qui a été validé par le conseil d'exploitation d'Elispace.

La commission "Famille et Santé, Affaires Scolaires, Jeunesse", réunie le 3 décembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

12 – ELISPACE - PROGRAMMATION COMPLEMENTAIRE DU 1^{ER} SEMESTRE 2020

MME CORILLION : Cette délibération concerne la programmation complémentaire du 1^{er} semestre 2020.

Je vous laisse la découvrir. A cette liste, il conviendra d'ajouter 3 dates qui ont été confirmées dans la semaine : le vendredi 13 mars, Nos Collégiens ont du Talent, c'est une manifestation qui est organisée par le Conseil Départemental de l'Oise ; le samedi 4 avril, nous aurons les festivals de fanfare « Taptoe » ; et enfin le dimanche 26 avril, nous venons d'avoir la confirmation du youtubeur Jeremstar.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter ce programme complémentaire qui a été validé, bien sûr, par le Conseil d'exploitation d'Elispace.

La commission « Famille et Santé, Affaires Scolaires et Jeunesse », réunie le 3 décembre 2019, a émis un avis favorable.

MME LE MAIRE: Je vous remercie.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions, pas d'avis contraires ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Elispace - Modification des tarifs

Madame Corinne CORILLION, Maire Adjoint

Le Conseil d'Exploitation de l'Elispace propose d'apporter certaines précisions sur les tarifs.

Conformément à l'article L 2125-1 du CGPPP « *l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général* »

Selon l'article L 2122-22 du CGCT, et la délibération du 14 avril 2014, tous les tarifs inférieurs à 2500 € sont arrêtés par décision du Maire.

Concernant les tarifs supérieurs à 2500 €, le conseil d'Exploitation de l'Elispace propose :

- Tarif de location de l'Elispace inchangé : 2545 € H.T.
- Dégressivité des tarifs : réduction de 35% des tarifs de location pour le deuxième jour consécutif, et réduction de 50% les jours suivants.

La commission "Famille et Santé, Affaires Scolaires, Jeunesse", réunie le 3 décembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Le 19/12/2019 à 18h30

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame PARAGE, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Monsieur DE SAINTE MARIE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Madame COLIGNON DUROYON, Madame ABLA, Madame BRAMARD, Monsieur DORIDAM, Monsieur LOCQUET, Monsieur JULLIEN, Madame PERNIER, Monsieur LY, Madame CAPGRAS, Madame WISSOTZKY, Monsieur LIEVAIN, Monsieur BONAL, Monsieur POLLE, Monsieur GASPART, Madame TRAORE, Monsieur NEKKAR, Madame BAPTISTE, Monsieur NOGRETTE, Monsieur SALITOT, Madame DJENADI, Monsieur VIGUIER, Madame GEFFROY, Monsieur RAHOUI, Madame FONTAINE, Monsieur NARZIS, Madame PRIOU, Madame ITALIANI.*

ABSENTS *Madame CORILLION, Madame NAKIB, Monsieur ILLIGOT, Monsieur SAULNIER.*

POUVOIRS *Madame Elisabeth LESURE à Monsieur Franck PIA, Madame Nathalie BERTOIS à Monsieur Claude POLLE, Monsieur Benoît MIRON à Madame Caroline CAYEUX.*

Date d'affichage	27 décembre 2019
Date de la convocation	13 décembre 2019
Nombre de présents	38
Nombre de votants	41

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est madame Elodie Baptiste

ZAC Beauvais vallée du Thérain - accord de principe sur la réalisation d'équipements publics par l'aménageur

Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint

Vu les délibérations du conseil communautaire relatives au projet de zone d'aménagement concerté « Beauvais-vallée du Thérain » sur le secteur de l'ancienne zone industrielle n°1 et en particulier les délibérations en date du :

- 17 avril 2015 validant les enjeux et objectifs du projet de la dite ZAC
- 26 juin 2015 portant attribution de la concession d'aménagement de la ZAC à la société d'aménagement de l'Oise (SAO),
- 13 décembre 2019 approuvant la création, le dossier de réalisation, le programme des équipements publics de la ZAC,

Le programme des équipements publics de la ZAC comprend les réalisations suivantes :

- voie principale de desserte interne de la ZAC et de la voirie secondaire reliant la rue du faubourg Saint-Jacques avec les cheminements doux et les aménagements paysagers associés,
- réseaux d'assainissement et d'adduction d'eau potable, incluant le raccordement aux lots,
- bassins de rétention et d'infiltration des eaux pluviales et des noues associées,
- travaux d'extension et de raccordement des futures constructions aux réseaux électriques, de gaz et de télécommunications,
- réseau d'éclairage public et les dispositifs propres à la lutte contre l'incendie,
- aménagement de l'espace paysager à vocation semi naturelle en bordure du Thérain.

La commune de Beauvais qui a vocation à exercer sa compétence en matière de gestion des voiries et espaces verts doit donc donner son accord pour la réalisation de ces équipements dont l'incorporation dans le domaine public de la Ville se fera à l'achèvement des travaux conformément à l'article 14.2 de la concession d'aménagement entre la SAO et la CAB.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'aménageur à réaliser les équipements publics dont la maîtrise d'ouvrage et le financement incomberait normalement à la Ville de Beauvais ;
- d'autoriser Madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce relative au dossier.

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 5 décembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 6 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

14 – Z.A.C. BEAUVAIS VALLEE DU THERAIN - ACCORD DE PRINCIPE SUR LA REALISATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS PAR L'AMENAGEUR

M. BOURGEOIS : Ce dossier concerne la zone d'activités concertée dite Beauvais Vallée du Thérain.

On nous demande ce soir un accord de principe sur la réalisation d'équipements publics par l'aménageur. Il faut rappeler tout d'abord que ce dossier, dit Z.A.C. Vallée du Thérain, est dans les compétences de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et c'est pour cette raison que 5 dossiers la concernant ont été approuvés par le Conseil Communautaire le 13 décembre dernier.

Le dossier qui nous est soumis ce soir a pour objet de donner notre accord pour la réalisation des équipements publics puisque ceux-ci seront incorporés dans le domaine public de la ville de Beauvais à l'achèvement des travaux. Vous disposez en annexe de la liste de ces travaux et d'un plan de situation. Très brièvement, quels sont ces équipements ? Ce sont toutes les voies principales ou de dessertes figurant en marron et en bistre sur le plan, à l'exclusion de ce qui est figuré en bleu et qui n'est pas traité pour le moment, il s'agit du domaine de l'ancienne entreprise Bosch. Ensuite tous les cheminements doux, voies piétonnières et cyclables, tous les aménagements paysagers de ces voies, le traitement en semis naturel des bords du Thérain. Il s'agit de 10 hectares et sur une longueur de 1,4 km aménagée en promenade. Les réseaux d'assainissement et d'eau potable. Les bassins de rétention et d'infiltration. Les réseaux électriques et de lutte contre l'incendie.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'aménageur à réaliser les équipements publics dont la maîtrise d'ouvrage et le financement incomberaient normalement à la ville de Beauvais ; d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces relatives au dossier.

La commission « Urbanisme Environnement », réunie le 5 décembre dernier, a émis à l'unanimité un avis favorable.

MME LE MAIRE: Merci. Madame GEFFROY.

MME GEFFROY : Merci Madame le Maire. Je vais reprendre quelques éléments rapidement de ce que j'avais dit au Conseil d'Agglomération la dernière fois, mais il y a des gens qui assistent au Conseil qui n'étaient pas au Conseil d'Agglomération. Sur ce dossier, nous sommes d'accord Monsieur BOURGEOIS, le dossier a beaucoup évolué par rapport au premier dossier mais il reste quand même pour nous des points incontournables. Je vais reprendre la thématique de la zone inondable parce qu'il me semble que sur le plan qui est annexé à la délibération, on voit des constructions rue de la Batelière. C'est une zone qui est vraiment très proche de la rivière et je n'ai pas retrouvé, mais je pense que c'est très, très proche des zones qui sont considérées comme inondables, et un trait d'humour, mais à ce moment-là les constructions seront-elles sur pilotis à cet endroit-là ? Parce que je pense que là nous sommes vraiment dans un endroit dans le lit de la rivière qui est vraiment très, très humide. Et pour continuer sur l'humidité, je vais redire aussi que le site du Bois du Moulin de la Fos, qui est en ce moment l'ancienne peupleraie, qui est en ce moment déboisé et qui est en train d'être transformé en espace, alors là en ce moment très marécageux avec une passerelle bois. Mais si les personnes se promènent dans un espace avec des terres inondées comme ça quasiment en permanence autour, je ne vois pas l'intérêt pour les Beauvaisiens d'avoir cet espace qui va être certainement très, très peu fréquenté.

MME GEFFROY (suite) Et la dernière, non je voulais aussi dire que nous nous interrogeons toujours quand même sur le label Ecoquartier qui est prévu pour cette Z.A.C. Vallée du Thérain, puisque nous sommes quand même sur la première zone industrielle de Beauvais en reconversion et le dossier a montré qu'il y avait de nombreuses pollutions sur ces terrains, et spécialement sur le terrain de l'usine Bosch mais c'est quand même la première zone, il reste encore de l'activité dans cette zone. D'autre part, je terminerai en rappelant que nous nous sommes positionnés vraiment défavorablement sur cette Z.A.C. en raison aussi de l'avenir de la circulation et de l'enclavement qu'on voit bien sur le plan entre cette rue du Pont d'Arcole qui aboutit d'un côté à l'avenue Kennedy avec un feu rouge, de l'autre côté au passage à niveau de Saint-Jacques, et donc toujours l'interrogation de vraiment l'opportunité qui nous, nous apparaît absolument pas évidente, de faire de nombreuses constructions habitations et que ça va être bien compliqué pour les Beauvaisiens qui, si un jour des Beauvaisiens habitent dans cette Z.A.C., de pouvoir circuler de façon tranquille. Et je pense que ça va poser énormément de soucis au niveau des déplacements, d'autant plus qu'une partie de la gare multimodale devra être de ce côté de la voie de chemin de fer, donc va encore augmenter la fréquentation. Et multimodale veut dire qu'on peut y aller en voiture, donc encore beaucoup de difficultés de circulation. Voilà les réflexions que je voulais redire ce soir dans ce conseil.

MME LE MAIRE: Monsieur BOURGEOIS.

M. BOURGEOIS : Merci Madame le Maire. Ma chère collègue, j'ai bien noté toutes vos observations. Là qu'on n'a pas la même vision de l'avenir de la Ville. Moi je me suis toujours placé, depuis 19 ans, dans Beauvais avenir. Ça pourrait être un titre de liste aussi mais bon, ça importe peu, ce qui m'importe c'est l'avenir de Beauvais. Là aussi, il faut avoir une certaine cohérence au départ. Vous savez qu'on ne peut pas grignoter à l'extérieur des villes aujourd'hui, vous sauteriez au plafond si on vous proposait évidemment des plans de cette nature et l'Etat nous l'interdirait. Donc, qu'est-ce qu'il reste ? Il reste à utiliser les anciennes zones d'activité, ce que font évidemment toutes les autres villes ou même de petites communes, ou monter en hauteur. J'ai cru comprendre dans vos propos tout à l'heure que vous n'étiez pas opposée à monter en hauteur. Bon, je ne pense pas du tout que les Beauvaisiens soient d'accord. Ils sont très attachés, tous, quelle que soit leur tendance, à une ville traditionnelle, à taille humaine, bâti à la reconstruction de Beauvais suivant les mêmes gabarits, donc en évitant évidemment des tours comme on nous l'a proposé. On nous l'a proposé dans certaines zones, mettons la zone de Saint-Quentin il y a eu des projets, on aurait eu des zones avec des tours. Ce qui veut dire par là, il faut bien trouver des terrains pour renouveler l'habitat, le moderniser et faire des quartiers agréables à vivre. Donc voilà, il ne faut pas être en contradiction, dans la mesure où les altimétries trop importantes sont interdites, je pense que l'utilisation, la reconversion évidemment avec tout le soin, se tourner vers ces 38 hectares, ces 38 hectares ce n'est pas rien, en cœur de ville.

Je vais répondre maintenant à vos questions. Vous parlez de la zone de la Batelière mais n'oubliez pas qu'il y a un P.P.R.I. pour la totalité de la ville de Beauvais. Ces zones-là sont tout à fait constructibles. La zone de la Batelière, on peut tout à fait construire, parce que ces zones-là ont été pour beaucoup remblayées au moment de la reconstruction de Beauvais par tous les décombres qui venaient du centre-ville. En réalité, le P.P.R.I. est là et dans le dernier rapport de la D.I.R.E.M., il est bien indiqué « vous suivrez rigoureusement toutes les prescriptions du P.P.R.I. ». Donc je crois qu'il ne faut pas avoir d'inquiétude.

M. BOURGEOIS (suite) Il y aura peut-être évidemment des prescriptions sur le type de construction, comme par exemple, ça a été le cas, je vous le rappelle ou je vous l'apprends, pour le supermarché Match. Sa construction a été beaucoup plus chère que prévue parce qu'il a fallu respecter les prescriptions, je crois zone blanche. Il est tout à fait possible, sans aucun inconvénient, de bâtir. Sur le Bois de la Fos, bon ne parlons plus de peupleraie puisque ça a été un accident dans l'histoire qui a duré une dizaine d'années. En réalité, vous êtes dans le lit majeur du Thérain. Ces zones ont pour vocation à être des zones humides comme on dit aujourd'hui, zones inondables, et en réalité vous en avez 2 comme ça sur Beauvais, une c'est le marais de Saint-Just et l'autre c'est cette nouvelle zone dite du Bois de la Fos. Elles sont indispensables et ça a été déjà bien établi dans le cadre de la compétence G.E.M.A.P.I. qui passera au 1^{er} janvier, disons un nouveau Syndicat Mixte qui est constitué, qui s'est déjà intéressé bien entendu puisque nous avons travaillé ensemble, parce qu'il s'agit d'une solidarité amont-aval pour la régulation des inondations de la source du Thérain jusqu'à son embouchure dans l'Oise à Montataire. En réalité, il ne faut pas du tout s'étonner qu'on ait de l'eau qui monte à certaines périodes. Dans beaucoup de villes, je cite par exemple Saint-Quentin, vous avez toute une zone humide très ancienne où les promeneurs peuvent aller et qui à un certain moment sont inondées. En réalité, on agit dans le sens de la sécurité qu'on doit donner aux futurs habitants pour éviter que des quartiers où il y a de l'habitation soient inondés. Voilà la réponse. C'est tout à fait normal et c'est demandé par, bien entendu, la D.I.R.E.M., etc. Le label Ecoquartier, je vous l'avais expliqué l'autre jour, c'est un nouveau label d'État, qui a été créé en 2013 à peu près. Nous avons fait la demande à cette époque-là et c'est un label qui s'obtient très, très lentement, très, très lentement. Ce n'est pas un truc qu'on impose comme ça en versant une prime, pas du tout. Il va y avoir en 2020 un premier dossier qui va être déposé et il faudra montrer ses preuves tout au long de la réalisation de cette nouvelle zone de séjour et d'habitat. Le label définitif Ecoquartier, on ne pourra pas l'avoir avant 5-6 ans. En réalité, on peut s'en servir dès le départ puisque, évidemment, le Ministère a été très exigeant, a exigé un certain nombre de caractéristiques et notamment cette concertation que vous avez saluée, et je vous en remercie au début, puisque vous avez dit qu'elle a permis au projet d'évoluer. Et là aussi j'insiste sur quelque chose, on dit qu'il y a des zones qui n'ont pas été bien vidées dans Beauvais, qui ne sont pas terminées aujourd'hui. Je ne suis pas d'accord avec ce point de vue. En urbanisme, il faut aller lentement. La France et ses villages et ses villes se sont faites doucement. A chaque fois qu'on a voulu forcer les choses, on n'est pas nécessairement arrivés à de bons résultats. Il y a eu évidemment nos deux conflits mondiaux qui ont été une catastrophe, sur la laquelle il ne faut surtout pas revenir, et qui ont obligé à une certaine époque à construire vite et contre le gré souvent des habitants. Je pense que ça va lentement. Il faut une maturation. Ce sont des lieux de vie. Vous voyez, pour cette Z.A.C. on a retouché pendant plusieurs années tous les plans, les premières idées qu'on pouvait avoir, on a dit ensemble, « ah non, ce n'est pas bon comme idée etc. ». Voilà pour un peu la rapidité. Vous vous inquiétez, à juste titre, et largement autant que nous, du problème de sécurité pour habiter, les pollutions qui ont eu lieu. Aujourd'hui, il y a des procédures. Et vous savez bien que, justement après toutes les analyses excessivement détaillées qui ont été faites par des scientifiques et non pas par des agences de complaisance, il y a des zones qui sont éliminées aujourd'hui. Toute la zone Bosch est en dépollution de type industrielle pour l'instant. Ça va durer encore pas mal de temps, peut-être un an, deux ans, peut-être plus. Et de toute façon, on les a rayées de la carte des constructions type habitat. Parce que c'était là où il y avait des résultats qui pouvaient être douteux, il ne fallait surtout pas pouvoir faire courir le moindre risque à de futurs habitants. Le reste nous a donné des certitudes et la D.R.E.A.L., qui suit tout ça, est vigilante et ça sera de toute façon à la fin de toutes ces opérations le Préfet qui, par un arrêté, donnera les conditions d'occupation.

M. BOURGEOIS (suite) Voilà je voulais vous rassurer là-dessus. La circulation, il n'y a que 475 logements qui vont être construits, certain en aurait voulu 1 800 ! Alors là, on aurait pu légitimement s'inquiéter, je suis d'accord avec vous. 475 multipliés peut-être par 3 ou 4, vous avez peut-être le nombre de gens qui vont venir habiter dans cette zone, je pense que ça peut largement éponger par les moyens de connections futures qui seront aussi un petit peu agrandis, malgré le pôle d'échange multimodal. En réalité, ce ne sont pas des migrations de populations nouvelles inquiétantes, ça ne fera pas plus qu'au temps où les usines, que ça soit La Brosse & Dupont ou Bosch, existaient avec de l'emploi, et c'était évidemment une très bonne chose, personne ne s'était inquiété à ce moment-là.

Voilà un petit peu ce que je peux vous répondre sur vos interrogations, sur ce dossier qui est un dossier excessivement important, qui a été mûri depuis 2002, puisque nous avons éliminé toutes les solutions qui ne nous semblaient pas du tout convenir pour l'avenir de Beauvais. Nous sommes maintenant sur ce dossier qui paraît viable, donner une densité de constructions qui sera exactement celle de Beauvais avec à peu près 2/3 de collectifs, 1/3 de maisons de ville, donc tout à fait ce que les gens souhaitent ici. Les gens même modestes souhaitent une petite maison individuelle dont ils ont la maîtrise, c'est comme ça, ils ne souhaitent pas les grands ensembles et nous avons toujours essayé de répondre à ce souhait tout à fait légitime.

MME LE MAIRE: Je vous remercie. Pas de questions ?

Vous votez comment ? Abstention. Les 6 ? D'accord. Beauvais Pour Tous vote pour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 6 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Foncier - Régularisations foncières avec OSICA - quartier Saint-Jean

Monsieur Denis NOGRETTE, Conseiller Municipal

Dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine du Quartier Saint-Jean, le bailleur social OSICA, devenu aujourd'hui CDC Habitat, a réalisé des travaux de réhabilitation et de résidentialisation afin de moderniser et sécuriser son parc immobilier.

Les travaux sont maintenant achevés, et CDC Habitat a sollicité la ville de Beauvais afin de procéder à une régularisation foncière.

L'ensemble immobilier concerné est le groupe Sénéfontaine sis rue Clément Marot et allée Joachim du Bellay. Concrètement, il s'agit de céder au bailleur les espaces devenus privés suite à la pose d'une clôture autour des immeubles.

Un document d'arpentage a ainsi été établi. La ville de Beauvais cède à CDC Habitat les parcelles cadastrées section CA n°149 pour 128 m², 151 pour 1 m², 152 pour 3036 m².

Etant ici précisé que les voies Clément Marot et Joachim du Bellay ainsi qu'une partie des parcelles cadastrées section CA n°s 63, 68 et 71 (nouvellement cadastrées section CA n°s 149, 151 et 152) ont été déclassées du domaine public par délibération en date du 16 novembre 2007.

L'avis des domaines en date du 11 juillet 2019 s'élève à 0,15 € le m².

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de céder à l'euro symbolique au bailleur CDC Habitat les parcelles cadastrées section CA n°s 149, 151 et 152 d'une superficie totale de 3165 m²,
- d'autoriser madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 5 décembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Foncier - acquisition parcelles en nature de bois auprès de la SARL LOUVET

Monsieur Pierre MICHELINO, Maire Adjoint

La SARL LOUVET, représentée par Monsieur Jean-Pierre GOUJON souhaite céder à la Ville de Beauvais plusieurs parcelles en nature de bois taillis situées rue des Aulnaies et lieudit l'eauette.

Ces parcelles cadastrées section Q n°s 70, 681, 695, 699, 701, 715, 1041, 1063, 1085, et 1162 ainsi que la parcelle cadastrée section R n° 441 d'une superficie totale de 1377 m² sont situées en zone N au PLU.

La ville de Beauvais mène une politique de réserve foncière sur ce secteur, c'est pourquoi il est proposé de répondre favorablement à cette demande moyennant la somme de 1,50 € le m², soit un total de 2065,50 €.

La Ville pourra prétendre à une aide financière à hauteur de 80% du prix d'acquisition par l'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) puisque lesdites parcelles sont situées en zone humide.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir auprès de la SARL LOUVET les parcelles cadastrées section Q n°s 70, 681, 695, 699, 701, 715, 1041, 1063, 1085 ainsi que la parcelle cadastrée section R n° 441, d'une superficie totale de 1377 m² au prix de 2065,50 € ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter les subventions auprès de l'AESN au taux de financement maximum de l'assiette subventionnable (hors taxe).

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 5 décembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Foncier - résiliation partielle du bail emphytéotique et cession des biens à la SA HLM du Beauvaisis

Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint

Par acte en date du 31 mars 1991, la ville de Beauvais a conclu un bail emphytéotique au profit de la SA HLM du Beauvaisis d'une durée de cinquante-cinq ans ayant commencé à courir rétroactivement à partir du 31 octobre 1989 pour se terminer le 31 octobre 2044.

Ce bail, qui a déjà fait l'objet de résiliations partielles, concerne 95 logements locatifs sociaux que la ville a donné en gestion à la SA HM du Beauvaisis afin d'optimiser la gestion de ce patrimoine.

La SA HLM du Beauvaisis a informé la ville de Beauvais qu'elle comptait effectuer d'importants travaux sur certains logements visant notamment à diminuer la facture de chauffage de ses habitants et améliorer la performance énergétique des bâtiments.

Concrètement il s'agit des biens suivants :

Adresse du bien	Référence cadastrale	Surface en m ²	Nature du bien
11 rue Saint Laurent	BK 85	1 311	Immeuble d'habitation – 24 logements collectifs
13 rue Saint Laurent			
15 rue Saint Laurent			
9 rue du grenier à sel	X 95 et 99	615	Immeuble d'habitation – 16 logements collectifs
11 rue du grenier à sel			
30 rue Jeanne Hachette	X 17, 18	576	Immeuble d'habitation 12 logements collectifs
32 rue Jeanne Hachette			

Les premières estimations montrent que ces opérations généreraient un compte de résultat négatif de ces résidences durant vingt-cinq ans, soit jusqu'à la fin du bail.

C'est pourquoi la SA HLM du Beauvaisis a sollicité la ville de Beauvais pour que ces logements soient transférés dans son patrimoine en vue d'amortir ses investissements.

Vu les investissements consentis par la SA HLM de Beauvais, et considérant l'objectif d'intérêt général poursuivi par le bailleur de s'inscrire dans la transition énergétique à un coût social favorable pour les locataires, il est proposé de céder ces biens à l'euro symbolique.

Etant ici précisé que si la HLM du Beauvaisis prévoyait d'autres travaux de rénovation énergétique d'ampleur sur les biens objets dudit bail, ceux-ci seraient sortis du bail emphytéotique.

L'avis des domaines a été sollicité le 19 novembre 2019, son avis est réputé donné en application de l'article L 2241-1 du CGCT.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de résilier de manière partielle le bail emphytéotique conclu avec la SA HLM du Beauvaisis ;
- de céder à l'euro symbolique au profit de la SA HLM du Beauvaisis les immeubles sis :
 - 11, 13 et 15 rue Saint Laurent, cadastré section BK °85 pour une superficie de 1311 m²
 - 9 et 11 rue du grenier à sel, cadastré section X n^{os}95 et 99 pour une superficie de 615 m²,
 - 30 et 32 rue Jeanne Hachette, cadastré section X n^{os}17 et 18 pour une superficie de 576 m².
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 5 décembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Foncier - Transfert gratuit à la ville de Beauvais dans le cadre de la nouvelle délimitation du domaine public autoroutier

Monsieur Mamadou LY, Conseiller Municipal

Suite à l'aménagement de l'autoroute A 16, la SANEF (société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France) a mandaté un bureau d'études afin que les limites du domaine public autoroutier concédé (DPAC) soient clairement établies.

En effet l'Etat est encore propriétaire de parcelles dont il n'a plus l'utilité ou l'usage et souhaite les rétrocéder aux collectivités gestionnaires de voirie, à l'instar du Département ou de la Ville.

En concertation avec la commune, les parcelles suivantes ont été identifiées comme pouvant être transférées à la commune : BR n°657 pour 46 m², BR n° 659 pour 789 m², BR n° 660 pour 728 m², ZE n°550 pour 369 m², ZE n°552 pour 722 m², ZE n°554 pour 2808 m², ZE n°556 pour 547 m², ZE n°932 pour 3791 m², ZE n°939 pour 1971 m², ZE n°942 pour 5589 m², ZH n°466 pour 628 m² et ZH n°620 pour 4620 m².

Ces parcelles se situent au niveau des giratoires du Haut-Villé et de la Marette au Nord ainsi que de la rue de l'industrie au Sud.

Le transfert de propriété desdites parcelles est à titre gratuit conformément à la directive du Ministère de l'Équipement du 13 avril 1976 publié au Bulletin officiel de la Direction générale des Impôts le 29/06/1976.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le transfert à titre gratuit des parcelles cadastrées section BR n°657 pour 46 m², BR n° 659 pour 789 m², BR n° 660 pour 728 m², ZE n°550 pour 369 m², ZE n°552 pour 722 m², ZE n°554 pour 2808 m², ZE n°556 pour 547 m², ZE n°932 pour 3791 m², ZE n°939 pour 1971 m², ZE n°942 pour 5589 m², ZH n°466 pour 628 m² et ZH n°620 pour 4620 m²,
- d'incorporer ces parcelles dans le domaine public communal,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 5 décembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Développement Durable - DSP réseau chaleur saint Jean - avenant N°6

Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint

Le conseil municipal du 19 décembre 2008 a autorisé la signature avec la société CRAM SAS d'un contrat de concession sous forme de délégation de service public pour la construction et l'exploitation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur sur le quartier Saint Jean. Le réseau de chaleur a été mis en service en octobre 2010.

Trois éléments suscitent le présent avenant :

- Le changement du contrat de fourniture de bois : le contrat d'approvisionnement en combustible bois étant échu au 31 août 2019, une consultation organisée par les parties au cours de l'été 2019, a entraîné un changement de contrat. Ledit contrat correspondant à l'annexe IV au contrat de concession, annule et remplace donc le précédent.
- La révision des tarifs de l'énergie calorifique : conformément à l'article 68 du contrat de concession, les parties ont procédé à l'examen périodique tous les 5 ans des tarifs du concessionnaire. Cet examen a permis de baisser le tarif de la redevance R1 bois qui est donc modifiée avec notamment le changement du contrat de fourniture.
- L'amélioration de la connaissance du combustible bois : dans un souci de mieux appréhender les émissions de dioxyde de carbone (CO₂), le concédant demande au concessionnaire qui l'accepte, que la provenance de chaque camion livrant du combustible bois soit connue et répertoriée précisément. Dans le même esprit de transparence, le concessionnaire indiquera des informations complémentaires sur les émissions de gaz issues de la combustion du bois.

Considérant l'avenant n°6 au contrat général de concession ci-annexé,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant n°6 au contrat de délégation, composé de l'avenant et de la nouvelle version d'annexes ;
- d'autoriser Madame le Maire à le signer ainsi que tous actes découlant de cet avenant.

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 5 décembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

19 – DEVELOPPEMENT DURABLE – D.S.P. RESEAU CHALEUR SAINT JEAN - AVENANT N° 6

M. BOURGEOIS : Il s'agit d'un avenant qui vous est proposé, l'avenant n° 6, pour la Délégation de Service Public pour le réseau de chaleur Saint-Jean.

Cet avenant n° 6 à la D.S.P. est proposé afin, d'une part, de permettre la prise en compte de la réduction du prix du combustible bois et, d'autre part, pour améliorer la traçabilité de la fourniture bois. Quelques points importants à signaler. Premièrement, le changement de contrat de fourniture bois. En juillet 2019, Bois Chaleur Saint-Jean a organisé une consultation et a proposé ainsi à un nouveau partenaire, finalement il s'est trouvé que c'est la continuation avec le même partenaire l'O.N.F. Energie, mais avec un tarif en baisse de moins 120 000 € par an. L'augmentation de 2015, qu'on vous avait proposée à un certain moment, va ainsi se trouver largement minorée, se trouve minoré de 4 %. Deuxièmement, la révision des tarifs de l'énergie calorifique, les parties en présence procèdent à l'examen régulier, c'est-à-dire tous les 5 ans, des tarifs du concessionnaire. Et cet examen a permis de baisser le tarif de la redevance R1 bois, conséquence évidemment du nouveau marché. Troisièmement, la traçabilité du combustible bois. La provenance de chaque camion maintenant apportant le combustible bois sera identifiée et répertoriée.

Alors on peut faire peut-être en conclusion un point sur l'impact du réseau de chaleur, sur la Ville, depuis sa mise en service. Tout d'abord sur la réduction des émissions de dioxyde de carbone, ce sont 6 400 tonnes équivalence CO2 par an qui sont ainsi économisées, ce qui représente 8 % du total des émissions annuelles au niveau des logements de la ville de Beauvais. Sur le prix de l'énergie, un intérêt économique, le suivi comparé entre la chaleur bois et la chaleur gaz, ou fioul, permet de constater que la chaleur bois est 17 fois moins chère que la chaleur gaz que les abonnés avaient avant leur raccordement à ce réseau de chaleur. Et l'étude de faisabilité dont nous avons parlé à l'époque, réalisée au moment du lancement en 2007, estimait une économie moyenne seulement de 6 %. Donc, voyez-vous, ça a été bien mieux.

En conclusion, que faut-il dire ? Il faut continuer. On envisage, il y a des études en ce moment pour que la future zone d'habitat de l'écoquartier de Vallée du Thérain soit aussi raccordée à ce réseau de chaleur, la chaufferie a la potentialité finalement d'alimenter de nouveaux logements. Voilà une démonstration qu'il faut aller dans le sens. En 2007, nous étions donc dans la bonne direction. Voilà pour cette délibération.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver cet avenant n° 6 et d'autoriser Madame le Maire à le signer, ainsi que tous les actes découlant de cet avenant.

MME LE MAIRE: Je vous remercie.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions, pas d'avis contraires ?
le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Environnement - eau potable - convention de délégation de la compétence eau potable

Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit que le transfert de la compétence « eau potable » vers les communautés d'agglomération du Beauvaisis (CAB) sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020. L'organisation des services d'eau potable sur le territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis se caractérise actuellement par la présence de 16 services d'eau potable :

- 7 communes (dont 2 sont exploitées en régie) ;
- 9 syndicats (tous en délégation de service public), dont 2 syndicats sont intégralement dans le périmètre de la CAB.

Dans l'attente des conclusions de l'étude de gouvernance relative à la prise de compétence eau potable et en application de l'article L. 5216-7 IV du code général des collectivités territoriales (CGCT), la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) prévoit de recourir au mécanisme de représentation-substitution pour les 7 syndicats exerçant la compétence eau potable et regroupant des communes appartenant à au moins deux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Pour les 2 syndicats intégralement dans le périmètre de la CAB, la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique prévoit que ces syndicats soient maintenus jusqu'à six mois suivant la prise de compétence, c'est-à-dire jusqu'à fin juin 2020, sans nécessité de délibérations des syndicats ou de la CAB.

Pour les 7 communes (Beauvais, Bresles, Crèvecœur-le-Grand, Francastel, Rotangy, Nivillers et Haudivillers) exerçant en propre la compétence eau potable, les dispositions de la loi engagement et proximité prévoit que :

« La communauté d'agglomération peut déléguer, par convention, tout ou partie des compétences visées aux 8° et 9° à l'une de ses communes membres qui a, par délibération, adopté un plan des investissements qu'elle entend réaliser à cet effet et s'engage à respecter un cahier des charges intégré à la convention, dans un objectif de qualité du service rendu et de pérennité des infrastructures. Ce cahier des charges définit notamment les besoins, les objectifs à atteindre, précise, en concordance avec le plan des investissements, les moyens humains et financiers consentis à l'exercice de la compétence déléguée, et fixe des indicateurs de suivi afin d'évaluer l'atteinte des objectifs assignés au délégataire.

« Les compétences déléguées en application de l'alinéa précédent sont exercées au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération délégante, qui en reste responsable.

« La convention, conclue entre les parties et approuvée par leurs assemblées délibérantes, précise la durée de la délégation et ses modalités d'exécution ».

Afin d'assurer la continuité du service d'eau potable et dans l'attente des orientations de l'étude de gouvernance relative à la prise de compétence eau potable, la communauté d'agglomération du Beauvaisis propose de déléguer à la ville de Beauvais la compétence eau potable pour une durée de 18 mois, selon les modalités définies dans la convention ci-annexée.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention de délégation de la compétence eau potable ci-annexée entre la communauté d'agglomération du Beauvaisis et la ville de Beauvais ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention et toutes les pièces relatives ou en lien avec cette convention.

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 5 décembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Charte pour le retour du vélo dans Beauvais - déploiement des équipements - demande de subvention auprès des partenaires institutionnels au titre des acquisitions 2020

Monsieur Jacques DORIDAM, Conseiller Municipal

En cohérence avec le plan vélo gouvernemental et le projet de loi d'orientation des mobilités (LOM) et en concertation avec les acteurs du monde cycliste local, la ville de Beauvais a signé le 7 juin dernier la charte pour le retour du vélo dans Beauvais.

Cette charte, organisée en quatre axes prévoit, entre autres, le développement des équipements et des aménagements permettant des déplacements cohérents à l'échelle de la ville.

Le comité des experts du vélo en ville (COVEX) nommé pour élaborer et piloter les différents plans d'actions visant à développer l'usage du vélo dans Beauvais a œuvré conjointement avec les services afin de proposer un plan de déploiement de l'offre de stationnement dans la Ville.

À cet effet et au titre de l'année 2020, la collectivité prévoit d'acquérir et déployer les équipements suivants : **200 arceaux supplémentaires dont le coût total est estimé à 80 000 €.**

À terme, il est prévu l'implantation de 200 points de stationnement vélo répartis sur les 8 quartiers de la ville représentant l'acquisition de 600 arceaux individuels à laquelle s'ajoute le stock actuel estimé à une centaine de pièces. Ces acquisitions s'effectueront par phase.

Au titre de ces acquisitions la ville de Beauvais, éligible au programme ALVEOLE (Apprentissage et Local Vélo pour Offrir une Liberté de mobilité Economie en énergie), est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'État à hauteur de 60 % du montant prévisionnel d'achat.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter une subvention au taux maximal de l'assiette subventionnable, auprès des partenaires institutionnels, et notamment auprès de l'État, pour le financement des équipements relatifs au stationnement des vélos au titre des commandes 2020 ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à passer les commandes correspondantes.

La commission "Circulation, Transport, Stationnement, Patrimoine immobilier, Développement numérique, Voirie", réunie le 11 décembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Étude préalable aux travaux d'aménagement d'une voirie cyclable sécurisée en continuité de la Trans'Oise en traversée de Beauvais - demande de subvention auprès des partenaires institutionnels au titre de l'année 2020

Monsieur Jacques DORIDAM, Conseiller Municipal

La « Trans'Oise », inscrite sur l'axe vert « Paris / Londres » est un réseau constitué de plus de 117 km d'itinéraires cyclables (pistes et voies vertes) aménagés ou en cours d'aménagement et initié par le conseil départemental de l'Oise, depuis 2006.

La ville de Beauvais se trouve sur le tracé de la Trans'Oise mais l'itinéraire cyclable s'interrompt actuellement aux entrées ouest et est de la ville.

En cohérence avec le plan vélo gouvernemental et le projet de loi d'orientation des mobilités (LOM) et en concertation avec les acteurs du monde cycliste local, la ville de Beauvais a signé le 7 juin dernier la charte pour le retour du vélo dans Beauvais prévoyant, entre autres, l'aménagement d'un réseau cyclable à haut niveau de service, sécurisé et continu, à l'échelle de la ville.

La traversée sécurisée du centre de Beauvais par la Trans'Oise représente le premier maillon de ce réseau cyclable à haut niveau de service.

Son aménagement deviendra une référence pour les axes qui seront réalisés ultérieurement privilégiant la sécurité des usagers en adaptant les solutions retenues selon le contexte urbain et la visibilité dans l'espace public par le biais d'une signalétique adaptée.

Il aura également pour objectifs de clarifier et simplifier l'accès au centre-ville de Beauvais, notamment pour les visiteurs étrangers souhaitant circuler sur le parcours international Londres/Paris, et la gare SNCF prochainement aménagée en pôle d'échanges multimodal de l'agglomération du Beauvaisis.

Pour ce faire, la collectivité souhaite confier l'étude préalable à la réalisation des travaux d'aménagement à un cabinet par voie d'appel d'offre public au titre de l'année 2020.

Les missions confiées au prestataire retenu, consisteront à :

- réaliser une analyse multicritère des propositions de tracés afin d'en vérifier la faisabilité,
- émettre le cas échéant des propositions de tracé sécurisé, continu et cohérent,
- proposer un aménagement sécurisé et adapté selon le contexte urbain,
- proposer une enveloppe globale budgétaire des travaux d'aménagement de voiries,

- proposer un calendrier listant les différentes étapes jusqu'à la mise en service de la traversée de Beauvais par la Trans'Oise.

Sur cette étude dont le coût est estimé à 100 000 €, la collectivité peut envisager un soutien financier du département de l'Oise dans le cadre du dispositif d'aide aux communes octroyé pour les travaux et les études de circulation douce.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la présidente ou le vice-président délégué à solliciter une subvention au taux maximal de l'assiette subventionnable auprès des partenaires institutionnels pour le financement de l'étude préalable aux travaux d'aménagement d'une voirie cyclable sécurisée en continuité de la Trans'Oise en traversée de Beauvais.

La commission "Circulation, Transport, Stationnement, Patrimoine immobilier, Développement numérique, Voirie", réunie le 11 décembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

22 - ÉTUDE PREALABLE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE VOIRIE CYCLABLE SECURISEE EN CONTINUITE DE LA TRANS'OISE EN TRAVERSEE DE BEAUVAIS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS AU TITRE DE L'ANNEE 2020

M. DORIDAM : Deuxième délibération toujours dans cette même veine, c'est de financer et de demander là encore une participation financière au maximum, notamment auprès des institutions du Département et de la Région, de financer une étude pour réaliser la première traversée sécurisée du centre de Beauvais qui permettra de relier la Trans'Oise, l'axe Paris-Londres entre l'Ouest et l'Est de la ville de Beauvais.

Pour l'avoir parcourue à plusieurs reprises, et je ne suis pas le seul puisqu'il y a des dizaines de milliers de personnes qui la parcourent chaque année, cette traversée n'est pas satisfaisante, elle n'est pas sécurisée. Et nous avons souhaité une étude préalable à la réalisation des travaux avec tout un cahier des charges dont la délibération vous fixe les grandes lignes, de façon à ce que nous puissions proposer la réalisation d'un premier tronçon de ce qui sera effectivement un réseau sécurisé pour amener le vélo en Ville. Puisqu'on pourra à ce moment-là, sur ce premier chaînon qui traversera le cœur de ville, relier les chaînons à venir vers les quartiers et vers les zones d'emploi. Là, il s'agit véritablement de passer à l'acte. Le coût prévisionnel de l'étude demandée est important, c'est 100 000 €, mais ce n'est pas une moindre affaire et ce sera un grand projet.

Je voudrais profiter de cette occasion pour simplement rappeler une chose. C'est que si l'on additionne les sommes que l'on a votées en Conseil d'Agglo il y a quelques jours et celles qui figurent dans les différents chapitres du budget que l'on a voté tout à l'heure, c'est au total 702 200 € qui vont être consacrés en 2020 de manière très concrète au vélo et à la politique de développement du vélo dans notre collectivité. J'ai fait un calcul vite fait, ça fait entre 12 et 13 € par habitant de notre Ville. C'est un effort considérable sans précédent et le procès d'intention qui nous a été fait à un moment donné lors du vote de cette charte est nul et non venu ce soir.

MME LE MAIRE : Merci beaucoup.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions, pas d'avis contraires ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2019-247

(rapport réf 2019-247)

Sport - subvention - TELETHON 2019 - attribution à l'association française contre les myopathies

Madame Caroline CAYEUX, Maire

L'association française contre les myopathies est une association reconnue d'utilité publique depuis 1976, regroupant des malades et des parents d'enfants touchés par les maladies neuromusculaires.

Son objectif est double :

- guérir ces maladies rares, souvent d'origine génétique et encore incurables,
- aider les malades et leurs familles à mieux vivre ensemble la maladie.

Pour financer ces actions, l'association organise une opération annuelle de collecte de fonds : le TELETHON.

Depuis 2001, la ville s'associe financièrement au succès de cette manifestation en reversant à l'association l'intégralité des recettes d'entrées de la patinoire des fêtes de Noël. Pour mémoire, la somme s'élevait à 1 000 euros en 2018, 2 451 euros en 2017 et 1 857 euros en 2016.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'autoriser le versement, à l'association française contre les myopathies (AFM-TELETHON), d'une subvention de 2 874 euros correspondant notamment aux droits des entrées de la patinoire des 6 et 7 décembre 2019.
- D'imputer la dépense correspondante sur la ligne budgétaire prévue à cet effet.

La commission "Sport", réunie le 9 décembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2019-235

(rapport réf 2019-235)

Sport - Subvention sur projets - attribution

Monsieur Frédéric BONAL, Conseillère Municipale

La ville de Beauvais a reçu des demandes de subventions sur projet de la part d'associations à vocation sportive.

L'intérêt des projets et leur attractivité justifiant une aide financière, il est proposé au conseil municipal :

- d'accorder les subventions sur projet suivantes au :
- BEAUVAIS BASKET CLUB OISE (BBCO) : 600 €, pour le projet de tournoi international de Wanze en Belgique 2020, à destination des U15 et U17 qui aura lieu du 20 au 24 mai 2020.
- d'approuver les termes des conventions à passer avec ces associations ;
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévues à cet effet sur le budget 2020 ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

La commission "Sport", réunie le 9 décembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Sports - Travaux de restructuration complète et de mise aux normes de la piscine Bellier - lancement d'opération

Monsieur Philippe VIBERT, Maire Adjoint

La piscine municipale Aldebert Bellier, construite en 1975, sise rue de Camard, n'a jamais connu de réhabilitation lourde de ses installations. A la suite d'un diagnostic des installations techniques réalisé en 2018 puis d'une étude préalable à la réalisation d'un projet de restructuration réalisée en 2019, il est fait état d'un équipement vétuste exigeant aujourd'hui une mise aux normes complètes, incluant si nécessaire des opérations de démolition.

Dans le même temps, soucieuse d'améliorer la cohérence des actions conduites en matière de pratique aquatiques, la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) a mené en 2019 une réflexion visant à définir une politique aquatique à l'échelle du territoire de la CAB.

Parmi ses orientations, la CAB, souhaitant harmoniser l'exploitation des équipements nautiques du territoire, a approuvé le principe du transfert de la piscine Aldebert Bellier vers la CAB après restructuration de l'équipement par la Ville de Beauvais.

Avant tout démarrage d'opération, la Ville de Beauvais a donc sollicité l'avis de la CAB, future gestionnaire de l'équipement, afin de dimensionner son programme de travaux.

L'ambition de la CAB, qui recevra in fine ce patrimoine en gestion, est de donner à la piscine Aldebert Bellier une dimension communautaire en améliorant les performances et la capacité de la structure aquatique (amélioration des conditions de pratique des usagers, augmentation du nombre de scolaires accueillis, développement d'activités d'apprentissage et de loisirs,...).

Ces améliorations engendreront un surcoût dans l'opération qui sera supporté par la CAB, bénéficiaire final de l'équipement.

Le budget prévisionnel pour une rénovation à l'identique de l'établissement est estimé au stade de la pré-programmation à 5,2 millions d'euros HT (hors révisions des prix).

Le budget prévisionnel pour une restructuration globale de l'établissement est estimé au stade de la pré-programmation à 7,8 millions d'euros HT (hors révisions des prix).

Ainsi, la Ville de Beauvais assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux et financera l'équipement à hauteur du budget initial d'une rénovation à l'identique (coût de 5,2 millions d'euros) ; le surcoût faisant l'objet d'une participation de la CAB avec un fond de concours dont le delta est estimé au stade de la pré-programmation à 2,6 millions d'euros.

Puis la Ville de Beauvais transfèrera cet équipement de dimension communautaire refait à neuf à la CAB.

Ainsi le projet de restructuration globale de cet équipement vise les volets architectural, fonctionnel, technique, réglementaire, urbain et paysager avec les impératifs programmatiques suivants :

- **1-Améliorer les conditions d'accueil** : création de locaux d'accueil, de vestiaires, de surfaces de pratique,
- **2-Satisfaire aux attentes des utilisateurs** : scolaires, associatifs, sportifs, grand public,
- **3-Remettre aux normes l'équipement** : en tenant compte de l'ensemble des installations techniques qui présentent un état de vétusté et de non-conformité important,
- **4-Optimiser énergétiquement l'équipement** : optimiser les performances énergétiques de cet équipement, dans une perspective de bonne gestion et d'optimisation des dépenses de fonctionnement de l'équipement,
- **5-Améliorer les conditions de travail** : création de locaux techniques et de locaux du personnel permettant des conditions de travail adaptées pour les agents du site.

Dans le cadre de la procédure, le nombre de candidats admis à remettre une offre sera limité à 3 maximum. Le niveau de rendu est défini à un stade APS (avant-projet sommaire).

L'indemnité versée à chaque candidat est fixée à 67 800 € HT soit 81 360 € TTC.

Un comité interne ou jury sera constitué ultérieurement pour le suivi de la procédure.

La Ville de Beauvais, maître d'ouvrage du projet, sollicitera par ailleurs d'autres partenaires publics (Département, Région, Etat et Europe) pour réaliser cette opération.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le lancement de cette opération sur la base du programme de travaux présenté ci-dessus et du budget prévisionnel global évalué à 7,8 millions d'euros HT soit 9,4 millions d'euros TTC (hors révisions des prix) ;
- d'approuver l'indemnité versée à chaque candidat fixée à 67 800 € HT soit 81 360 € TTC ;
- d'approuver le principe d'un transfert de la piscine Aldebert Bellier dans le patrimoine de la CAB après restructuration globale de l'équipement par la Ville de Beauvais ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter des subventions et fonds de concours auprès des différents partenaires publics mobilisés dans ce dossier à un taux de financement maximum de l'assiette subventionnable (HT) ;
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter une dérogation pour commencement anticipé du projet auprès de l'ensemble de ses partenaires ;
- d'autoriser le Maire ou le Maire-Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission "Sport", réunie le 9 décembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

25 - SPORT - TRAVAUX DE RESTRUCTURATION COMPLETE ET DE MISE AUX NORMES DE LA PISCINE BELLIER - LANCEMENT D'OPERATION

M. VIBERT : Cette délibération concerne la piscine municipale Bellier.

Les derniers diagnostics de ces installations techniques ont fait état d'un équipement vétuste exigeant aujourd'hui une mise aux normes complètes incluant si nécessaire des opérations de démolition. De son côté, soucieuse d'améliorer la cohérence des actions conduites en matière de pratique aquatique, la C.A.B. a mené en 2019 une réflexion visant à définir une politique aquatique à l'échelle de la C.A.B. Parmi ces orientations, souhaitant harmoniser l'exploitation des équipements nautiques du territoire, elle a approuvé le principe du transfert de la piscine vers la C.A.B. après restructuration de l'équipement par notre Ville. Avant tout démarrage d'opération, la ville de Beauvais a sollicité l'avis de la C.A.B., la future gestionnaire de l'équipement, afin de dimensionner son programme de travaux. L'ambition est de donner à la piscine une dimension communautaire en améliorant les performances et la capacité de la structure aquatique. Ces améliorations engendreront un surcoût dans l'opération qui sera supportée par la C.A.B., bénéficiaire finale de l'équipement. Le budget prévisionnel pour une rénovation à l'identique est estimé au stade de la préprogrammation à 5 200 000 € H.T. ; pour une restructuration globale, il est estimé à 7 800 000 € H.T. Ainsi, la ville de Beauvais assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux et financera l'équipement à hauteur du budget initial d'une rénovation à l'identique. Le surcoût faisant l'objet d'une participation de la C.A.B., puis la ville de Beauvais transférera cet équipement de dimension communautaire refait à neuf à la C.A.B. Dans le cadre de la procédure, le nombre de candidats admis à remettre une offre sera limitée à 3. Le niveau de rendu est défini par un stade A.P.S., avant-projet sommaire. L'indemnité versée à chaque candidat est fixée à 67 800 € H.T. Un comité interne au jury sera constitué ultérieurement pour le suivi de la procédure. La ville de Beauvais, maître d'ouvrage du projet, sollicitera par ailleurs d'autres partenaires publics.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le lancement de cette opération sur la base du programme de travaux présentés ci-dessus et du budget prévisionnel global évalué à 7 200 000 € H.T., hors révision des prix ; d'approuver l'indemnité versée à chaque candidat, fixée à 67 800 € H.T. ; d'approuver le principe d'un transfert de la piscine Bellier vers le patrimoine de la C.A.B. après restructuration globale de l'équipement par la ville de Beauvais, d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter des subventions et fonds de concours auprès des différents partenaires publics mobilisés dans ce dossier à un taux de financement maximum de l'assiette subventionnable ; d'autoriser Madame le Maire à solliciter une dérogation pour commencement anticipé du projet auprès de l'ensemble de ces partenaires ; et d'autoriser Madame le Maire ou le maire adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission « Sport », réunie le 9 décembre 2019, a émis un avis favorable.

MME LE MAIRE: Je vous remercie.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions, pas d'avis contraires ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2019-257

(rapport réf 2019-257)

Sports - subvention - convention pluri-annuelle d'objectifs et de moyens avec l'association ASPTT Beauvais Omnisport

Monsieur Christophe GASPART, Conseiller Municipal

L'association « ASPTT Beauvais Omnisport », est une association à vocation sportive qui comprend en son sein plusieurs disciplines sportives, à savoir :

- Section football
- Section hockey sur gazon
- Section running
- Section loisirs
- Section tennis (en veille)

Suite à sa fusion en 2019 avec le club de football des Portugais de Beauvais, l'association dépasse à présent les 800 licenciés (dont près de 200 enfants sous la licence de la fédération sportive des ASPTT dans le cadre de la pratique du sport en milieu scolaire).

Afin de soutenir son développement, il est proposé de contractualiser nos relations avec l'association « ASPTT Beauvais Omnisport » en signant une convention d'objectifs et de moyens. Cette convention définit l'objet et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée au budget primitif 2020.

Dans le but de pérenniser les actions mises en place, il est proposé de fixer à trois ans la durée de conventionnement.

A cette fin, il est proposé au conseil municipal d'autoriser madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ci-annexée. Les crédits seront prélevés sur le chapitre budgétaire correspondant.

La commission "Sport", réunie le 9 décembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

26 - SPORT - SUBVENTION - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION A.S.P.T.T. BEAUVAIS OMNISPORT

M. GASPART : Cette délibération a pour objet sport, subvention, convention pluriannuelle. L'association A.S.P.T.T. Beauvais Omnisport est une association à vocation sportive qui comprend en son sein plusieurs disciplines sportives. Suite à sa fusion en 2019 avec le club de football des Portugais de Beauvais, l'association dépasse près de 800 licenciés. Afin de soutenir son développement, il est proposé de contractualiser nos relations avec l'association l'A.S.P.T.T. Omnisport en signant une convention d'objectifs et de moyens. Cette convention définit l'objet et les conditions d'utilisation de subventions attribuées au budget primitif 2020. Dans le but de pérenniser les actions mises en place, il est proposé de fixer à 3 ans la durée de conventionnement. A cette fin, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ci-annexée. Les crédits seront prélevés sur le chapitre budgétaire correspondant. La commission « Sport », réunie le 9 décembre 2019, a émis un avis favorable.

MME LE MAIRE: Je vous remercie.
Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions, pas d'avis contraires ?
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

MME LE MAIRE

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à présent que nous avons épuisé l'ordre du jour de ce Conseil Municipal, je voudrais dire un mot en clôture de ce qui aura été notre dernière réunion pour la mandature 2014-2020. Comme je l'ai dit la semaine dernière à l'ensemble des conseillers communautaires, cela a été pour moi un réel plaisir de travailler avec vous pendant ces 6 années. Bien sûr il y a eu des oppositions, des confrontations, des échanges houleux. Je veux néanmoins souligner la qualité des débats et l'engagement sincère des uns et des autres. Ensemble, nous avons travaillé pour Beauvais et pour ses habitants. Nous avons eu à cœur de faire avancer nos idées et de concrétiser des projets qui contribuent à la qualité de vie de nos concitoyens. Je voudrais aussi, puisque l'occasion m'en est offerte ce soir, remercier comme il se doit l'ensemble des services municipaux pour la qualité de leur travail. Ils ont fait preuve tout au long de ce mandat d'un très grand professionnalisme. Cela nous a permis de faire avancer dans de bonnes conditions tous les chantiers que nous avons lancés depuis 2014. Grâce aux agents, à leur savoir-faire et à leur implication quotidienne, tout se passe bien. Le service rendu au public est de qualité, les projets voient le jour les uns après les autres et de façon générale, la qualité de vie de nos concitoyens est en constante amélioration. Merci donc au nom de tous les Beauvaisiens et aux agents territoriaux de la Ville.

Cet ultime Conseil Municipal est un moment un peu particulier. Il me permet de revenir sur ce que nous avons fait pour notre Ville depuis 2014.

47 Conseils Municipaux nous ont permis de prendre 1 318 délibérations. Pendant près de 110 heures, et je vais en ajouter au moins 3, ça devrait faire 113, nous avons ainsi confronté nos points de vue, analysé, critiqué et défendu les projets portés par la Majorité Municipale. Cet exercice était important à mes yeux. C'est en effet dans la qualité du débat démocratique que se forment les convictions, que s'emportent les adhésions, que se dessinent les contours de la ville de demain. Les compétences de notre collectivité sont nombreuses et les décisions que nous prenons impactent le quotidien des habitants de façon importante.

MME LE MAIRE (suite) Pour mener à bien les missions qui nous ont été confiées par nos électeurs, nous devons mobiliser des connaissances dans des domaines très variés. Je sais que chacune et chacun d'entre vous s'attachent à s'informer, à se former, à améliorer sans cesse ses savoirs, afin de pouvoir appréhender les problématiques auxquelles nous sommes confrontées dans toute leur complexité, mais aussi de pouvoir proposer des solutions efficaces. Je ne doute pas qu'après mars 2020, la nouvelle équipe municipale travaillera avec la même énergie, avec le même souci et la même envie de servir Beauvais et ses habitants au mieux. Nous sommes les uns et les autres dépositaires de la confiance de nos concitoyens. Il nous revient d'en être dignes et en retour de prendre soin d'eux au quotidien. Je sais que c'est une chose dont chacun d'entre nous est conscient et qui nous pousse à consacrer beaucoup de notre temps et de notre énergie au bien vivre ensemble, au partage et à la tolérance. Ces valeurs sont celles d'une République forte, capable de relever les défis qui se posent à elle, et d'affronter l'avenir sans trembler. SPINOZA affirmait, je le cite, « la paix n'est pas l'absence de guerre, c'est une vertu, un état d'esprit, une volonté de bienveillance, de confiance, et de justice ». Alors que Noël approche à grands pas, je forme le vœu que cette paix, si bien définie par SPINOZA, guide notre réflexion et nos actions tout au long de l'année 2020. Chers amis, je ne serai pas beaucoup plus longue, je vous remercie une nouvelle fois pour la qualité de notre collaboration et je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes de fêtes de fin d'année. Et je vous invite à partager le verre de l'amitié.

DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le conseil municipal m'a donnée par délibération en date du 14 avril 2014.

1- **11 octobre 2019** : Passation d'une convention avec « l'association A.S.C.S.B Mimosas du Portugal », pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 2, rue Saint Lucien à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

2- **11 octobre 2019** : Passation d'une convention avec « l'association les pieds dans l'eau », pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 192, rue de Saint Just des Marais à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

3- **11 octobre 2019** : Passation d'une convention avec « l'association ASBM Billard », pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local dans l'espace Pré Martinet à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

4- **11 octobre 2019** : Passation d'une convention avec « l'association perspectives contre le cancer », pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 4, rue de Paris à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

5- **11 octobre 2019** : Passation d'une convention avec « l'association Union Sportive et Culturelle », pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 8 avenue des Chênes à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

6- **11 octobre 2019** : Passation d'une convention avec « la société colombophile la Jeanne Hachette », pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 11-13 rue de Paris à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

7- **14 octobre 2019** : Passation d'un marché avec la société RIVOLIER concernant l'achat de cartouches pour pistolet à impulsion électrique (PIE) de type X2 (de catégorie B6), et occasionnellement d'accessoires et de PIE de remplacement. L'accord-cadre est sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 22 000 euros HT.

8- **14 octobre 2019** : Passation d'un marché de travaux de remplacement de menuiseries dans différentes écoles comme suit :

Lot 1 – Menuiseries ALU – SARL LSA Menuiseries – 60690 Achy – pour un montant de 71 017,60 euros HT,

Lot 2 – Menuiseries PVC – SARL LSA Menuiseries – 60690 Achy – pour un montant de 55 096,00 euros HT.

9- **15 octobre 2019** : Passation d'un contrat de parrainage avec la société Transdev Beauvaisis Mobilités afin de mettre à disposition, à titre gratuit, trois bus avec conducteurs pour le transport des signaleurs et des participants dans le cadre de la « TRANSQUAR Beauvais ».

10- **15 octobre 2019** : Passation d'un contrat de parrainage avec la CCMO MUTUELLE - BEAUVAIS afin d'apporter son soutien à la manifestation locale par le biais d'une dotation financière de 500€ dans le cadre de sponsoring de la « TRANSQUAR Beauvais ».

11- **16 octobre 2019** : Passation d'un contrat avec monsieur Eric Profit concernant l'installation et l'exploitation d'une grande roue dans le cadre des Féeries de Noël à Beauvais place Jeanne Hachette. Les frais correspondants s'élèvent à 30 000 euros TTC.

12- **17 octobre 2019** : Passation d'une convention avec France Repro Cad concernant la participation d'agents à la formation « autocad 2D/3D - perfectionnement ». Les frais correspondants s'élèvent à 2 160,00 euros TTC.

13- **17 octobre 2019** : Passation d'une convention avec ARFOS concernant la participation d'un agent à la formation « accueillir une délégation étrangère – module protocolaire ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 300,00 euros TTC.

14- **17 octobre 2019** : Passation d'une convention avec Logitud Solutions concernant la participation d'agents à la formation à distance « gestion des objets trouvés ». Les frais correspondants s'élèvent à 890,00 euros TTC.

15- **18 octobre 2019** : Passation d'un avenant n°2 à l'accord-cadre M170008V de denrées alimentaires destinées à l'unité de production culinaire de la Ville de Beauvais – Lot n°6, avec la société Etablissements Lucien, afin de répercuter en cours d'exécution du contrat, l'augmentation de la hausse des prix de la filière porcine.

16- **18 octobre 2019** : Passation d'un contrat avec l'association Sofia afin de mettre en place un atelier de découverte et de fabrication en pâte fimo pour l'action proximité Saint Lucien. Les frais correspondants s'élèvent à 500 euros TTC.

17- **21 octobre 2019** : Passation d'une convention avec le Rotary Club de Beauvais, pour la mise à disposition, de l'auditorium du Quadrilatère pour l'organisation d'une conférence.

18- **21 octobre 2019** : Passation d'une convention avec l'association Moby Dick, pour la mise à disposition, à titre gratuit, de l'auditorium Rostropovitch pour l'organisation de deux concerts.

19- **22 octobre 2019** : Passation d'un contrat de parrainage avec la société ISAGRI afin d'apporter son soutien à la manifestation locale par le biais d'une dotation financière de 3 000€ dans le cadre de sponsoring de la « TRANSQUAR Beauvais ».

20- **23 octobre 2019** : Passation d'un contrat avec la Compagnie des arts en délire afin de mettre en place un spectacle de Zebrinou pour l'ALSH les Marmouzets. Les frais correspondants s'élèvent à 520 euros TTC.

21- **23 octobre 2019** : Passation d'un contrat avec l'association H Dance afin de mettre en place un stage de danse HIP-HOP pour l'ALSH l'Astuce. Les frais correspondants s'élèvent à 347,40 euros TTC.

22- **24 octobre 2019** : Passation d'un contrat avec la société SRCI concernant la maintenance pour assurer la continuité d'exploitation des connecteurs au service de facturation électronique chorus pro. La dépense annuelle est répartie entre les membres du groupement, soit 238 euros HT à la charge de la ville de Beauvais.

23- **24 octobre 2019** : Passation d'un contrat de parrainage avec la société Leroy Merlin France afin d'apporter son soutien à la manifestation locale par le biais d'une dotation financière de 1 000 € dans le cadre de sponsoring et de bons cadeaux d'une valeur de 500 € destinés à récompenser les participants et les bénévoles de la « TRANSQUAR Beauvais ».

24- **28 octobre 2019** : Passation d'une convention avec le Comité des fêtes de Saint Just des Marais Saint Quentin pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 149, rue de Saint Just des Marais à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

25 - **28 octobre 2019** : Passation d'une convention avec l'association la balayette à ciel pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 17, rue du Pré Martinet à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

26 - **28 octobre 2019** : Droit de préemption urbain concernant la parcelle en nature de terrain à bâtir cadastrée section BG n°411 sise 233 rue de Notre Dame du Thil d'une superficie totale de 5 109 m², au prix de 150 000 €.

27 - **29 octobre 2019** : Passation d'une convention avec la société LOOMIS France concernant le contrat de transports de fonds et de fourniture de monnaie pour le plan d'eau d'eau du Canada.

28 **29 octobre 2019** : Passation d'une convention avec la société LOOMIS France concernant le contrat de transports de fonds et de fourniture de monnaie dans le cadre des fêtes de Noël dont la régie financière est basée à la direction des sports bâtiment Malherbe.

29 - **31 octobre 2019** : Passation d'une convention avec l'ADEDS 60 concernant la participation d'agents à la formation « PSC1 : premiers secours civiques de niveau 1 ». Les frais correspondants s'élèvent à 500,00 euros.

30- **4 novembre 2019** : Passation d'une convention avec Monsieur Lucien Bruzeau concernant la location d'une parcelle à usage de jardin d'une contenance de 110 m² environ, cadastrée section AN n°88p sise lieu-dit « le plat du Haut Pothuis ». Cette convention est conclue moyennant une indemnité d'occupation de 15 euros.

31- **4 novembre 2019** : Passation d'une convention avec Madame Axelle Latrasse concernant la location d'une parcelle à usage de jardin d'une contenance de 227 m² environ, cadastrée section Q n°298 sise lieu-dit « La Haute Pauvrette ». Cette convention est conclue moyennant une indemnité d'occupation de 15 euros.

32- **5 novembre 2019** : Passation d'un contrat de parrainage avec la société Demathieu Bard Construction Nord afin d'apporter son soutien à la manifestation locale par le biais d'une dotation financière de 3 000 € dans le cadre de sponsoring de la « TRANSQUAR Beauvais ».

33- **5 novembre 2019** : Passation d'un contrat de parrainage avec la société Idée Claire Communication afin d'apporter son soutien à la manifestation locale par le biais d'une dotation financière de 500 € dans le cadre de sponsoring de la « TRANSQUAR Beauvais ».

34- **7 novembre 2019** : Passation d'un contrat avec l'Association Départementale de Protection Civile de l'Oise (ADPC 60) afin de mettre en place une formation aux premiers secours pour le Blog 46. Les frais correspondants s'élèvent à 550 euros TTC.

35- **8 novembre 2019** : Passation d'une convention avec Monsieur Thierry Van Hooren concernant la location d'une parcelle en nature de terre, à usage agricole, sise à AUX MARAIS et cadastrée section ZA n°15 d'une superficie de 2 ha 27 a. Cette convention est conclue moyennant une indemnité d'occupation de 233,82 euros.

36- **8 novembre 2019** : Passation d'une convention avec l'EARL GRATIA concernant la location des parcelles en nature de terre à usage agricole sises lieudit « La Justice » à Beauvais et cadastrées section ZE n°591 d'une superficie de 1ha 43a 23ca, ZE n°594 d'une superficie de 23a 81ca, ZE n° 597 d'une superficie de 32a 41ca et ZE n°588 d'une superficie de 29a 35ca. Cette convention est conclue moyennant une indemnité d'occupation de 265,33 euros.

37- **8 novembre 2019** : Passation d'une convention avec la SCEA ferme de Saint-Antoine concernant la location des parcelles en nature de terre à usage agricole, sises à Beauvais et cadastrées section ZE n°88 d'une superficie de 30a 70ca environ et ZB n°534p d'une superficie de 4ha 10a environ. Cette convention est conclue moyennant une indemnité d'occupation de 397,42 euros.

38- **12 novembre 2019** : Passation d'une convention avec l'association « OFESA » concernant la mise à disposition, à titre gratuit, de locaux de la structure Ecospace, afin de proposer et d'organiser des sessions de formation à destination des structures adhérentes du réseau Chantier Ecole.

39- **14 novembre 2019** : Passation d'un contrat de parrainage avec l'association du bureau des étudiants Asepie afin d'apporter son soutien à la manifestation locale par le biais d'un don de mise à disposition de 15 étudiants bénévoles pour les missions de signaleurs sur le parcours de la course pédestre « TRANSQUAR Beauvais ».

40- **14 novembre 2019** : Passation d'un contrat de parrainage avec la société CARIWOOD afin d'apporter son soutien à la manifestation locale par le biais du don de la totalité des dossards des 6 courses de la « TRANSQUAR Beauvais ».

41- **14 novembre 2019** : Passation d'un contrat de parrainage avec l'association Beauvais Shopping afin d'apporter son soutien à la manifestation locale par le biais du don de 24 bouquets de fleurs d'une valeur de 600 euros qui seront attribués lors de la remise des récompenses de la « TRANSQUAR Beauvais ».

42- **14 novembre 2019** : Passation d'un contrat de parrainage avec Alliance Business Club afin d'apporter son soutien à la manifestation locale par le biais du don de 2 100 petites bouteilles d'eau et de 500 grandes bouteilles d'eau d'une valeur de 600 euros dans le cadre de la « TRANSQUAR Beauvais ».

43- **14 novembre 2019** : Passation d'un contrat de parrainage avec la société PRO CYCLE afin d'apporter son soutien à la manifestation locale par le biais du don d'un BMX d'une valeur de 240 euros qui sera attribué lors de la remise des récompenses de la « TRANSQUAR Beauvais ».

44- **14 novembre 2019** : Passation d'un contrat de parrainage avec l'association Club des Hôteliers du Beauvaisis afin d'apporter son soutien à la manifestation locale par le biais du don de mise à disposition de 10 chambres, incluant les petits déjeuners et les dîners, pour 20 athlètes dans un établissement membre du Club des Hôteliers du Beauvaisis dans le cadre de la « TRANSQUAR Beauvais ».

45- **14 novembre 2019** : Passation d'un contrat de parrainage avec la société Aéroportuaire de Gestion et d'Exploitation de Beauvais (SAGEB) afin d'apporter son soutien à la manifestation locale par le biais d'une dotation financière de 1 000 € dans le cadre du sponsoring et de 4 billets d'avion d'une valeur de 100 €/personne/aller-retour au départ de l'aéroport de Beauvais-Tillé destinés à récompenser les participants et les bénévoles de la « TRANSQUAR Beauvais ».

46- **14 novembre 2019** : Passation d'une convention avec l'Association Départementale de Protection Civile de l'Oise (ADPC 60) afin de mettre en place un dispositif prévisionnel de secours pour la commémoration des 30 ans des droits de l'enfant sur le parvis de la cathédrale et du Quadrilatère. Les frais correspondants s'élèvent à 300,08 euros TTC.

47- **14 novembre 2019** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association La Pena récréative afin de mettre en place un spectacle de magie pour le centre social Saint Lucien. Les frais correspondants s'élèvent à 250 euros TTC.

48- **14 novembre 2019** : Passation d'un contrat de prestation de service avec Madame Dumaine, sophrologue, afin de mettre en place des séances de sophrologie destinées aux familles pour le centre social Saint Lucien. Les frais correspondants s'élèvent à 480 euros TTC.

49- **14 novembre 2019** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Sofia afin de mettre en place des ateliers de dessin pour l'action proximité Saint Lucien. Les frais correspondants s'élèvent à 260 euros TTC.

50- **14 novembre 2019** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Sofia afin de mettre en place un atelier de fabrication de percussions pour l'action proximité Saint Lucien. Les frais correspondants s'élèvent à 155 euros TTC.

51- **14 novembre 2019** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Sofia afin de mettre en place un atelier de fabrication de percussions destiné aux familles pour l'action proximité Saint Lucien. Les frais correspondants s'élèvent à 155 euros TTC.

52- **14 novembre 2019** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association La Boite Sans Projet afin d'animer un temps de réflexion collective pour l'action proximité Saint Lucien. Les frais correspondants s'élèvent à 600 euros TTC.

53- **14 novembre 2019** : Passation d'un contrat de prestation de service Madame Dumaine, sophrologue, afin de mettre en place des séances de sophrologie destinées aux enfants pour le centre social Saint Lucien. Les frais correspondants s'élèvent à 80 euros TTC.

54- **14 novembre 2019** : Passation d'un marché avec la société SYNERGLACE concernant la location, l'installation maintenance et dépose d'une patinoire mobile en glace à l'occasion des fêtes de fin d'année 2019 sur la place Jeanne Hachette. Les frais correspondants s'élèvent à 64 840, 00 € HT.

55- **15 novembre 2019** : Souscription d'un contrat de ligne de trésorerie avec la Banque Postale d'un montant de 10 000 000 €, durée maximum de 15 ans et 1 mois, au taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,52%.

56- **15 novembre 2019** : Souscription d'un contrat de ligne de trésorerie avec la Banque Postale d'un montant de 3 700 000 €, durée maximum de 15 ans et 1 mois, au taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,52%.

57- **15 novembre 2019** : Souscription d'un contrat de ligne de trésorerie avec la Banque Postale d'un montant de 698 000 €, durée maximum de 20 ans et 1 mois, au taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,71%.

58- **18 novembre 2019** : Passation d'une convention avec ARAAFU concernant la participation de deux agents à la formation « prélever des objets archéologiques fragiles : principes, gestion et fouille ». Les frais correspondants s'élèvent à 480,00 euros TTC.

59- **18 novembre 2019** : Passation d'une convention avec l'observatoire des Politiques Culturelles concernant la participation d'un agent à la formation « les nouvelles tendances de l'intercommunalité culturelle ». Les frais correspondants s'élèvent à 800,00 euros TTC.

60- **18 novembre 2019** : Passation d'une convention avec EluesLocales concernant la participation d'une élue aux journées nationales des femmes élues. Les frais correspondants s'élèvent à 890,00 euros HT.

61- **18 novembre 2019** : Passation d'un contrat avec l'Union des Berbères du Beauvaisis concernant la mise à disposition, à titre gratuit, de l'Auditorium Rostropovitch pour l'organisation d'une conférence.

62- **19 novembre 2019** : Modification du marché n°1 au marché M195054V de travaux de réfection d'une piste d'athlétisme au stade LADOUMEGUE avec la société COLAS NORD EST agence de Beauvais pour un montant de plus-value de 8 230,00 € HT, portant le montant initial du marché à 876 955,00 € HT.

63- **20 novembre 2019** : Passation d'un marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de l'annexe ELISPACE et la création d'une salle des fêtes avec le cabinet Groupement d'Architectes GDA – Paris, le cabinet BUHOT ETUDES CONSEIL INGENIERIE PICARDIE BECIP – Beauvais, l'Atelier Etudes Climatiques AEC – 80450 Camon, et l'agence BABYLONE – Paris, pour un montant forfaitaire de base de 116 940,00 € HT, un montant de la mission SSI de 3 400,00 € HT et une PSEO2 (missions complémentaires d'assistance) de 2 000,00 € HT.

64- **20 novembre 2019** : Passation d'un marché de travaux de régénération sur le forage FO de la plaine du Canada avec la société SATIF SAS – 01120 Dagneux pour les montants suivants :

- Tranche ferme d'un montant de 42 510,00 € HT ;
- Tranche optionnelle d'un montant de 24 565,00 € HT.

65- **26 novembre 2019** : Passation d'une convention avec l'association Voisinlieu pour tous, pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de motricité de l'école maternelle Voisinlieu, afin de réaliser ses missions.

66- **26 novembre 2019** : Passation d'une convention avec l'association Aide aux victimes 60, pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de restauration scolaire de Voisinlieu, afin de réaliser ses missions.

67- **28 novembre 2019** : Passation d'une convention avec l'Association Habitat et Humanisme Oise concernant l'exploitation du jardin situé au fond de la parcelle de 200 m² environ, cadastrée section AD n° 700p afin que les personnes bénéficiant des logements puissent pratiquer une activité de jardinage. Cette convention est conclue moyennant un loyer de 15 euros.

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

